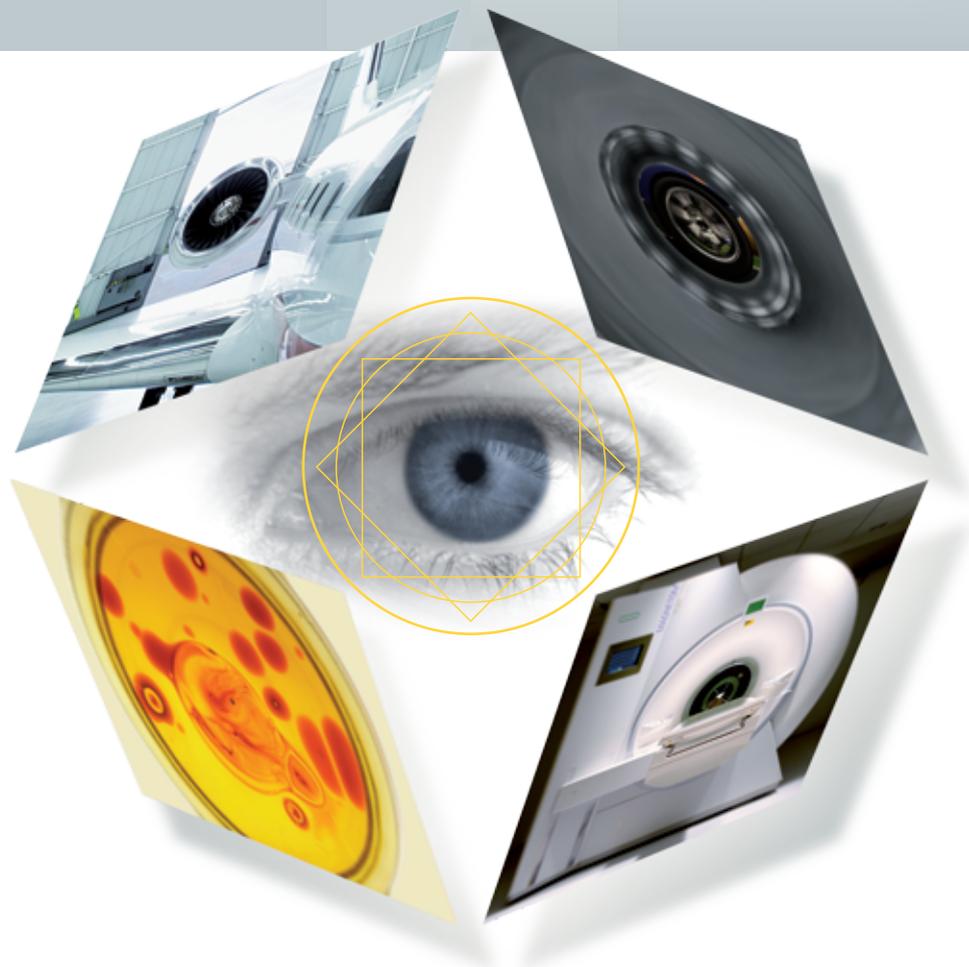


RAPPORT ANNUEL

2011 • 2012



Ordre
des ingénieurs
du Québec



Québec, juin 2012
Monsieur Jacques Chagnon
Président de l'Assemblée nationale
Gouvernement du Québec

Monsieur le Président,
J'ai l'honneur de vous présenter le 38^e rapport annuel de l'Ordre des ingénieurs du Québec couvrant l'exercice financier terminé le 31 mars 2012.
Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération très distinguée.
Le ministre de la Justice
Ministre responsable de l'application des lois professionnelles,
Original signé
Jean-Marc Fournier

Montréal, juin 2012
Maître Jean-Marc Fournier
Ministre de la Justice
Ministre responsable de l'application des lois professionnelles
Gouvernement du Québec

Monsieur le Ministre,
J'ai le plaisir de vous soumettre, en votre qualité de ministre délégué responsable de l'application des lois professionnelles, le 38^e rapport annuel de l'Ordre des ingénieurs du Québec couvrant l'exercice financier terminé le 31 mars 2012.
Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma haute considération.
La présidente,
Maud Cohen, ing.
Maud Cohen, ing.

Montréal, juin 2012
Maître Jean Paul Dutrisac
Président
Office des professions du Québec

Monsieur le Président,
J'ai le plaisir de vous soumettre le 38^e rapport annuel de l'Ordre des ingénieurs du Québec couvrant l'exercice financier terminé le 31 mars 2012.
Veuillez recevoir, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les plus distingués.
La présidente,
Maud Cohen, ing.
Maud Cohen, ing.

VISION

FAIRE DE L'ORDRE UN
ORGANISME RASSEMBLEUR ET
UNE RÉFÉRENCE EN MATIÈRE
DE PROFESSIONNALISME
ET D'EXCELLENCE EN GÉNIE.

MISSION

L'ORDRE DES INGÉNIEURS DU
QUÉBEC A COMME MISSION
D'ASSURER LA PROTECTION
DU PUBLIC EN CONTRÔLANT
L'EXERCICE DE LA PROFESSION
DANS LE CADRE DES LOIS
CONSTITUTIVES DE L'ORDRE
ET DE METTRE LA PROFESSION
AU SERVICE DE L'INTÉRÊT
DU PUBLIC.

Table des matières

Rapport de la présidente	4
Organigramme	6
Activités du 91 ^e Conseil d'administration	7
Principales résolutions	8
Personnel du siège social	9
Activités du Comité exécutif	11
Comités et groupes de travail	13
Bureau du syndic	19
Rapport du directeur général	21
Planification stratégique 2011-2012	22
Comité de direction	25
Secrétariat	26
Ressources humaines	27
Technologies de l'information	29
Affaires juridiques	30
Comité de révision	31
Conseil de discipline	32
Affaires professionnelles	36
Renseignements additionnels en vertu du Règlement sur le rapport annuel d'un ordre professionnel	44
Développement professionnel	49
Communications et affaires publiques	51
Administration-Finances	53
Rapport de l'auditeur indépendant	54
États financiers	55



Maud Cohen, ing.
Présidente

Rapport de la présidente

Cette année encore, l'actualité n'a pas épargné notre profession, avec entre autres l'effondrement d'un bloc de béton de 25 tonnes dans le tunnel Viger à Montréal et la publication du rapport Duchesneau. Dans ce contexte, nous avons multiplié les interventions publiques pour faire entendre la voix de la profession. Nous avons également maintenu le cap en mettant en œuvre des actions concrètes pour rétablir la confiance du public et répondre à l'évolution de la profession, comme le prévoit le Plan stratégique 2010-2015. Au terme de ma troisième et dernière année à la présidence de l'Ordre, je suis fière du chemin parcouru, car, même si je sais que de nombreux défis attendent la profession dans les années à venir, je suis persuadée que nous sommes sur la bonne voie.

DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL

Avec l'entrée en vigueur du Règlement sur la formation continue obligatoire des ingénieurs le 1^{er} avril 2011, un de nos objectifs de l'année était de sensibiliser nos membres aux nouvelles exigences relatives au développement professionnel. C'est pourquoi j'ai entrepris l'automne dernier une tournée des Sections régionales afin de présenter le nouveau règlement à nos membres des quatre coins du Québec et de répondre à toutes leurs questions concernant son application. Conséquence ou non de cet effort de sensibilisation, les places pour le Colloque 2012 se sont envolées en un temps record. Des reprises des meilleurs ateliers seront d'ailleurs organisées dans plusieurs régions dès l'automne afin de permettre au plus grand nombre de profiter des formations offertes lors de ce rendez-vous annuel des ingénieurs.

BUREAU DU SYNDIC : COERCITION ET PRÉVENTION

Au cœur de la mission de l'Ordre, le travail du Bureau du syndic s'est poursuivi, tant en prévention qu'en coercition : plus de 800 dossiers d'enquête sont en cours. Environ 40 % des 394 enquêtes ouvertes cette année portent sur les questions très médiatisées de contributions politiques et revêtent une complexité sans précédent. En matière de prévention, le Bureau du syndic travaille en ce moment à la préparation d'un ambitieux plan d'intervention en éthique et déontologie.

Parmi les actions concrètes qui découleront de ce plan, notons la formation obligatoire sur le professionnalisme,

un cours en ligne que les membres pourront suivre dès septembre prochain. Admissible dans le cadre des 30 heures de formation prescrites par période de 2 ans, cette formation a pour objectif de rappeler les comportements attendus des professionnels, tout en les amenant à réfléchir à leur pratique.

AFFAIRES PUBLIQUES

Au chapitre des affaires publiques, l'Ordre a été interpellé à de nombreuses reprises alors que la profession était de nouveau sous les projecteurs. Très sollicité par les médias, l'Ordre a indiqué encore une fois qu'il jugeait nécessaire de mener une enquête publique pour faire la lumière sur les allégations de collusion dans le milieu de la construction et de rendre la surveillance des travaux d'ingénierie obligatoire.

L'Ordre a aussi pris position de façon proactive sur les dossiers d'affaires publiques se rapportant à la profession et à la protection du public, notamment sur la nécessité de remplacer le pont Champlain ; l'Ordre a aussi exprimé ses préoccupations au sujet du système d'attribution des contrats dans les municipalités et de la gestion des infrastructures. Ce sont là deux interventions qui ont fait l'objet de lettres publiques reprises par les médias.

En tout, nous avons accordé plus de 130 entrevues au cours de l'année, ce qui constitue un record pour l'Ordre. Les médias ont apprécié nos positions claires, cohérentes et axées sur la protection du public, que ce soit dans le dossier du rapport Duchesneau ou dans les nombreux dossiers se rapportant aux infrastructures qui ont fait les manchettes. Cela a permis à l'Ordre de s'affirmer comme une référence en matière d'éthique, de déontologie et de bonnes pratiques.

VALORISATION DE LA PROFESSION

Cette année a aussi été marquée par le lancement de la première vaste campagne de valorisation de la profession de l'Ordre. Réclamée depuis longtemps par les membres, cette campagne de 1,5 million par an sur 3 ans a fait l'objet d'une cotisation spéciale des membres entérinée lors de l'assemblée annuelle de juin 2011. Réalisée par M. Denis Villeneuve et diffusée en novembre puis en mars, dans le cadre du Mois national du génie, la publicité a été remarquée pour son approche et sa facture originales. Les réactions à ce premier volet de la campagne nous montrent que le message sur la

contribution des ingénieurs dans toutes les sphères de la société a été bien reçu par un large public.

DEUX NOUVEAUX ÉVÉNEMENTS

La toute première édition du déjeuner-conférence « Femmes de génie » s'est tenue le 14 février 2012, à Montréal. L'objectif d'une telle activité est de présenter des parcours de femmes qui se démarquent dans le monde du génie afin de valoriser l'apport des femmes à la profession, tout en proposant des modèles inspirants aux jeunes de la relève. Grâce à la générosité de notre conférencière, M^{me} Isabelle Courville, ing., l'événement a connu un vif succès et le rendez-vous a déjà été fixé pour l'année prochaine.

Par ailleurs, compte tenu du succès de la première Soirée signature ingénieur(e) à Montréal en 2011, cet événement, qui vise à souligner l'obtention du permis d'ingénieur et à créer un sentiment d'appartenance envers l'Ordre, a été repris cette année non seulement à Montréal, mais aussi à Québec.

RÉVISION DE LA LOI SUR LES INGÉNIEURS

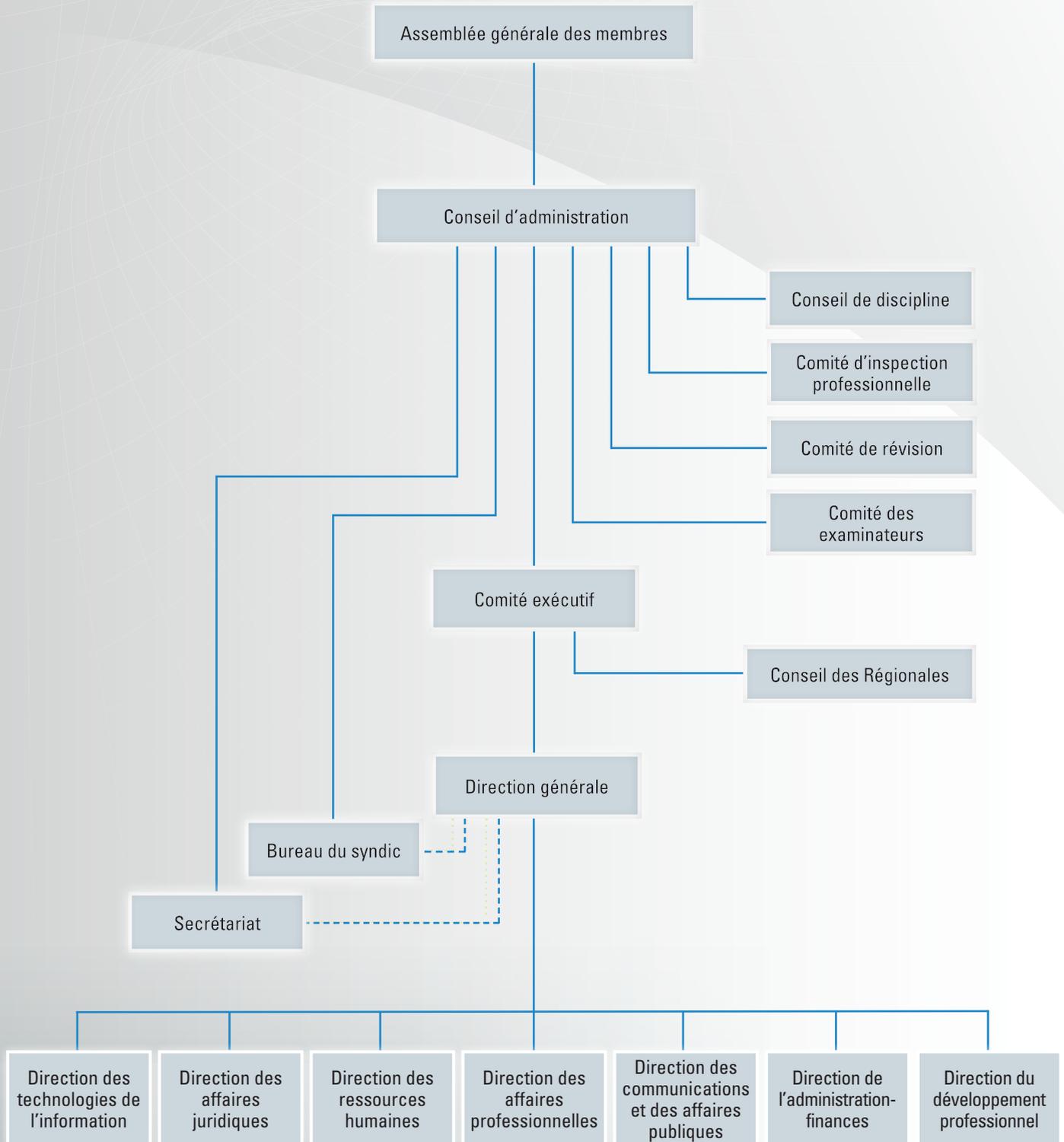
Fruit d'un long processus de consultation avec l'Office des professions du Québec et de nombreux intervenants, le dossier de révision de la Loi sur les ingénieurs a continué de nous tenir bien occupés cette année. De nombreuses représentations ont eu lieu au cours des 12 derniers mois et les progrès importants accomplis nous permettent d'envisager le dépôt prochain d'un projet de loi à l'Assemblée nationale et l'adoption d'une nouvelle loi en 2012, ou au début de 2013. L'adoption d'un texte de loi reflétant une pratique contemporaine et évolutive du génie constituera un véritable pas en avant pour la profession.

PRATIQUE DE GOUVERNANCE

Enfin, à l'interne, le Conseil d'administration a poursuivi le travail de révision de son mode de fonctionnement, à la lumière de meilleures pratiques de gouvernance. Des progrès importants ont été réalisés et de nouvelles règles de gouvernance ont été adoptées, notamment en ce qui a trait à la gestion interne des comités, aux rôles du Conseil d'administration et du Comité exécutif, au mode d'élection de la présidence, etc. D'autres travaux auront lieu au cours de la prochaine année afin de doter l'Ordre d'une saine gouvernance et de bons processus décisionnels.

Je ne peux terminer sans remercier les membres du Conseil d'administration, les membres de la direction et le personnel de l'Ordre pour leur travail et leur dévouement de tous les instants.

Organigramme



Activités du 91^e Conseil d'administration

COMITÉ EXÉCUTIF



Maud Cohen, ing.
(2010-06-11) (Montréal)



Éric Potvin, ing.
(2011-06-16)
(Saguenay-Lac-Saint-Jean)



Daniel Lebel, ing.
(2011-06-16) (Mauricie-Bois
Francs-Centre du Québec)



Stéphane Bilodeau, ing.
(2009-06-12) (Estrie)



Richard Talbot
(2009-06-12) (nommé)

AUTRES ADMINISTRATEURS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Sylvain Blanchette
(2010-06-11) (nommé)



Sylvain Brisson, ing.
(Est-du-Québec)¹



Michaël Côté, ing.
(2010-06-11) (Outaouais)



Sonia de Lafontaine, ing.
(2009-06-12) (Montréal)



Luc Fortin, ing.
(2010-06-11)
(Abitibi-Témiscamingue)



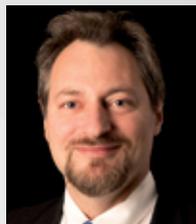
Zaki Ghavitian, ing.
(2010-06-11) (Montréal)



François P. Granger, ing.
(2011-06-16) (Montréal)



Sandra Gwozdz, ing.
(2009-06-12) (Montréal)



Giuseppe Indelicato, ing.
(2009-06-12) (Montréal)



Nadia Lalancette, ing.
(2009-06-12) (Québec)



Martin Lapointe, ing.
(2010-06-11) (Québec)



Guy Levesque, ing.
(2011-06-16) (nommé)



Claude Martineau, ing.
(2010-06-11) (Montréal)



Nadine Pelletier, ing.
(2011-06-16) (Montréal)



Christian Richard, ing.
(2010-06-11) (Montréal)



Anne-Marie Tremblay, ing.
(2011-06-16) (Québec)



Chantal Turgeon, ing.
(2011-06-16) (Montréal)



Nicole Vallières
(2009-06-12) (nommée)



Dominique Verreault, ing.
(Montréal)²

PRÉSIDENTE : Maud Cohen, ing.
Élue au suffrage des administrateurs élus
Entrée en fonction le 16 juin 2011

Date de l'assemblée générale annuelle pour
l'année financière 2011-2012 : le 14 juin 2012

Entre parenthèses : (date d'entrée en fonction pour le mandat actuel) (région électorale)

1. Remplacé par Robert Fournier, ing., élu par cooptation le 27 février 2012.
2. Élu par cooptation le 25 novembre 2011, en remplacement de Josée Morency, ing.

Le Conseil d'administration (CDA) a tenu 16 séances, dont 4 séances extraordinaires. Voici les faits saillants exprimés par voie de résolution.

CDA-2011-079 – Désignation de M^{mes} les ingénieures Sandra Gwozdz et Louise Quesnel aux sièges de représentants de l'Ordre au Conseil d'administration d'Ingénieurs Canada pour un mandat de trois ans venant à échéance en juin 2014.

CDA-2011-117 – Renouvellement du mandat de M. l'ingénieur Pierre Jean à titre de président du Comité d'inspection professionnelle, et ce, pour un mandat d'une année débutant le 12 mai 2011.

CDA-2011-120 – Recommandation à l'assemblée générale annuelle quant au montant de la cotisation annuelle des membres de l'Ordre des ingénieurs du Québec pour l'exercice financier débutant le 1^{er} avril 2012.

CDA-2011-122 – Décision de choisir Desjardins Sécurité financière à titre d'assureur pour le programme d'assurance médicaments et d'assurance maladie complémentaire offert aux membres de l'Ordre.

CDA-2011-130 – Abolition des comités suivants : Comité sur la pratique professionnelle, Comité d'organisation et de programmation du Colloque de l'Ordre, Comité des technologies de l'information, Comité d'arrimage des Sections régionales, Comité de la formation et du développement professionnel, Comité de révision de la Loi sur les ingénieurs et Comité sur les infractions judiciaires et disciplinaires.

CDA-2011-134 – Recommandation à l'assemblée générale annuelle des membres quant à la mise en œuvre d'une campagne de valorisation de la profession sur une période de trois ans et quant au montant d'une cotisation spéciale annuelle pour les exercices 2011-2012, 2012-2013 et 2013-2014.

CDA-2011-151 – Adoption du document intitulé « Orientations d'interventions aux fins de la surveillance de la pratique illégale 2011-2013 ».

CDA-2011-154 – Approbation des sous-thèmes du Colloque 2012 de l'Ordre, soit le statut du professionnel, la gestion de projet, la gestion d'une équipe et le développement durable.

CDA-2011-183 – Octroi du contrat de réalisation de la campagne de valorisation de la profession d'ingénieur à la firme de communication BleuBlancRouge inc.

CDA-2011-212 – Autorisation de l'ajout d'un don de 10 \$ au profit de la Fondation de l'Ordre des ingénieurs du Québec à la facture de la cotisation 2012-2013 avec option de retrait.

CDA-2011-241 – Décision de privilégier et de favoriser l'inscription des membres sur support technologique pour les exercices 2012-2013 et suivants, et décision de facturer 25 \$ en frais d'administration aux membres qui feront leur inscription sur support papier pour les exercices 2012-2013 et suivants.

CDA-2011-243 – Appui aux orientations générales présentées dans le cadre du projet de révision de la Loi sur les ingénieurs et mandat confié à la présidente de l'Ordre de faire part à l'Office des professions du Québec des conditions requises par l'Ordre des ingénieurs du Québec pour appuyer le projet de loi omnibus, incluant notamment la surveillance des travaux, la superficie pour les bâtiments résidentiels et agricoles, etc.

CDA-2011-245 – Nomination de MM. les ingénieurs Michel Letellier, Alain Caissy, André Desjardins et Robert Dufresne à titre de membres-ingénieurs du Comité de révision et, à titre de membres-représentants du public, de MM. Richard Leduc et Claude Reny pour un mandat de deux ans, lesquels demeureront en fonction à l'expiration de leur mandat, jusqu'à ce qu'ils soient désignés de nouveau ou remplacés.

CDA-2011-261 – Approbation des nouvelles *Lignes directrices concernant les documents d'ingénierie*.

CDA-2011-299 – Décision de maintenir la contribution pour l'assurance responsabilité professionnelle pour 2012-2013 au même taux qu'en 2011-2012.

CDA-2011-304 – Adoption de principe du projet de règlement modifiant le Règlement sur l'assurance responsabilité professionnelle des membres de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

CDA-2012-011 – Approbation des premiers éléments du Cadre national relatif au droit d'exercice, soit le développement professionnel continu, la négociation des ententes internationales de reconnaissance mutuelle et la responsabilité des entreprises d'ingénierie.

CDA-2012-017 – Approbation pour signature du protocole d'entente avec le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles.

CDA-2012-038 – Désignation de M. l'ingénieur Zaki Ghavitian au siège de représentant de l'Ordre au Conseil d'administration d'Ingénieurs Canada pour un mandat de trois ans venant à échéance en juin 2015.

CDA-2012-048 – Nomination de M^{me} l'ingénieure Nadia Baaziz au Bureau canadien d'agrément des programmes de génie (BCAPG) pour un mandat débutant le 1^{er} juillet 2012 et se terminant le 30 juin 2015, et pouvant être prolongé pour deux autres termes de trois ans.

CDA-2012-073 – Recommandation à Gestion FÉRIQUE de nommer M^{me} l'ingénieure Nadia Lalancette et M. l'ingénieur Marcel Lafrance à titre de membres honoraires de Gestion FÉRIQUE.

CDA-2012-076 – Adoption d'une chaîne de création de valeurs.

CDA-2012-078 – Approbation du Programme de surveillance générale de l'exercice de la profession 2012-2013.

CDA-2012-088 – Décision de rendre obligatoire une formation en éthique et déontologie d'une durée de deux heures.

Personnel du siège social

En date du 31 mars 2012

DIRECTION GÉNÉRALE

André Rainville, ing. Directeur général
Diane Le Tarte Secrétaire exécutive

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

Chantale Gagnon, CRHA Directrice des Ressources humaines
Francine Beauchamp Coordinatrice aux ressources humaines
Francis Benoit Pelletier, CRHA Conseiller aux ressources humaines

DIRECTION DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

Patrick Paré Directeur des Technologies de l'information
Hugo Doyon Analyste-programmeur senior
Pierre Couture Analyste-programmeur
René Moreau Administrateur de réseaux
Gilles Martineau Agent de développement bureautique

SECRÉTARIAT

M^e Caroline Simard Secrétaire de l'Ordre
Christiane Bouchart-d'Orval Secrétaire de direction
M^e Laurence Rey El Fatih² Avocate

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES

M^e Céline Martineau Directrice des Affaires juridiques
Sonya Maheu Secrétaire de direction et secrétaire suppléante au Conseil de discipline

Josée Le Tarte Secrétaire du Conseil de discipline
M^e Annick Paquette Avocate
M^e Janick Dufour Avocate
Diane Rego Technicienne juridique

Surveillance de la pratique illégale

Claude Lizotte, ing. Conseiller principal à la surveillance de la pratique illégale
Daniela Petruian, ing. Conseillère
Jacques Bellemare Enquêteur
Gilles Dupuis Enquêteur
Jean Dumouchel Préposé à la surveillance de la pratique illégale

BUREAU DU SYNDIC

Jeannette Gauthier, ing. Syndique
Denis Drolet, ing. Directeur adjoint
Mélanie Groulx Secrétaire de direction
Gisèle Forand Secrétaire juridique
Fatima El Gharras Secrétaire juridique
Diane Cloutier Secrétaire juridique
Stéphanie Laws Secrétaire juridique
Rémi Alarent, ing. Syndic adjoint
Réal R. Giroux, ing. Syndic adjoint
François Laflamme, ing. Syndic adjoint
Alexandre Khayat, ing. Syndic adjoint
Robert C. Lalonde, ing. Syndic adjoint
Ginette Latulippe, ing. Syndic adjointe
Alain Ouellette, ing. Syndic adjoint
André Prud'homme, ing. Syndic adjoint
Jean-Pierre Raymond, ing. Syndic adjoint
Jacques Guilbault, ing.¹ Syndic adjoint
Michel Blouin, ing.¹ Syndic correspondant
M^e Luc Chouinard, ing.¹ Syndic correspondant
Guy Daigle, ing.¹ Syndic correspondant
Mario Levasseur, ing.¹ Syndic correspondant
Pierre Sauvé, ing.¹ Syndic correspondant
Chantal Savaria, ing.¹ Syndic correspondante
M^e Sébastien Dyotte Avocat
M^e Johanne Pinsonnault Avocate
M^e Marie-France Perras Avocate
Carole Delcorde Analyste-recherchiste

Rodrigue Jean-Baptiste, ing. Analyste-recherchiste
Aydeé Montaña Rodríguez Analyste-recherchiste
Catherine Durocher Analyste-recherchiste
Martine Gervais Analyste-recherchiste

DIRECTION DES AFFAIRES PROFESSIONNELLES

Louis Tremblay, ing. Directeur des Affaires professionnelles
Elyse-Ann Demers Secrétaire de direction

Admission et permis

Bernard Cyr, ing. Chef de l'admission et des permis
Serge Beaulieu, ing., Adm. A. Chef adjoint aux permis
Nicole Lévis Conseillère à l'admission
Isabelle Brière Adjointe à l'admission
Louise Chétrit Adjointe à l'admission
Sylvie Regan Adjointe à l'admission
Véronique Tremblay Adjointe à l'admission
Elyse Cusson Agente d'admission
Lorraine Bick Agente d'admission
Ginette Ethier Agente d'admission
Émilie Sauvage Adjointe aux examens
Hélène Boucher Adjointe aux examens
Lynn Laflamme Secrétaire à l'admission
Sylvie Laurendeau Adjointe aux permis
Nadine Léonard Préposée au parrainage et à l'examen professionnel

Carole Forest-Bérubé Préposée aux permis
Francine Lapointe Préposée aux permis
Manon Allard Préposée aux permis

Inscription

Marc Bellerive, ing. Chef de l'inscription
Martin Bissonnette Technicien à l'inscription
Josée St-Germain Technicienne à l'inscription
Sylvie Frédette Agente d'accueil et d'information
Lucie Péloquin Préposée au tableau des membres
Isabelle Gatien Préposée à l'inscription
Francine Royer Préposée à l'inscription
Caroline Jimenez² Commise à l'inscription
Annie Holbis² Commise à l'inscription

Surveillance de l'exercice

Anne-Marie Gagnon, ing. Chef de la surveillance de l'exercice
Robert D'Aoust, ing. Coordinateur des inspections et secrétaire suppléant du CIP
Mario Lesieur, ing. Coordinateur des inspections portant sur la compétence et secrétaire suppléant du CIP
J. A. René Bourassa, ing. Inspecteur et secrétaire suppléant du CIP
Pierre Girard, ing. Inspecteur et secrétaire suppléant du CIP
Gilles Guertin, ing. Inspecteur chargé des inspections sur la compétence et secrétaire suppléant du CIP
Claude Laforest, ing. Inspecteur chargé des inspections sur la compétence et secrétaire suppléant du CIP
Samya-Myriam Hamdane Secrétaire juridique
Danielle Clossey Préposée à l'inspection professionnelle
Céline Boulay Secrétaire à l'inspection portant sur la compétence
Ermithe Nazaire Secrétaire à la surveillance de l'exercice
Jean Crépault, ing.¹ Inspecteur chargé des inspections portant sur la compétence
Marc Labrecque, ing.¹ Inspecteur chargé des inspections portant sur la compétence
Germain Lavallée, ing.¹ Inspecteur chargé des inspections portant sur la compétence

DIRECTION DES AFFAIRES PROFESSIONNELLES (suite)

Yvan Nadeau, ing. ¹	Inspecteur chargé des inspections portant sur la compétence
Guy Robert, ing. ¹	Inspecteur chargé des inspections portant sur la compétence
Nhan Pham An, ing. ¹	Inspecteur chargé des inspections portant sur la compétence
Mathieu Pravongviengkham, ing. ¹	Inspecteur chargé des inspections portant sur la compétence
Stephen A. Rowland, ing. ¹	Inspecteur chargé des inspections portant sur la compétence
Micheline Sayad Achkar, ing. ¹	Inspectrice
Ronald F. Blanchet, ing. ¹	Inspecteur
François Brion, ing. ¹	Inspecteur
Julie Caron, ing. ¹	Inspectrice
Claude Cinq-Mars, ing. ¹	Inspecteur
Denis Cossette, ing. ¹	Inspecteur
Denis Dufour, ing. ¹	Inspecteur
Steeve Fecteau, ing.	Inspecteur
Johanne Hamel, ing. ¹	Inspectrice
Gérald Lamoureux, ing. ¹	Inspecteur
Germain Lavallée, ing. ¹	Inspecteur
Nora Manoli, ing. ¹	Inspectrice
Raymond Moisan, ing. ¹	Inspecteur
Benny Poirier, ing. ¹	Inspecteur
François Poirier, ing. ¹	Inspecteur
Claudio Polonia, ing. ¹	Inspecteur
Marc Provencher, ing. ¹	Inspecteur
André P. Robert, ing. ¹	Inspecteur
Raynald Simard, ing. ¹	Inspecteur
Gilbert Théberge, ing. ¹	Inspecteur

DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL

Luc Vagneux, CRHA	Directeur du Développement professionnel
Daniel Jolin, CRHA	Agent de formation
Marie-Hélène Sylvain	Technicienne en formation
Gwenhâlle Wisler ²	Secrétaire au développement professionnel

DIRECTION DES COMMUNICATIONS ET DES AFFAIRES PUBLIQUES

Daniel Boismenu	Directeur des Communications et des Affaires publiques
Françoise L'Heureux	Secrétaire de direction

Communications institutionnelles et choix de société

Jean-Pierre Trudeau, ing.	Conseiller – Recherche et choix de société
M ^e André Lavoie	Conseiller aux affaires publiques
Aline Vandermeer	Conseillère en communications

Éditions

Geneviève Terreault	Chef des communications
Sandra Etchenda	Coordonnatrice des éditions
Geneviève Dufresne	Conseillère en communications Web
Sylvie Noisieux ²	Agente aux communications
Michel Dubé	Infographiste

Promotion de la profession et projets spéciaux

Malika Daoud	Coordonnatrice de la promotion
Marilyn Gauthier	Agente de projets
Julie Sageau	Adjointe aux communications et affaires publiques

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION-FINANCES

Lorraine Godin, CA	Directrice de l'Administration-Finances
Mélanie Claveau	Secrétaire de direction

Services auxiliaires

Guy Dumont	Coordonnateur aux services auxiliaires
Alain Bérubé	Préposé aux services auxiliaires
Michel Fugère	Préposé aux services auxiliaires
Yves Beaulieu	Préposé aux services auxiliaires

Trésorerie

Alain Picard, CGA	Contrôleur
Sylvie Leroux, CGA	Comptable
Mélicha Daviault-Léveillé	Technicienne à la paie/ Ressources humaines
Françoise Desrosiers	Préposée à la comptabilité
Josée Poupart	Préposée à la comptabilité
Mariana Angela Salajan	Préposée à la comptabilité

1. Poste contractuel.
2. Poste temporaire.
3. Affectation temporaire.

Activités du Comité exécutif

LE COMITÉ EXÉCUTIF (CE) A TENU 24 SÉANCES, DONT 11 SÉANCES EXTRAORDINAIRES.

Le mandat du CE consiste à administrer les affaires courantes de l'Ordre; le CE a tous les pouvoirs que le Conseil d'administration lui délègue, sauf, à titre d'exemple, ceux d'adopter les règlements et de créer un fonds d'assurance de la responsabilité civile professionnelle des ingénieurs.

À chacune des séances ordinaires, le CE accorde tous les types de permis d'ingénieur et reconnaît des équivalences de diplôme et de formation. En outre, le CE reçoit les observations des ingénieurs qui ont fait l'objet de recommandations du Comité d'inspection professionnelle conformément à l'article 55 du Code des professions. L'information concernant les décisions du CE en vertu des articles 55 et 55.0.1 du Code des professions (stages, cours, limitations) se trouve dans la section de la Direction des affaires professionnelles, en page 46.

Le CE autorise des poursuites pénales en vertu de l'article 188 du Code des professions et de la Loi sur les ingénieurs. L'information concernant les autorisations de poursuites pénales accordées par le CE se trouve dans la section de la Direction des affaires juridiques («Poursuites pénales», page 35).

Le CE étudie le lien entre les infractions judiciaires ou disciplinaires dont les membres ou les candidats à la profession ont fait l'objet, et l'exercice de la profession d'ingénieur conformément aux articles 45, 45.1, 45.2, 55.1 et 55.2 du Code des professions. L'information concernant les décisions rendues par le CE relativement aux articles précités se trouve dans la section de la Direction des affaires juridiques («Infractions judiciaires et disciplinaires», page 32).

Le CE désigne les membres des jurys qui doivent être formés chaque année en vertu de la politique de l'Ordre concernant la valorisation de l'excellence professionnelle. Il désigne également des personnes pour siéger au conseil de différents organismes.

La grande majorité des dossiers présentés au Conseil d'administration font préalablement l'objet de recommandations énoncées par le CE.

Au cours de l'exercice, le CE a été particulièrement engagé dans la révision de la Loi sur les ingénieurs, ainsi que dans l'adoption du projet de règlement sur l'assurance responsabilité professionnelle.

RICHARD TALBOT

Représentant du public

DANIEL LABEL, ING.

Vice-président aux
Affaires publiques

MAUD COHEN, ING.

Présidente

ÉRIC POTVIN, ING.

Vice-président en titre et aux
Affaires professionnelles

STÉPHANE BILODEAU, ING.

Vice-président aux Finances
et trésorier



Outre ces activités courantes, voici quelques points saillants des activités du CE.

CE-2011-211 – Désignation de M^{me} l'ingénieure Suzanne Michaud au Comité de révision du Code NQ 3650-900/1998 (Code d'installation des chaudières, des appareils et des tuyauteries sous pression) pour un mandat de deux ans débutant le 21 mai 2011.

CE-2011-313 – Désignation de M. l'ingénieur Pierre Jean comme représentant de l'Ordre des ingénieurs du Québec au Comité consultatif provincial pour la Régie du bâtiment du Québec sur le Code de construction, chapitre V- Électricité.

CE-2011-314 – Désignation de M. l'ingénieur Laurier Nichols comme représentant de l'Ordre des ingénieurs du Québec au groupe de travail sur la ventilation résidentielle du Bureau de l'efficacité et de l'innovation énergétiques du Québec.

CE-2011-344 – Attribution de subsides pour projets spéciaux à la Section régionale de l'Outaouais pour le projet « Visite du site du Diefenbunker ».

CE-2011-363 – Choix de présenter la candidature de M^{me} l'ingénieure Louise Quesnel à la distinction Mérite du CIQ pour l'année 2011.

CE-2011-364 – Approbation des orientations proposées par la Direction des communications et des affaires publiques, pour la rédaction de l'avis de l'Ordre des ingénieurs du Québec relativement au Plan Nord du gouvernement du Québec.

CE-2011-368 – Demande de transmettre le projet d'avenant à l'Arrangement en vue de la reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles des ingénieurs, signé le 17 octobre 2008, à la Commission des Titres d'Ingénieur et au Conseil national des ingénieurs et scientifiques de France pour examen et recommandation.

CE-2011-401 – Choix de la candidature de M. l'ingénieur Jacques Moisan au Prix de la présidente au bénévolat pour 2011.

CE-2011-403 – Choix de la Section régionale de Richelieu comme lauréate du Défi régional 2011.

CE-2011-404 – Décision de présenter les candidates ou candidats suivants à Ingénieurs Canada pour l'édition 2012 des prix décernés par Ingénieurs Canada :

Médaille d'or

M. l'ingénieur Wilfrid Morin

Distinction pour services méritoires – Formation en génie

M. l'ingénieur Brahim Benmokrane

Prix national pour un projet ou une réalisation en génie

Newtrax Technologies

CE-2011-406 – Nomination de M^{me} l'ingénieure Kateri Normandeau comme déléguée du Comité des femmes en génie d'Ingénieurs Canada.

CE-2012-009 – Décision d'attribuer une somme aux Sections régionales qui déposeront un projet sur le thème de la relève ou de la valorisation de la profession.

CE-2012-021 – Renouvellement des mandats de MM. les ingénieurs Denis Laurendeau, Terrill Fancott et Pierre Frattolillo au Comité des examinateurs pour un mandat de trois ans débutant

le 14 janvier 2012. Ils demeureront en fonction à l'expiration de leur mandat jusqu'à ce qu'ils aient été remplacés ou nommés de nouveau.

CE-2012-022 – Nomination de M^{me} l'ingénieure Diane Riopel à titre de présidente du Comité des examinateurs pour un mandat se terminant le 30 avril 2013 et de M. l'ingénieur Roger Martin à titre de président substitut pour un mandat se terminant le 30 avril 2013.

CE-2012-028 – Décision de soumettre la candidature de M^{me} l'ingénieure Micheline Bouchard à la distinction Prix du CIQ pour l'année 2011.

CE-2012-060 – Recommandation à Ingénieurs Canada d'attribuer la distinction honorifique de *Fellow* d'Ingénieurs Canada aux huit ingénieurs québécois suivants :

M^{me} Diane Bégin, ing.

M. Bernard Boire, ing.

M^{me} Chantal Guay, ing.

M. Luc Lefebvre, ing.

M^{me} Marie Lemay, ing.

M. Claude Martineau, ing.

M. Florent Meloche, ing.

M. Benoît Songa, ing.

CE-2012-071 – Désignation de M. l'ingénieur Yannick Morin comme représentant de l'Ordre des ingénieurs du Québec au comité de révision du Code de sécurité sur les chantiers de construction, au comité technique de l'Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail, secteur construction, et au comité de révision du Règlement sur la santé et la sécurité du travail dans les mines (L.R.Q., c. S-2.1, r.19.1) de la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST).

CE-2012-072 – Renouvellement des mandats de MM. les ingénieurs Michel Bilodeau et Ferhat Khendek au Comité des examinateurs pour un mandat de trois ans débutant le 9 février 2012. Ils demeureront en fonction à l'expiration de leur mandat jusqu'à ce qu'ils aient été remplacés ou nommés de nouveau.

CE-2012-073 – Réception de l'annonce de la nomination par l'Université McGill de M^{me} l'ingénieure Viviane Yargeau, pour un mandat de trois ans débutant le 9 février 2012 à titre de membre du Comité des examinateurs. M^{me} Yargeau demeurera en fonction à l'expiration de son mandat jusqu'à ce qu'elle ait été remplacée ou nommée de nouveau.

CE-2012-103 – Attribution de subsides pour projets portant sur la valorisation de la profession ou sur la relève aux Sections régionales de Richelieu pour le projet « Éveil des adolescents aux sciences et techniques », du Saguenay-Lac-Saint-Jean pour le projet « Festival fou de la science 2012 » et de Plein-Sud pour le projet « Reconnaissance des maîtres de stage ».

Comités et groupes de travail

Les personnes dont le nom apparaît en caractères gras sont membres du Conseil d'administration.

La présidente et le directeur général sont membres d'office des comités et groupes de travail à l'exception des comités statutaires et réglementaires.

COMITÉS STATUTAIRES OU RÉGLEMENTAIRES

CONSEIL DE DISCIPLINE

MANDAT

Constitué en vertu de l'article 116 du Code des professions, le Conseil de discipline est saisi de toute plainte formulée contre un professionnel pour une infraction aux dispositions du Code des professions, de la Loi sur les ingénieurs ou des règlements adoptés en vertu de ces deux lois.

COMPOSITION

Président : M^e Jean-Guy Légaré, avocat

Membres : Denis Arsénault, ing.
Réal Beaudet, ing.
Ghislain Bégin, ing.
Normand Bell, ing.
Pierre Delisle, ing.
Gilles Dussault, ing.
Rosanna Eugeni, ing.
Simon Gagné, ing.
Éric Germain, ing.
M^e Suzanne Lamarre, ing.
et avocate
Pierrette Marchand, ing.
Henri-Paul Martel, ing.
Laurent B. Mondou, ing.
François Perreault, ing.
Françoise Poliquin, ing.
Gérard Trépanier, ing.
Ferdinand Villemare, ing.

Secrétaire :

Secrétaires suppléantes : Sonya Maheu
M^e Nicole Bouchard, avocate¹

1. Depuis le 2 mars 2012.

RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS

Le résumé des activités 2011-2012 du Conseil de discipline est publié à la page 32.

COMITÉ DES EXAMINATEURS

MANDAT

Constitué par résolution du Conseil d'administration en date du 26 mars 2002, le Comité des examinateurs est chargé d'étudier les demandes d'admission des candidats dont le diplôme n'est pas reconnu par le gouvernement comme donnant ouverture au permis d'ingénieur. Il est composé d'au moins huit membres. Chaque établissement d'enseignement du Québec dont les diplômes sont reconnus par le gouvernement peut y nommer un représentant, à l'exception de l'Université du Québec, qui dispose de deux membres : l'un désigné par l'École de technologie supérieure, l'autre représentant l'ensemble des autres constituantes. Les autres membres du Comité sont nommés par le Comité exécutif, à qui le Conseil d'administration a délégué ce pouvoir de même que celui de désigner le président.

COMPOSITION

Présidente : Diane Riopel, ing.
Président substitut : Roger Martin, ing.
Membres : Michel Bilodeau, ing.
Gilles Y. Delisle, ing.
Pierre Frattolillo, ing.

Adrian Ilinca, ing.
Ferhat Khendek, ing.
Denis Laurendeau, ing.
Van Ngan Lê, ing.
Dominique Lefebvre, ing.
Rhéaume Veilleux, ing.
Vassily Verganelakis, ing.
Vivianne Yargeau, ing.
Nicole Lévis
Secrétaire : Bernard Cyr, ing.
Secrétaire substitut : Hélène Boucher
Personnes-ressources : Isabelle Brière
Louise Chétrit
Sylvie Regan
Émilie Sauvage
Véronique Tremblay

RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS

En 2011-2012, le Comité s'est réuni 11 fois. Il a procédé à 1 232 études de demandes d'équivalence, à 739 révisions de dossiers et à 1 211 études de résultats aux examens d'admission.

COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

MANDAT

Constitué en vertu de l'article 109 du Code des professions et défini à l'article 112 du Code des professions et au Règlement sur le comité d'inspection professionnelle de l'Ordre des ingénieurs du Québec, le Comité d'inspection professionnelle (CIP) a pour mandat de surveiller l'exercice de la profession par les membres et de faire une inspection sur la compétence de tout ingénieur lorsque les motifs le justifient. Le CIP est secondé dans ses fonctions par des inspecteurs responsables de la surveillance générale de l'exercice de la profession, par des inspecteurs chargés des inspections sur la compétence professionnelle, par des experts ainsi que par la Direction des affaires professionnelles.

COMPOSITION

Président : Pierre Jean, ing.
Président suppléant : Pierre-Paul Dumoulin, ing.
Membres : Nadim Abou-Chacra, ing.
André Delisle, ing.
Renaud Dompierre, ing.
Fayez H. Gennaoui, ing.
Luc Laliberté, ing.
Denis Lefebvre, ing.
Buu Le Van, ing.
Alfred Marquis, ing.
Alain Philibert, ing.
Guy E. Poirier, ing.¹
Gilles Rivard, ing.
Conrad Tardif, ing.
Shuhua Zhou, ing.

Secrétaire :

Secrétaires suppléants : J. A. René Bourassa, ing.
Robert D'Aoust, ing.
Pierre Girard, ing.
Claude Laforest, ing.
Mario Lesieur, ing.
Gilles Guertin, ing.
Louis Tremblay, ing.

1. Depuis le 27 janvier 2012.

RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS

Dans le cadre du Programme de surveillance générale de l'exercice de la profession 2011-2012, les inspecteurs ont réalisé 1 530 inspections. Ce résultat dépasse la cible de 1 500 inspections et correspond à 2,5 % des membres inscrits au tableau de l'Ordre au 31 mars 2012. Le Comité a décrété 35 nouvelles inspections portant sur la compétence et a entendu 16 membres au cours de 22 audiences. Au 31 mars 2012, il assurait le suivi de 30 limitations temporaires touchant 19 membres, et de 50 stages de perfectionnement touchant 30 membres.

COMITÉ DE RÉVISION

MANDAT

Constitué en vertu de l'article 123.3 du Code des professions, le Comité de révision a pour fonction de donner, à toute personne qui le lui demande et qui a demandé au syndic la tenue d'une enquête, un avis relativement à la décision d'un syndic de ne pas porter plainte devant le Conseil de discipline.

COMPOSITION

Président : Michel Letellier, ing.
Membres : Alain Caissy, ing.
André Desjardins, ing.
Robert Dufresne, ing.
Richard Leduc (membre du public)
Lucille Milette-Bellemare (membre du public¹)
Claude Reny (membre du public²)

Secrétaire et
personne-ressource : M^e Céline Martineau, avocate

RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS

Le résumé des activités 2011-2012 du Comité de révision est publié à la page 31.

1. Jusqu'au 21 octobre 2011.

2. Depuis le 21 octobre 2011.

COMITÉ DE SURVEILLANCE DES ÉLECTIONS

MANDAT

Le Comité de surveillance des élections conseille, au besoin, la Secrétaire de l'Ordre dans l'exécution de ses fonctions électorales. Il répond aux interrogations qui lui sont adressées par la Secrétaire de l'Ordre, reçoit les plaintes ayant un rapport direct avec le déroulement du processus électoral et fait des recommandations au Conseil d'administration, le cas échéant. Il reçoit les requêtes de tout candidat qui est en désaccord avec une décision de la Secrétaire de l'Ordre et reçoit les requêtes de l'administration électorale lorsque cette dernière a connaissance d'un manquement ou d'un comportement contraire au Règlement sur les élections au Conseil d'administration de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

COMPOSITION

Président : Jean Boisvert, ing.
Membres : Georges Geoffroy, ing.
M^e Louis Béland, avocat
Personne-ressource : M^e Caroline Simard, avocate
Secrétaire de l'Ordre

RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS

Au cours de l'exercice, le Comité de surveillance des élections s'est réuni à trois reprises. Il a été appelé à donner son avis à la Secrétaire de l'Ordre sur le texte d'un candidat aux élections et sur l'utilisation des réseaux sociaux dans un contexte électoral. Le Comité de surveillance des élections a remis son rapport au Conseil d'administration le 21 octobre 2011.

AFFAIRES PROFESSIONNELLES

COMITÉ DE RÉVISION DU RÈGLEMENT SUR L'ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE MANDAT

Le mandat du Comité de révision du Règlement sur l'assurance responsabilité professionnelle consiste à étudier, négocier et établir les modalités de mise en œuvre d'un régime collectif d'assurance responsabilité professionnelle qui ferait appel au marché de l'assurance traditionnel par l'entremise d'une firme de courtage d'assurance spécialisée en assurance responsabilité.

COMPOSITION

Président : Éric Potvin, ing.
Membres : Zaki Ghavitian, ing.
Jean-Marie Mathieu, ing.
Richard Talbot
Secrétaire : Marc Bellerive, ing.
Personnes-ressources : M^e Céline Martineau, avocate
Louis Tremblay, ing.

RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS

Le Comité s'est réuni une seule fois en 2011-2012, soit le 29 novembre 2011.

Les principales activités du Comité portaient sur la rédaction du projet de règlement à l'intention de l'Office des professions du Québec. Le Comité a fait ses recommandations au sujet du règlement et des modalités d'application, notamment en ce qui a trait aux conditions d'exemptions pour les firmes.

AFFAIRES JURIDIQUES

COMITÉ SUR LA SURVEILLANCE DE LA PRATIQUE ILLÉGALE

MANDAT

Le mandat du Comité sur la surveillance de la pratique illégale consiste à déterminer et à circonscrire les milieux où la pratique illégale de la profession est présente, ainsi qu'à préciser et à valider les axes d'intervention en matière de pratique illégale.

En date du 20 mai 2011, le Conseil d'administration a déterminé que le mandat du Comité se terminerait avec la réalisation du Programme d'activité et projet d'interventions contenu dans l'axe de prévention des Orientations d'interventions aux fins de la surveillance de la pratique illégale 2011-2013.

COMPOSITION (DU 1^{er} AVRIL 2011 AU 13 SEPTEMBRE 2011)

Président : Zaki Ghavitian, ing.
Membres : Guy Cuerrier, ing.
Danny Gagnon, ing.
Martin Lapointe, ing.
Claude Martineau, ing.
Richard Talbot
Dominique Verreault, ing.
Secrétaire : Claude Lizotte, ing.
Personne-ressource : M^e Céline Martineau, avocate

À la suite de l'entrée en vigueur des dispositions de l'article 108.6 du Code des professions, aux termes desquelles est nécessaire le consentement des membres de certains comités pour la publication de leur nom, la composition des comités et groupes de travail non statutaires peut ne pas être complète, tous les membres n'ayant pas fourni leur consentement.

COMPOSITION (du 13 septembre 2011 au 31 mars 2012)

Président : Zaki Ghavitian, ing.
Membres : Guy Levesque, inf.
Jean-Marie Mathieu, ing.
Éric Potvin, ing.
Christian Richard, ing.
Secrétaire : Claude Lizotte, ing.
Personne-ressource : M^e Céline Martineau, avocate

RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS

Le résumé des activités 2011-2012 du Comité sur la surveillance de la pratique illégale est publié à la page 34.

AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES

COMITÉ DES FINANCES ET DE VÉRIFICATION

MANDAT

Le Comité des finances et de vérification doit :

- vérifier et auditer les résultats financiers de l'Ordre et faire rapport au Conseil d'administration sur la position financière comparée au budget;
- collaborer à la préparation et à la révision du budget annuel;
- veiller à l'existence et au bon fonctionnement de mécanismes de contrôle internes;
- réviser les politiques financières, y compris la Politique de placement du fonds de roulement et du surplus accumulé et la Politique d'utilisation des surplus budgétaires non affectés, et en superviser l'application;
- élaborer une politique de gestion de risques et en assurer le suivi;
- étudier les projets à incidence financière que lui confient les instances.

COMPOSITION

Président : Stéphane Bilodeau, ing.
Membres : Sylvain Blanchette
Claude Martineau, ing.
Richard Talbot
Chantal Turgeon, ing.
Secrétaire : Lorraine Godin, CA

RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS

Au cours de l'exercice 2011-2012, les membres du Comité se sont réunis huit fois pour discuter et proposer des recommandations concernant les points suivants : la revue et l'approbation des états financiers vérifiés produits pour l'exercice financier précédent; la revue et l'approbation des rapports financiers trimestriels produits au cours de l'exercice financier en regard du budget adopté; la revue des projections pour l'exercice courant; la préparation et la recommandation du budget pour l'exercice 2012-2013; la revue de l'état des placements; la révision et la mise à jour de politiques financières, l'élaboration d'une politique de gestion de risques; la révision des grilles tarifaires de l'Ordre; le choix des auditeurs pour l'exercice 2012-2013; la proposition d'une cotisation spéciale.

SECRETARIAT

CONSEIL DES RÉGIONALES

MANDAT

Le rôle du Conseil des Régionales est de s'assurer que les Sections régionales contribuent de la manière la plus adéquate possible à la mission de l'Ordre. Le Conseil doit également voir à ce que les activités des Sections régionales s'harmonisent avec l'action des instances de l'Ordre et qu'elles s'inscrivent complémentirement à celle-ci.

Le Conseil doit être un lieu d'échange sur l'expérience des Sections régionales, sur leur développement et sur leurs relations avec les instances.

Le Conseil doit aussi être une tribune qui permet aux Sections régionales de faire connaître leurs points de vue en toute autre matière, selon les mandats jugés appropriés par le Conseil d'administration et le Comité exécutif.

De façon plus précise, sa responsabilité est de voir à l'adaptation et à l'évolution du rôle et des responsabilités des Sections régionales.

COMPOSITION

Présidente : Maud Cohen, ing.
Membres :
Abitibi-Témiscamingue : Eugène Montour, ing.
Bas-Saint-Laurent-Gaspésie :
Pascal Chouinard, ing.
Cantons-de-l'Est : Houssef Sfaxi, ing.
Drummond : Laurent Harton, ing.
Lanaudière : Michel Payment, ing.
Laval-Laurentides : Dominique Verreault, ing.
Manicouagan : Bruno Bélanger, ing.
Mauricie : France Vallée, ing.
Mingan : Danny Gagnon, ing.
Outaouais : Sébastien Laroche, ing.
Plein-Sud : Daniel Latendresse, ing.
Québec et Chaudière-Appalaches :
François Rheault, ing.
Richelieu : Jacques Racicot, ing.¹
Saguenay-Lac-Saint-Jean :
Ghislain Boivin, ing.²
RIM : Souad Benali, ing. jr³
Secrétaire et
personne-ressource : M^e Caroline Simard, avocate
Secrétaire de l'Ordre

RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS

Le Conseil des Régionales s'est réuni à quatre reprises au cours de l'exercice. Il a été sollicité pour la refonte du site Web des Sections régionales, ainsi que dans le cadre des travaux de révision de la Loi sur les ingénieurs et de ceux du Comité sur la gouvernance. Le Conseil des Régionales a été un lieu d'échange et d'information au sujet des grands projets de l'Ordre, notamment en ce qui concerne la planification stratégique 2010-2015 et la formation continue.

1. Du 21 juillet au 31 mars 2012, en remplacement de M. Réal Duquette, ing., ce dernier ayant siégé du 1^{er} avril 2011 au 21 juillet 2011.
2. De juin 2011 au 31 mars 2012, en remplacement de M. Guy Cuerrier, ing., ce dernier ayant siégé du 1^{er} avril 2011 à juin 2011.
3. De juillet 2011 au 31 mars 2012, en remplacement de M. Karim Choudiri, ing., ce dernier ayant siégé de juin 2011 à juillet 2011.

COMITÉ SUR LA GOUVERNANCE

MANDAT

Le Comité sur la gouvernance est responsable de revoir les règles de gouvernance de l'Ordre et de proposer au Conseil d'administration des moyens de mise en œuvre concernant notamment la révision du mode d'élection des administrateurs, la composition et le rôle du Comité exécutif et des différents comités de l'Ordre, ainsi que la performance et le suivi stratégique.

COMPOSITION

Présidente : Maud Cohen, ing.
Membres : Sylvain Blanchette
Nadia Lalancette, ing.
Martin Lapointe, ing.
Daniel Lebel, ing.¹
Anne-Marie Tremblay²

Secrétaire et
personne-ressource : M^e Caroline Simard, avocate
Secrétaire de l'Ordre

Autre
personne-ressource : Linda Vallée

RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS

Le Comité sur la gouvernance s'est réuni à 12 reprises au cours de l'exercice. Sur la recommandation du Comité sur la gouvernance, le Conseil d'administration a aboli plusieurs comités de l'Ordre, après avoir entrepris une révision globale de sa gouvernance. Depuis l'été 2011, le Comité revisite le modèle de gouvernance des Sections régionales. Il a également entrepris la révision des délégations du Conseil d'administration et de la composition du Comité exécutif de l'Ordre. Les modifications proposées par le Comité sur la gouvernance au cours de l'exercice précédent et concernant le mandat de la présidence et des administrateurs de l'Ordre ont été apportées au Règlement sur les élections au Conseil d'administration de l'Ordre des ingénieurs du Québec et sont entrées en vigueur le 26 janvier 2012.

1. À partir du 1^{er} août 2011, en remplacement de M. Éric Potvin, ing., ce dernier ayant siégé au Comité sur la gouvernance du 1^{er} avril 2011 au 1^{er} août 2011.
2. À partir du 13 septembre 2011.

COMITÉ D'ÉTHIQUE DES ADMINISTRATEURS

MANDAT

Le Comité d'éthique des administrateurs relève du Conseil d'administration de l'Ordre. Il est formé chaque fois qu'il est nécessaire de donner un avis et de fournir du soutien à l'Ordre et à ses administrateurs lorsqu'ils sont aux prises avec une situation problématique, d'enquêter sur toute allégation ou sur toute situation de manquement de la part d'un administrateur aux règles d'éthique des administrateurs prévues par la loi ou par le code d'éthique et de faire des recommandations au Conseil d'administration relativement à l'application du code d'éthique.

COMPOSITION

Formé au besoin, il se compose de la présidence et de deux administrateurs, dont un représentant du public.

RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS

Au cours de l'exercice 2011-2012, le Comité d'éthique des administrateurs n'a pas été formé.

COMITÉ DE DÉONTOLOGIE

MANDAT

Le mandat du Comité de déontologie est d'agir comme conseiller des différentes instances de l'Ordre sur des questions de déontologie. À ce titre, le Comité est appelé notamment à étudier les questions qui lui sont soumises et à formuler tantôt un avis, tantôt des recommandations en matière d'éthique professionnelle.

COMPOSITION

Formé au besoin, il se compose de cinq ingénieurs de plus de 15 années de pratique professionnelle, dont trois anciens présidents de l'Ordre.

RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS

Au cours de l'exercice, le Comité de déontologie n'a pas été formé.

COMMUNICATIONS ET AFFAIRES PUBLIQUES

COMITÉ D'ORIENTATION DES AFFAIRES PUBLIQUES

MANDAT

Le mandat du Comité d'orientation des affaires publiques consiste à assurer une veille stratégique, à orienter et à planifier les interventions de l'Ordre de manière évolutive pour aider les instances à prendre des décisions éclairées en fonction d'objectifs généraux comprenant, notamment, l'intérêt public et les actions qui contribuent à faire de l'Ordre des ingénieurs du Québec le phare d'une profession reconnue et respectée de tous (CA-2000-556).

COMPOSITION

Président : Stéphane Bilodeau, ing.
Membres : Bernard Boire, ing.
Denis Isabel, ing.
Gérard Lachiver, ing.
Robert Molenge, ing.
Kateri Normandeau, ing.
Éric Potvin, ing.

Secrétaire : Jean-Pierre Trudeau, ing.
Personnes-ressources : Daniel Boismenu
M^e André Lavoie

RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS

Le Comité d'orientation des affaires publiques place ses interventions d'affaires publiques sous le thème global de l'intérêt public.

Le Comité travaille à la réalisation du Plan d'affaires publiques 2011-2014. Outre les dossiers de la gestion des infrastructures, du développement durable et de la relève en génie, nombre de nouveaux dossiers ont été entrepris, notamment sur la gouvernance des marchés publics et la réduction à la source des GES.

Au cours de l'année, l'Ordre est intervenu publiquement dans plusieurs dossiers, dont celui de l'attribution de mandats d'ingénierie par les municipalités, le projet de remplacement du pont Champlain et la nouvelle stratégie de l'eau de la Ville de Montréal (avis présenté à la Commission permanente sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs de la Ville de Montréal).

COMITÉ SUR LA PROMOTION ET LA VALORISATION DE LA PROFESSION ET DES FEMMES EN GÉNIE

MANDAT

Le mandat du Comité sur la promotion et la valorisation de la profession et des femmes en génie consiste à :

- proposer au Conseil d'administration des moyens pour faire la promotion de la profession auprès des femmes et de la relève;
- proposer au Conseil d'administration des moyens pour valoriser la profession auprès du grand public, des membres et des décideurs;
- contribuer à faire du génie une profession accueillante et valorisante pour les femmes et la relève.

COMPOSITION

Président : Daniel Lebel, ing.
Membres : Marie-Josée Dionne, ing. stag.
France Bonneau, Barreau du Québec
Sonia de Lafontaine, ing.
Kateri Normandeau, ing.
Nadine Pelletier, ing.
Christian Richard, ing.
Secrétaire : Malika Daoud
Personne-ressource : Daniel Boismenu

RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS

Le Comité sur la promotion et la valorisation de la profession et des femmes en génie apporte son expertise en ingénierie pour orienter la campagne de promotion de la profession. Un vaste plan a été mis en place pour l'année 2011-2012. Ce plan comporte deux grands volets, l'un axé sur la promotion de la profession, l'autre sur la valorisation de la profession. La promotion de la profession vise la relève et s'adresse aux jeunes de 12 à 18 ans. Les outils conçus dans cette optique ont été mis à jour et différents partenariats stratégiques ont été conclus de manière à joindre ce public cible et à faire la promotion du génie. La valorisation de la profession, quant à elle, cible le grand public et les différents partenaires socioéconomiques pour faire connaître — et reconnaître — la profession. Le Comité s'est réuni à six reprises pour évaluer les différentes actions mises en place pour joindre le public ciblé.

JURYS

BOURSE D'EXCELLENCE AUX ÉTUDES SUPÉRIEURES 2011

Jury : Daniel Lebel, ing.
Maud Cohen, ing.
Sonia de Lafontaine, ing.
Louise Quesnel, ing.
André Rainville, ing.
Lauréat 2011 : Louis-Alexis Allen Demers
Université Laval

PRIX UNIVERSITAIRE DU MÉRITE 2011

Jury : Daniel Lebel, ing.
Maud Cohen, ing.
Sonia de Lafontaine, ing.
Louise Quesnel, ing.
André Rainville, ing.
1^{er} prix : Martine Blouin
École Polytechnique de Montréal
2^e prix : Jonathan Verrett
Université McGill
3^e prix : Pierre-Luc Paradis
Université du Québec à Rimouski

PRIX GÉNIE INNOVATION 2011

Jury : Maud Cohen, ing.
Daniel Lebel, ing.
Gérard Lachiver, ing.
Michel Gagnon, ing.
Jacques De Larochellière, ing.
Lauréat 2011 : Projet de positionneur souterrain MineTrax,
Newtrax Technologies

GRAND PRIX D'EXCELLENCE 2011

Jury : Maud Cohen, ing.
Daniel Lebel, ing.
Wilfrid Morin, ing.
Christophe Pierre, ing.
Danny Lachance, ing.
Lauréat 2011 : Feu Robert L. Papineau, ing.

PRIX DE LA PRÉSIDENTE AU BÉNÉVOLAT 2011

Jury : Stéphane Bilodeau, ing.
Maud Cohen, ing.
Daniel Lebel, ing.
Éric Potvin, ing.
Richard Talbot
Lauréat 2011 : Jacques Moisan, ing.

ORGANISMES CONJOINTS

COMITÉ DE LIAISON CODIQ-OIQ-CRÉIQ

MANDAT

Le Comité de liaison CODIQ-OIQ-CRÉIQ a pour mandat de favoriser la collaboration entre l'Ordre des ingénieurs du Québec, les autorités des établissements d'enseignement du génie du Québec et les représentants des étudiants en génie, en ce qui a trait aux sujets d'intérêt commun relatifs à la formation des étudiants en ingénierie et à la valorisation de la profession, en particulier les développements récents et les tendances lourdes concernant la profession et la formation ainsi que les besoins de formation des ingénieurs.

COMPOSITION

Coprésidents :

Maud Cohen, ing.
Guyh Dituba Ngoma, ing., UQAT
Kodjo Agbossou, ing., UQTR
Yves Beauchamp, ing., ETS
Yves Blaquièrre, ing., UQAM
Pierre A. Cousineau, ing., UQAC
André Darveau, Université Laval
Robin Drew, ing.,
Université Concordia
Karim El Guemhioui, ing., UOQ
Christophe Guy, ing.,
École Polytechnique
André Jacques, UQAR
Gérard Lachiver, ing.,
Université de Sherbrooke
Maxence Lenoir, CRÉIQ
Andrew Kirk, Université McGill

Secrétaire :

André Rainville, ing.

Personne-ressource : Bernard Cyr, ing.

RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS

Le Comité a tenu une rencontre en avril à Montréal et une deuxième en septembre à Chicoutimi. Il s'est penché principalement sur les sujets suivants : la promotion de la formation en génie et la valorisation de la profession d'ingénieur ; la Fondation de l'Ordre des ingénieurs du Québec ; les ateliers sur le professionnalisme et l'éthique ; la révision de la Loi sur les ingénieurs ; le *Guide du futur ingénieur* et le *Guide de pratique professionnelle* ; les rencontres avec les services de placement des écoles de génie ; la tournée des régions et le nouveau Règlement sur la formation continue obligatoire des ingénieurs.

COMITÉ DE LIAISON DES REGROUPEMENTS D'INGÉNIEURS

MANDAT

Le Comité de liaison des regroupements d'ingénieurs est un comité ad hoc né du « contrat social », signé le 8 mars 2002. Le mandat du Comité de liaison des regroupements d'ingénieurs consiste à débattre d'enjeux communs à la profession ou à des groupes d'ingénieurs, et à s'entendre sur le partage des rôles en cette matière, dans le respect de leurs mandats respectifs.

Le mandat du Comité comporte quatre volets particuliers, à savoir :

- informer les partenaires des projets de prise de position publique propres à chaque groupe et échanger avec eux ;
- servir à des fins de conciliation entre les partenaires de façon à harmoniser les points de vue ;
- trouver des moyens permettant à chacun de faire connaître son organisation, ses objectifs et ses réalisations aux autres partenaires ;
- assurer la pérennité des travaux du Comité.

COMPOSITION

Membres :

Maud Cohen, ing.,
présidente, Ordre des ingénieurs du Québec
Carole Leroux, ing., présidente,
Syndicat professionnel des
ingénieurs d'Hydro-Québec (SPIHQ)
Johanne Desrochers, BAA, c.a.é.,
présidente-directrice générale,
Association des ingénieurs-conseils
du Québec (AICQ)
Michel Gagnon, ing., président,
Association professionnelle des
ingénieurs du gouvernement du
Québec (APIGQ)
Luc Vermette, ing., président du
conseil, Association des ingénieurs-
conseils du Québec (AICQ)
Alexandre Meilleur, ing., président,
Association des ingénieurs
municipaux du Québec (AIMQ)
Martin Tremblay, ing., président,
Syndicat professionnel des
scientifiques à pratique exclusive de
Montréal (SPSPM)

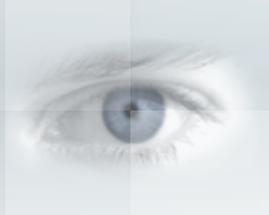
Secrétaire :

André Rainville, ing.

RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS

Le Comité de liaison des regroupements d'ingénieurs a tenu, au cours du présent exercice, deux séances.

Il a, d'autre part, contribué de façon importante à la réflexion entourant l'évolution du dossier sur la révision de la Loi sur les ingénieurs, afin d'alimenter la position de l'Ordre à l'égard de ce dossier. Les membres du Comité de liaison ont, dans cet esprit, été appelés à participer à des rencontres d'échange et d'information, dans certains cas de façon individuelle. Leur expertise a aussi été sollicitée pour l'élaboration des *Lignes directrices concernant les documents d'ingénierie*.



Jeannette Gauthier, ing.
Syndique

MANDAT

Le principal mandat du Bureau du syndic consiste à veiller à ce que les membres respectent la Loi sur les ingénieurs, ainsi que tous les règlements adoptés conformément au Code des professions. Les syndicats doivent notamment voir à ce que les dispositions du Code de déontologie des ingénieurs soient respectées par les membres de l'Ordre.

Le Bureau du syndic a accueilli deux nouveaux syndicats adjoints et deux analystes-rechercheurs supplémentaires. La liste du personnel apparaît à la page 9.

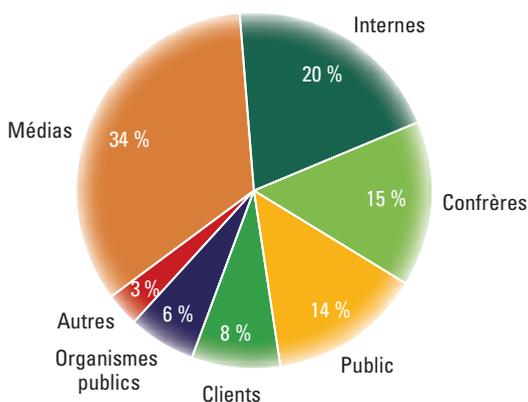
ENQUÊTES

Au cours de l'exercice de 2011-2012, le Bureau du syndic a reçu 436 demandes d'enquête. Sur ce nombre, 126 provenaient de clients, d'organismes publics et d'autres membres du public, 64 provenaient de confrères ingénieurs, 149 ont été ouvertes à l'initiative du Bureau du syndic à la suite de l'obtention d'informations venant des médias, et 86 provenaient de dossiers transmis par les autres services de l'Ordre. Sur l'ensemble des demandes, 394 dossiers d'enquête concernant 371 ingénieurs ont été ouverts. Le tiers de ces dossiers est lié au financement des partis politiques.

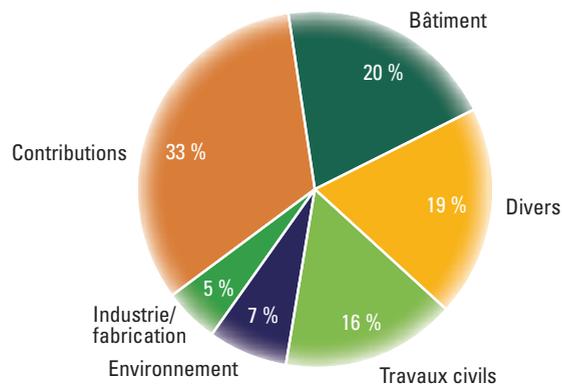
Au terme d'enquêtes et d'analyses, le syndique et les syndicats adjoints ont porté 9 plaintes devant le Conseil de discipline et ont, par ailleurs, fermé 226 autres dossiers après enquête et avisés les demandeurs de leur décision. Lors de la fermeture de ces enquêtes, les syndicats ont adressé des mises en garde à 76 ingénieurs. Les demandeurs d'enquête se sont prévalus de leur droit de demander l'avis du Comité de révision dans 14 dossiers. De plus, huit dossiers ont fait l'objet d'une entente de conciliation par un syndic. Le délai moyen de traitement des dossiers qui ont été fermés pendant l'année a été de 23 mois.

Le Bureau du syndic doit traiter un nombre sans cesse croissant de demandes d'enquête; malgré la croissance de ses effectifs, il peine à réaliser les enquêtes dans des délais raisonnables. Pour accroître son efficacité, le Bureau du syndic a donc implanté en cours d'année la méthode d'amélioration continue Kaizen. Cette démarche a conduit à la création d'une équipe spécialement chargée des enquêtes de courte durée. D'autres solutions sont en voie d'implantation quant à la formation du nouveau personnel, à la planification des enquêtes, etc.

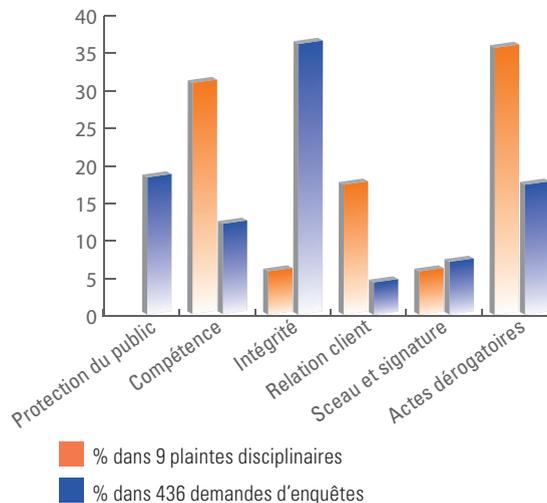
SOURCE DES DEMANDES D'ENQUÊTE EN 2011-2012



DOMAINES DES ENQUÊTES OUVERTES EN 2011-2012



OCCURRENCES DES PRINCIPAUX REPROCHES INVOQUÉS DANS LES DEMANDES D'ENQUÊTE REÇUES ET LES PLAINTES DISCIPLINAIRES DÉPOSÉES DURANT L'ANNÉE 2011-2012



PRÉVENTION ET RECHERCHES

Au cours de cette même période, le personnel du Bureau du syndic a consacré également beaucoup de temps et d'énergie à fournir de l'information aux ingénieurs, à leurs clients ou employeurs ainsi qu'au public en général sur les exigences réglementaires et professionnelles de l'exercice de la profession, en répondant à plus de 1 078 appels téléphoniques (acheminés par la ligne 1 877 ÉTHIQUE) et courriels (envoyés par le site Internet). Au chapitre de la prévention, le Bureau du syndic a donné neuf conférences, essentiellement à l'occasion du Colloque annuel de l'Ordre ou à la suite du Colloque, ainsi que dans les facultés d'ingénierie. De plus, dans chaque numéro de la revue *PLAN* et du bulletin électronique destiné aux membres, un article sur la déontologie, l'éthique ou les obligations professionnelles a été publié.

Rappelons que le Conseil d'administration a approuvé un programme de recherche en éthique et déontologie afin de mieux comprendre les allégations de malversation soulevées dans les médias et mettant en doute l'intégrité des ingénieurs. C'est ainsi qu'une firme de recherche et de sondage a conduit des entrevues, des groupes de discussion ainsi que deux sondages, l'un auprès du grand public et l'un auprès des membres. À partir des informations recueillies, le Bureau du syndic et le Comité d'inspection professionnelle ont revu leurs priorités d'intervention. Ces recherches permettent aussi d'appuyer les interventions que l'Ordre prépare dans le cadre de la commission Charbonneau. Le Conseil d'administration a également endossé un cours obligatoire sur le professionnalisme à l'intention des membres.

BILAN DES ACTIVITÉS DU BUREAU DU SYNDIC DU 1^{ER} AVRIL 2011 AU 31 MARS 2012

Dossiers d'enquête actifs au 1 ^{er} avril 2011	489
Demandes d'enquête reçues	436
Dossiers d'enquête ouverts	394
Dossiers d'enquête fermés	226
Dossiers réglés par la conciliation d'un syndic	8
Dossiers d'enquête ayant donné lieu au dépôt d'une plainte devant le Conseil de discipline	9
Dossiers d'enquête actifs au 31 mars 2011	811
Appels et demandes de renseignements	1 078
Participants aux conférences et présentations	451
Demandes d'accès à l'information reçues	12



André Rainville, ing.
Directeur général

Rapport du directeur général

Avec comme objectifs de rétablir la confiance du public et de répondre à l'évolution de la profession, le Plan stratégique 2010-2015 a pris sa vitesse de croisière au cours des 12 derniers mois. Parmi les faits saillants de l'année, notons le lancement de la toute première campagne de valorisation de la profession et les progrès notables en ce qui concerne l'encadrement de la profession.

VALORISATION DE LA PROFESSION

Un des faits saillants de l'automne 2011 est sans aucun doute le lancement de notre toute première campagne de valorisation de la profession. Cette campagne a été un grand succès, tant sur le plan de l'efficacité du travail d'équipe requis pour livrer un produit de grande qualité en moins de six mois, que des résultats obtenus. La première phase de cette campagne de trois ans à peine terminée, l'équipe des communications s'affaire déjà à préparer la deuxième phase pour l'automne prochain.

La campagne de valorisation de la profession est un outil de plus qui vient renforcer les nombreuses activités de promotion de la profession de l'Ordre. Parmi les plus récentes initiatives à ce chapitre, citons le partenariat avec le Centre des sciences de Montréal et Fusion jeunesse, organisateur de la compétition Robotique First Québec – une activité qui initie les jeunes du secondaire à la robotique – et notre partenariat avec l'émission *Génial!*, diffusée à Télé-Québec, qui a été reconduit cette année.

RÉVISION DE LA LOI SUR LES INGÉNIEURS

Moins visible que la campagne de valorisation, le projet de révision de la Loi sur les ingénieurs a mobilisé des efforts considérables de la présidente, de la Direction générale, du Bureau du syndic, des directions des affaires juridiques, des communications et affaires publiques ainsi que des affaires professionnelles. Les discussions avec l'Office des professions du Québec, le ministère de la Justice, également responsable de l'application des lois professionnelles, et les différents intervenants au dossier ont été menées rondement. Si le projet de loi n'a pas encore été déposé à l'Assemblée nationale au moment de mettre sous presse, cela ne saurait tarder. C'est un projet de longue haleine, certes, mais il est de la plus haute importance pour l'encadrement de la profession.

BUREAU DU SYNDIC

En 2010, nous avons doublé l'effectif du Bureau du syndic pour pouvoir répondre à une forte augmentation du nombre de demandes d'enquête. La nouvelle équipe en place travaille activement sur les quelque 800 dossiers actuellement ouverts. À la suite de la mise en place d'une ligne téléphonique réservée aux questions d'ordre éthique lors de l'exercice précédent, le Bureau du syndic a également poursuivi son travail de prévention. Un ambitieux plan d'intervention qui vise à mieux préparer les ingénieurs à une pratique intégrant davantage les dimensions éthique et déontologique est actuellement en cours de développement.

AFFAIRES PROFESSIONNELLES

Chef de file de l'intégration et de l'encadrement des professionnels formés à l'étranger (PFÉ), l'Ordre a obtenu en décembre dernier une subvention de 400 000 \$ du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles afin de concevoir de nouveaux moyens pour accompagner les candidats ayant obtenu leur diplôme à l'extérieur du Canada. La Direction des affaires professionnelles, en collaboration avec la Direction des technologies de l'information, travaille, grâce à cette subvention, à l'élaboration d'un processus d'admission en ligne et d'un outil d'autoévaluation à l'intention des PFÉ, deux outils qui faciliteront et accéléreront le processus pour les ingénieurs étrangers qui choisissent de venir vivre et travailler au Québec.

DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL

Créée à la suite de l'adoption du Règlement sur la formation continue obligatoire des ingénieurs, la Direction du développement professionnel a dû se structurer pour relever les défis qui l'attendent. Cette nouvelle équipe a fait un travail remarquable au cours des derniers mois pour sensibiliser les membres à l'importance du développement professionnel et aux balises du Règlement. La prochaine année devrait être remplie de succès pour la Direction du développement professionnel; de nombreux projets sont en cours, notamment le développement d'une offre de formations qui seront accessibles aux ingénieurs de toutes les régions du Québec. La Direction du développement professionnel jouera aussi un rôle primordial dans la préparation de la formation obligatoire sur le professionnalisme, qui sera offerte en ligne dès l'automne.

VIRAGE SANS PAPIER

L'Ordre a poursuivi ses efforts afin de maximiser l'utilisation des supports électroniques et de réduire substantiellement son utilisation du papier, par exemple en organisant des séances du Conseil exécutif et du Conseil d'administration sans papier. En outre, l'inscription 2012 au tableau de l'Ordre était, pour la première année, offerte en ligne seulement; seuls les membres qui en faisaient la demande se voyaient envoyer un formulaire papier, moyennant des frais additionnels. Cette transition vers une inscription en ligne s'est faite en douceur : 98,6 % des membres ont utilisé Internet pour renouveler leur inscription.

RESSOURCES HUMAINES

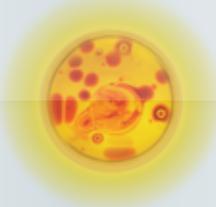
En matière de ressources humaines, plusieurs programmes ont été actualisés de façon à se conformer aux meilleures pratiques en cours. Ainsi, le processus d'embauche et le programme de formation ont fait l'objet d'une révision. Un programme d'accueil et d'entraînement des nouveaux employés a été mis sur pied et des indicateurs pour mesurer le mouvement de la main-d'œuvre ont été développés.

Axe 1 Encadrement de la profession	Actions – objectifs	État de la situation 2011-2012
Pour mieux encadrer la profession, l'Ordre a accordé la priorité à différentes actions ciblant des objectifs précis pour les années à venir.		
Bureau du syndic	<p>Plan d'intervention en éthique et déontologie Préciser la nature et l'ampleur des problèmes de conduite professionnelle et établir un plan d'action.</p> <p>Transformation du Bureau du syndic Augmenter l'effectif, restructurer le Bureau du syndic et optimiser le processus de traitement des dossiers.</p>	<p>La phase de caractérisation de la situation (groupes de discussion, entrevues, sondage auprès des membres) est maintenant terminée.</p> <p>Un cours obligatoire sur le professionnalisme sera en ligne dès l'automne 2012.</p> <p>Trois conférences ont été prononcées par le Bureau du syndic dans le cadre du Colloque annuel 2011 de l'Ordre.</p> <p>La méthode Kaizen d'amélioration des processus a été implantée. Quatre nouveaux postes ont été pourvus.</p>
Développement professionnel	<p>Règlement sur la formation continue obligatoire des ingénieurs Établir les mécanismes administratifs permettant la mise en œuvre de cette réglementation et élaborer un plan d'affaires soutenant le développement professionnel des ingénieurs.</p>	<p>Une tournée panquébécoise de la présidente a été organisée afin de répondre aux questions des membres.</p> <p>Plusieurs communications ont été adressées aux membres et un dossier sur le développement des compétences a été publié dans le numéro de janvier-février de la revue <i>PLAN</i>.</p> <p>Un plan d'affaires concernant les stratégies et les actions pour répondre aux exigences de la première période de référence du Règlement a été préparé.</p> <p>Un catalogue des activités de formation a été mis en ligne afin d'augmenter la visibilité des activités de formation offertes en collaboration avec des fournisseurs et des partenaires de l'Ordre.</p> <p>Les formulaires de déclaration et de demande de dispense ont été mis en ligne.</p>
Affaires juridiques	<p>Révision de la Loi sur les ingénieurs Mettre en place les mécanismes qui favoriseront l'adoption des modifications à la Loi et son adaptation à l'évolution de la profession.</p>	<p>La rédaction du projet de révision de la Loi sur les ingénieurs a nécessité la coordination de consultations supplémentaires auprès de partenaires et d'experts et il a fallu compiler les résultats.</p> <p>Une analyse des propositions de l'Office des professions du Québec concernant notre projet de loi et les projets des quatre autres lois professionnelles (s'appliquant aux architectes, aux agronomes, aux chimistes et aux géologues) a été effectuée.</p>
	<p>Révision de la réglementation</p>	<p>Divers règlements ont été revus ou rédigés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Règlement sur la formation continue obligatoire des ingénieurs; • Règlement sur l'assurance responsabilité professionnelle des membres de l'Ordre des ingénieurs du Québec; • Règlement sur les diplômes délivrés par les établissements d'enseignement désignés qui donnent droit aux permis et aux certificats de spécialistes des ordres professionnels; • Règlement sur les élections au Conseil d'administration de l'Ordre des ingénieurs du Québec.
	<p>Mobilité de la main-d'œuvre Arrangement de reconnaissance mutuelle (ARM) avec la France Élaborer et mettre en place les conditions d'application du nouveau cadre législatif et réglementaire.</p>	<p>Un avenant à l'ARM a été rédigé en collaboration avec les diverses parties ainsi qu'avec l'Office des professions du Québec et le ministère des Relations internationales.</p> <p>Un projet de règlement pour sa mise en œuvre a également été rédigé.</p>

Axe 1 Encadrement de la profession	Actions – objectifs	État de la situation 2011-2012
	Direction des affaires juridiques Établir et maintenir une expertise juridique à l'interne.	La restructuration de la Direction des affaires juridiques s'est poursuivie. L'accent a été mis sur le traitement rapide des opérations courantes (avis juridiques, dossiers de compétence, dossiers criminels, assurance responsabilité, dossiers du Comité de révision et conciliation).
Affaires professionnelles	Reconnaissance du statut professionnel et du plein droit d'exercice	<i>Le Guide de pratique professionnelle</i> et le <i>Guide du futur ingénieur</i> ont été mis en ligne. Une mise à jour des <i>Lignes directrices concernant les documents d'ingénierie</i> a aussi été mise en ligne. Une subvention du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles a été obtenue et le projet de processus d'admission en ligne pour améliorer l'intégration des professionnels formés à l'étranger à la profession a débuté.
Axe 2 Contribution de la profession aux débats de société et à la vie sociale		
Plusieurs actions ont été retenues pour accroître l'influence de l'Ordre dans les débats de société et valoriser la profession.		
Affaires publiques	Vigie professionnelle et médiatique Accroître les activités de vigie se rapportant à la profession.	Une étude de faisabilité a été conduite en vue d'implanter un système de vigie en 2012-2013.
Communications	Publications électroniques Accroître les stratégies de communication électronique.	La revue <i>PLAN</i> est dorénavant offerte en versions électronique ou papier, au choix du membre. Il y a eu une hausse importante du nombre de communications par courriel adressées aux membres.
	Promotion auprès de la relève Accroître les interventions pour attirer les jeunes vers la profession d'ingénieur.	Des partenariats ont été conclus, notamment avec Télé-Québec dans le cadre de l'émission <i>Génial!</i> de même qu'avec le Centre des sciences de Montréal et Fusion Jeunesse, organisateur de la compétition Robotique First Québec. Le microsite conçu expressément pour les jeunes (placepourtoi.ca) a été bonifié avec l'arrivée du nouveau jeu « Il y a du génie là-dessous ».
	Valorisation de la profession Contribuer au sentiment d'appartenance des membres à la profession et à l'Ordre.	La toute première campagne publicitaire grand public, résumée par le slogan « Une profession. Des idées. Un engagement », a été lancée à l'automne 2011. Il s'agit de la première phase d'une campagne qui se déploiera sur trois ans et démontrera les multiples facettes de la profession.
Axe 3 Gouvernance		
Le modèle de gouvernance de l'Ordre doit être renouvelé pour correspondre aux meilleures pratiques reconnues.		
	Nouvelles pratiques de gouvernance Adopter et mettre en pratique de bonnes pratiques de gouvernance.	Le diagnostic de gouvernance des Sections régionales a été effectué et le Conseil d'administration a adopté un énoncé de vision à ce sujet. Le rôle et la composition du Comité exécutif ont été revus.

Planification stratégique 2011-2012

Axe 4 Développement organisationnel	Actions – objectifs	État de la situation 2011-2012
La réorganisation de l'Ordre vise à répondre plus efficacement aux besoins et attentes de ses membres et à ceux d'autres publics.		
Gestion documentaire	Gestion documentaire Doter l'Ordre d'une gestion documentaire conforme aux exigences légales et aux besoins organisationnels.	Le traitement des documents du centre de documentation et d'archives est terminé. Le processus de gestion intégrée des documents se poursuit.
Programme de collaboration électronique	Plateforme Web et progiciel de gestion intégré (PGI) Intégrer de manière transversale, à toutes les directions de l'Ordre, les services technologiques utiles pour combler leurs besoins.	L'Ordre s'est doté d'une nouvelle plateforme Internet : www.oiq.qc.ca . Un cadre d'exécution de projets a été développé. Le programme du PGI est terminé. Le projet de « Réunions sans papier » pour le Comité exécutif et le Conseil d'administration est maintenant réalisé.
Gestion des ressources humaines	Gestion des ressources humaines Réviser les programmes en matière de ressources humaines selon les meilleures pratiques.	Un nouveau programme d'accueil, mettant l'accent sur le volet « entraînement » lorsqu'une personne entre dans un nouveau poste, a été mis en œuvre. Le processus de dotation a été actualisé. Un meilleur contrôle de l'investissement dans les activités de formation a été instauré.
Processus et administration	Processus et administration Offrir des outils de gestion financière pratiques, simples et faciles à utiliser pour toute l'organisation.	Les membres du Conseil d'administration et du Comité de direction ont été formés en matière de gouvernance stratégique et de gestion intégrée des risques. Un nouveau tableau de bord stratégique a été mis en œuvre. Un nouveau système de paye et de feuille de temps a été mis en opération. Certaines procédures manuelles, comme la préparation des chèques, ont été automatisées.



Comité de direction

En fonction au 31 mars 2012



André Rainville, ing.
Directeur général



Daniel Boismenu
**Directeur des
Communications et
des Affaires publiques**



Chantale Gagnon, CRIA
**Directrice des
Ressources humaines**



Jeannette Gauthier, ing.
Syndique



Lorraine Godin, CA
**Directrice de
l'Administration-Finances**



M^e Céline Martineau, avocate
**Directrice des
Affaires juridiques**



Patrick Paré
**Directeur des
Technologies de l'information**



M^e Caroline Simard, avocate
Secrétaire de l'Ordre



Louis Tremblay, ing.
**Directeur des
Affaires professionnelles**



Luc Vagneux, CRHA
**Directeur du
Développement professionnel**

COORDINATION DES INSTANCES

Le Secrétariat de l'Ordre coordonne les réunions des instances politiques (Conseil d'administration, Comité exécutif et Assemblée générale des membres) et en assure les suivis. Il coordonne également les réunions du Conseil des Régionales. Au cours du dernier exercice, le Secrétariat a offert son soutien dans la préparation de 16 séances du Conseil d'administration, 24 du Comité exécutif et 4 du Conseil des Régionales.

La Secrétaire de l'Ordre agit conformément au Code des professions et à la Loi sur les ingénieurs. Elle assure la cohésion et l'harmonisation des processus de protection du public et leur conformité aux lois et aux règlements. La Secrétaire de l'Ordre dresse le tableau des membres et le tient à jour. Elle a également le mandat de voir à l'application du Règlement sur les élections au Conseil d'administration de l'Ordre des ingénieurs du Québec et de surveiller le déroulement du vote. Elle veille à l'application du Règlement sur la cessation d'exercice d'un membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec et du Règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes des ingénieurs.

La Secrétaire de l'Ordre agit également comme secrétaire et personne-ressource pour le Comité sur la gouvernance, le Comité d'éthique des administrateurs et le Comité de déontologie.

GOVERNANCE

Dès le début de l'exercice, le Conseil d'administration a aboli plusieurs comités de l'Ordre, après avoir entrepris une révision globale de la gouvernance de l'Ordre. Outre les comités statutaires, les comités qui demeurent sont : le Comité des finances et de vérification, le Comité d'orientation des affaires publiques, le Comité sur la promotion et la valorisation de la profession et des femmes en génie, le Comité sur la gouvernance, le Comité de déontologie et le Comité d'éthique des administrateurs. D'autres comités sur des thèmes particuliers peuvent être formés, pour des mandats précis et pour des échéances déterminées. Pour l'exercice 2011-2012, c'est le cas du Comité sur la surveillance de la pratique illégale et du Comité de révision du Règlement sur l'assurance responsabilité professionnelle.

Depuis l'été 2011, le Comité sur la gouvernance revoit le modèle de gouvernance des Sections régionales. À cette fin, le Comité s'est réuni à 12 reprises et compte poursuivre ses travaux en 2012-2013. Le Comité sur la gouvernance a également mené des travaux de révision des délégations du Conseil d'administration et de la composition du Comité exécutif de l'Ordre.

ACCÈS AUX DOCUMENTS ET PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

La Secrétaire de l'Ordre est en outre responsable de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels. Elle agit par délégation de la présidence. À ce titre, elle assure l'application des dispositions du Code des professions, de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels et de la Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé. Elle analyse les implications de ces lois, en coordonne la

mise en œuvre et met en place les outils nécessaires pour répondre aux demandes d'accès aux documents et assurer la protection des renseignements personnels recueillis par l'Ordre. Pour l'exercice 2011-2012, la Secrétaire de l'Ordre a reçu 22 demandes d'accès à l'information et les a toutes traitées. La durée moyenne de traitement des demandes d'accès à l'information est de 17 jours. Au cours de l'exercice, il y a eu une demande de révision auprès de la Commission d'accès à l'information.

POLITIQUES ET DIRECTIVES

La Secrétaire de l'Ordre est la dépositaire officielle des politiques et directives de l'Ordre. Elle en assure la coordination et la mise à jour, et en fait le suivi avec les instances.

CENTRE DE DOCUMENTATION ET D'ARCHIVES

La Secrétaire de l'Ordre est la dépositaire de la mémoire organisationnelle de l'Ordre. Elle assure la gestion du centre de documentation et des archives de l'Ordre.

MANDAT

La Direction des ressources humaines vise à faciliter la gestion des ressources selon les stratégies d'affaires de l'Ordre. Elle contribue à la réalisation des changements organisationnels et soutient une démarche d'amélioration continue afin de recruter et de retenir des personnes compétentes, de développer leurs compétences et d'ainsi bénéficier du plein potentiel du personnel de l'Ordre. À ce titre, l'équipe accompagne les gestionnaires dans le développement des compétences et agit à titre d'experte dans la gestion du changement.

CROISSANCE DE LA MAIN-D'ŒUVRE

Dans le cadre de ses opérations courantes, la Direction des ressources humaines a procédé à plus de 200 entrevues qui ont conduit à l'embauche de 15 employés réguliers, de 10 employés temporaires, de nombreuses promotions et mutations internes.

Afin de poursuivre le processus d'amélioration continue de la qualité inscrit dans la planification stratégique 2010-2015 et de permettre d'atteindre les objectifs fixés, les postes réguliers suivants ont été attribués dans plusieurs unités administratives :

Bureau du syndic

- deux syndics adjoints, deux analystes-rechercheurs, une avocate ;

Direction des communications et affaires publiques

- une conseillère en communications et un conseiller aux affaires publiques ;

Direction du développement professionnel

- un directeur du développement professionnel ;
- une technicienne en formation ;

Direction de l'administration-finances

- une secrétaire de direction ;

Direction des affaires juridiques

- une avocate, une technicienne juridique ;

Secrétariat

- une secrétaire de direction ;

Direction des technologies de l'information

- un analyste programmeur senior.

IMPLANTATION DU PROGRAMME VIVA! SANTÉ

Véritable projet de mobilisation autour de la santé globale des employés de l'Ordre, le nouveau programme de promotion de la santé et du mieux-être en entreprise a été implanté grâce à la collaboration du Comité Viva! Santé et du nouvel assureur La Capitale. Ce programme vise principalement à offrir un meilleur équilibre travail/vie personnelle et familiale, de même qu'un milieu de travail sain et agréable, et à aider les employés à prendre leur santé en main.

Des activités ciblées, des conférenciers de marque, une adéquation avec les besoins des employés sont des facteurs qui ont contribué à la participation des employés et au succès de ce programme, et qui ont permis d'atteindre des résultats au-delà des attentes.

LA COMPOSITION DU COMITÉ VIVA! SANTÉ

Chantale Gagnon, CRIA, directrice des Ressources humaines
Francine Beauchamp, coordonnatrice aux ressources humaines
Francine Desrosiers, préposée à la comptabilité
Aydeé Montañó Rodríguez, analyste-rechercheur
Laurence Rey El-Fatih, avocate
Sébastien Dyotte, avocat
Pierre Couture, analyste-programmeur
Hélène Boucher, adjointe aux examens
Aline Vandermeer, conseillère en communications
Marie-Claude Roy, kinésiologue – La Capitale
Vicky Bray, kinésiologue – La Capitale

En partenariat avec les représentantes de La Capitale, les membres du Comité Viva! Santé ont collaboré à l'implantation de plusieurs activités qui ont sollicité la participation des employés, dont :

- le Défi Viva les Pas, qui s'est révélé un vif succès tant par le nombre de participants (86) que par celui des pas faits par l'ensemble des participants (36 000 000). Ce défi a su rallier les employés autour d'objectifs communs : la mise en forme par une activité à la portée de tous ;
- la tenue d'un atelier d'information sur la santé du cœur et les mesures antigrippales, ainsi qu'un questionnaire santé qui a permis à l'employeur d'établir un diagnostic santé des participants et d'orienter ses actions futures en matière de santé ;
- une conférence midi avec la D^{re} Janick Laberge, en janvier, qui était axée sur la prévention des maladies cardiovasculaires, le cancer et le diabète ;
- la tenue de deux rencontres intitulées « Votre guide à l'épicerie », les 22 et 23 mars. Cette formation était présentée par M^{me} Judith Blucheau, nutritionniste.

ACCOMPAGNEMENT – GESTION DU CHANGEMENT

Soucieuse de favoriser l'adhésion et la mobilisation des employés en regard des changements organisationnels, la Direction des ressources humaines s'associe activement aux directeurs et aux gestionnaires pour faire de leurs projets une réussite. Pour y arriver, la Direction des ressources humaines travaille à l'élaboration de plans de communication internes, donne des conseils et oriente les projets afin de faire valoir les bénéfices auprès des clientèles visées et de répondre aux préoccupations de ces dernières. Ainsi, elle a participé à plusieurs projets au cours de l'année, dont la réalisation de la transformation du Bureau du syndic, l'amélioration des processus au sein du Service de l'admission et des permis, et le déploiement d'un nouveau système de paye.

PROGRAMME DE FORMATION

Conformément aux différents enjeux et aux orientations indiqués dans le Plan stratégique 2010-2015, la Direction des ressources humaines a structuré un programme de formation visant à investir dans le développement des compétences des employés de l'Ordre.

Au cours de l'année 2011, 2 400 heures de formation ont été offertes aux employés de l'Ordre.

RECONNAISSANCE DE L'ANCIENNETÉ

Depuis plusieurs années, l'Ordre rend hommage aux employés qui ont atteint cinq ans et plus d'ancienneté au sein de l'organisation. Cette année, neuf personnes ont été honorées :

5 ans d'ancienneté

Daniela Petruian, ing. Conseillère à la surveillance de la pratique illégale
Direction des affaires juridiques

10 ans d'ancienneté

Gilles Dupuis Enquêteur à la surveillance de la pratique illégale
Gisèle Forand Secrétaire juridique
Bureau du syndic
Alexandre Khayat, ing. Syndic adjoint
Bureau du syndic

15 ans d'ancienneté

Louise Chétrit Adjointe à l'admission
Direction des affaires professionnelles

20 ans d'ancienneté

Céline Boulay Secrétaire à l'inspection portant sur la compétence
Direction des affaires professionnelles
Lynn Laflamme Secrétaire à l'admission
Direction des affaires professionnelles
Jean-Pierre Trudeau, ing. Conseiller Recherche et choix de société
Direction des communications et des affaires publiques

30 ans d'ancienneté

Lucie Péloquin Préposée au tableau des membres
Direction des affaires professionnelles

MANDAT

La Direction des technologies de l'information vise à assurer l'excellence des solutions et des services liés aux technologies de l'information de façon à soutenir les activités de l'Ordre.

En 2011-2012, la Direction des technologies de l'information a maintenu le cap conformément à son plan de transformation des infrastructures technologiques, en appui au nouveau plan stratégique de l'Ordre. Rappelons qu'en 2009-2010, un appel d'offres avait été lancé pour chercher un partenaire d'affaires capable de déployer une nouvelle infrastructure de collaboration Web; les caractéristiques de cette infrastructure devaient permettre de supporter de nouveaux outils d'information et de communication, de formation en ligne et de prestations de services électroniques. L'achèvement des travaux d'intégration de ces outils a largement accaparé la Direction des technologies de l'information tout au long de l'année. Dans le cadre de la modernisation de son environnement technologique, l'Ordre s'est ainsi doté d'une infrastructure technologique stable, évolutive et compatible aussi bien avec son nouvel environnement technologique (progiciel de gestion intégré [PGI]) qu'avec les standards de qualité attendus en matière de service à la clientèle, d'information et de communication, de même que de services aux membres.

SOUTIEN INFORMATIQUE

Le Service du soutien informatique a travaillé de nouveau cette année à la stabilité opérationnelle des infrastructures informatiques. Ainsi, en plus de maintenir une stabilité à 99,9 % de disponibilité du réseau, malgré les 32 changements majeurs effectués cette année, l'équipe a mené en parallèle son projet annuel de gestion de la désuétude à terme. Ce projet prévoyait la mise à jour de composantes majeures sur le réseau de l'Ordre, l'intégration d'outils d'alertage avancés, la mise à jour de la capacité de stockage et la modernisation de sa stratégie d'hébergement de son parc de serveurs. De plus, au cours du présent mandat, le service a répondu à 1 503 appels et procédé à 230 envois massifs.

DÉVELOPPEMENT APPLICATIF

Compte tenu de l'augmentation importante du nombre de projets de développement applicatifs Web à l'Ordre, le groupe de développement a travaillé à l'intégration d'outils permettant l'automatisation et la rationalisation du processus de livraison des logiciels pour tous les membres de l'équipe. Ces outils permettront une meilleure gestion du cycle de vie applicatif, une réutilisation du code applicatif, des déploiements plus rapides et une réduction des coûts de développement.

PRATIQUE DE GESTION DE PROJETS

La section s'occupant de la pratique de gestion de projets à l'Ordre a travaillé à améliorer son processus. Un nouveau cadre d'exécution de projets, avec les processus, gabarits et standards de gestion, a été élaboré. De plus, une gestion mensuelle des priorités et des risques liés au portefeuille de projets de l'Ordre a été effectuée.

LIVRAISON DE PROJETS

PGI

Le programme d'intégration du PGI a pour objet l'implantation d'une plateforme technologique sécuritaire, évolutive et moderne. Le PGI assure une gestion centralisée des données et offre la possibilité de gérer par dossiers l'ensemble des processus d'affaires. Ce système permettra, à terme, d'améliorer le service aux clientèles en optimisant les processus d'affaires de l'Ordre.

En 2011-2012, plusieurs nouveaux processus ont été informatisés : les réunions de l'Ordre sans papier, la déclaration des heures de formation continue, la demande de dispense pour la formation continue ainsi que la mise à jour de la Section étudiante. La Direction des technologies de l'information a également procédé à la mise à jour de la prestation électronique de services permettant la mise à jour des données concernant les membres, ainsi qu'à celles du module de gestion financière, du module de l'inscription en ligne, du module assurant la gestion du Colloque annuel et des événements qui s'y rapportent ainsi que de l'inspection professionnelle. Après cinq années de travail accompli par l'ensemble des employés de l'Ordre, le programme d'implantation du PGI a été mené à terme avec succès.

PLAN DE TRANSFORMATION TI

L'infrastructure de l'Ordre constitue maintenant un levier d'affaires ; elle accroît la rapidité d'approvisionnement, offre une stabilité opérationnelle (zones de développement, tests et production) et assure l'intégration de l'ensemble des besoins d'affaires de l'Ordre pour les deux prochaines années. Par ailleurs, la Direction des technologies de l'information a participé à l'orientation des stratégies du programme d'admission en ligne des candidats à l'exercice et à celle des futurs portails Web pour les clientèles de l'Ordre. De plus, l'intégration d'un outil de gestion électronique de documents et d'un catalogue de formation en ligne a été effectuée.

PROGRAMME DE COLLABORATION ÉLECTRONIQUE

Pour accroître l'utilisation des moyens électroniques et la présence de l'Ordre sur Internet, la Direction des technologies de l'information a terminé cette année l'intégration de l'ensemble des besoins requis de l'organisation (PFÉ, développement professionnel, refonte des sites Internet, extranet, Sections régionales) en matière de collaboration électronique. Ainsi, le nouveau site Internet de l'Ordre a été déployé au printemps 2011 et les nouveaux sites des Sections régionales seront déployés graduellement au printemps 2012.

MANDAT

La Direction des affaires juridiques s'assure du respect des droits et des obligations de l'Ordre en matière de lois et règlements et tient un rôle de conseil auprès des différentes directions de l'Ordre. La Direction des affaires juridiques remplit principalement les fonctions suivantes :

- formulation d'opinions et de conseils juridiques à l'intention des instances et des directions de l'Ordre (plus de 41 au cours de l'exercice);
- validation des contrats de l'Ordre conformément à la Politique d'octroi de contrats de biens et de services (plus de 136 au cours de l'exercice);
- analyse des projets de lois et de règlements qui intéressent la profession d'ingénieur;
- rédaction de règlements et suivi législatif auprès de l'Office des professions du Québec;
- représentation des intérêts et défense de l'Ordre devant divers tribunaux, notamment en matière d'usurpation du titre d'ingénieur, d'exercice illégal, de même que pour différentes situations contentieuses;
- préparation des avis relatifs à la radiation, à la limitation ou à la suspension du droit d'exercice des membres (article 182.9 du Code des professions);
- application du Règlement sur la cessation d'exercice d'un membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec;
- gestion du processus de conciliation et d'arbitrage en vertu du Règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes des ingénieurs et suivi des dossiers du greffe d'arbitrage;
- gestion du processus de conciliation dans le cadre des demandes adressées à la présidente de l'Ordre, suivant l'article 4.01.01 e) du Code de déontologie des ingénieurs;
- présentation des dossiers de compétence du Comité d'inspection professionnelle devant le Comité exécutif (articles 55 et 55.0.1 du Code des professions);
- présentation des dossiers d'infractions judiciaires et disciplinaires au Comité exécutif (articles 45, 45.1, 45.2, 55.1 et 55.3 du Code des professions);
- gestion de la procédure d'homologation des décisions disciplinaires;
- gestion des amendes dans le cadre des poursuites pénales et disciplinaires;
- participation à divers travaux ayant trait au Code des professions, à la Loi sur les ingénieurs et aux règlements qui en découlent.

Les comités suivants sont sous la supervision de la Direction des affaires juridiques :

- le Conseil de discipline;
- le Comité de révision;
- le Comité sur les infractions judiciaires et disciplinaires (aboli le 20 mai 2011, remplacé par le Comité exécutif);
- le Comité de révision de la Loi sur les ingénieurs (aboli le 20 mai 2011);
- le Comité sur la surveillance de la pratique illégale;
- le Conseil d'arbitrage.

RÉALISATIONS

LES PROJETS LÉGISLATIFS ET RÉGLEMENTAIRES DÉPOSÉS À L'OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC

- Le projet de loi modifiant la Loi sur les ingénieurs : pour une troisième année consécutive, la Direction des affaires juridiques s'est consacrée pendant une bonne partie de l'exercice au dossier de révision de la Loi sur les ingénieurs contenu au projet de loi omnibus de l'Office des professions du Québec visant à modifier les lois de cinq ordres professionnels liés au domaine des sciences appliquées et des technologies. Mentionnons la coordination de consultations supplémentaires auprès de partenaires et d'organismes, et la compilation des avis présentés pendant les consultations, la rédaction des orientations adoptées par le Conseil d'administration, la collaboration à la rédaction d'un mémoire, la coordination de groupes d'experts et le soutien juridique aux instances de l'Ordre pour les orientations prises dans ce dossier. La Direction des affaires juridiques a également procédé à l'analyse des quatre autres lois professionnelles contenues au projet de loi omnibus (concernant les architectes, les agronomes, les chimistes et les géologues). Le cas échéant, des commentaires ont été transmis à chacun de ces ordres professionnels et à l'Office des professions du Québec.
- Le Règlement sur les diplômes délivrés par les établissements d'enseignement vise à ajouter de nouveaux programmes pour l'Université du Québec à Montréal et l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue, dont principalement les baccalauréats en génie microélectronique et en génie mécanique.
- Le Règlement sur l'assurance responsabilité professionnelle des ingénieurs vise à régler certains problèmes, dont le manque de disponibilité d'assurance pour certains domaines de pratique (ex. : électronique et inspection de bâtiments), l'absence de couverture en certaines périodes (ex. : changements d'employeurs, faillites et fermetures), l'exclusion des assureurs de certains actes d'ingénierie, l'exigence de couverture de cinq ans après avoir cessé d'exercer (cette exigence est difficile à respecter et on constate une instabilité des primes).
- L'Arrangement de reconnaissance mutuelle (ARM) avec la France : depuis la signature de l'ARM entre la Commission des Titres d'Ingénieur (CTI), le Conseil national des ingénieurs et scientifiques de France (CNISF) et l'Ordre des ingénieurs du Québec en octobre 2008, les parties ont évalué la nécessité d'y apporter des modifications afin de préciser certaines obligations et d'en faciliter la mise en œuvre. La Direction des affaires juridiques s'est activement impliquée dans la rédaction d'un avenant à l'ARM avec les parties ainsi qu'avec l'Office des professions et le ministère des Relations internationales. La signature de l'entente devrait se concrétiser en début d'exercice prochain ainsi que la rédaction et le dépôt d'un règlement visant à donner effet à l'ARM.

LES MODIFICATIONS AUX RÈGLEMENTS DE L'ORDRE

L'année 2011-2012 a été marquée par l'entrée en vigueur de modifications à deux règlements de l'Ordre, soit :

- le Règlement sur les élections au Conseil d'administration de l'Ordre des ingénieurs du Québec, qui établit maintenant que le président de l'Ordre est élu pour un mandat de deux ans et que le nombre de mandats consécutifs à titre de président est limité à deux. Les administrateurs sont élus pour un mandat de trois ans et le nombre de mandats consécutifs est maintenant limité à trois ;
- le Règlement sur les diplômes délivrés par les établissements d'enseignement, dans lequel ont été ajoutés de nouveaux programmes pour l'Université Laval, l'Université du Québec à Rimouski et l'Université du Québec à Chicoutimi, notamment des baccalauréats en génie agroenvironnemental, en génie du bois, en génie des eaux, en génie géomatique, en génie logiciel, en génie biotechnologique et en génie des opérations et de la logistique.

CONCILIATION

En vertu du Règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes des ingénieurs, un client qui a un différend avec un membre de l'Ordre quant au montant d'un compte pour des services professionnels rendus peut soumettre une demande de conciliation au Secrétaire de l'Ordre. La Direction des affaires juridiques traite ces demandes et s'assure des suivis auprès des conciliateurs.

En date du 1^{er} avril 2011, une demande était en cours de traitement et 11 nouvelles demandes ont été reçues durant le présent exercice, comparativement à 8 au cours de l'exercice précédent. Après des procédures de conciliation, deux demandes se sont terminées par une entente entre les parties, alors que deux autres demandes n'ont pas conduit à une entente entre les parties. Deux dossiers ont été fermés avant que le processus de conciliation ne soit enclenché. Au 31 mars 2012, six dossiers demeuraient à l'étude.

CONCILIATION PAR LA PRÉSIDENTE

En vertu de l'article 4.01.01 e) du Code de déontologie des ingénieurs, il est dérogatoire à la dignité de la profession pour un ingénieur de procéder en justice contre un confrère sur une question relative à l'exercice de la profession, sans avoir préalablement demandé la conciliation de la présidente de l'Ordre.

En date du 1^{er} avril 2011, un dossier était en cours de traitement. Ce dossier a été fermé pour non-respect des délais. Au cours de l'exercice 2011-2012, aucune nouvelle demande de conciliation par la présidente n'a été reçue.

CONSEIL D'ARBITRAGE

En vertu de l'article 3.01.01 du Règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes des ingénieurs, un client peut, dans les 15 jours de la réception du rapport de conciliation, demander l'arbitrage du compte en transmettant au conciliateur un formulaire ainsi qu'une copie du rapport et de ses annexes. De plus, en vertu de l'article 3.02.01 dudit règlement, un conseil d'arbitrage est composé de trois arbitres lorsque le montant en litige est de 10 000 \$ ou plus, et d'un seul lorsque celui-ci est inférieur à 10 000 \$.

Au cours de l'exercice 2011-2012, une demande d'arbitrage a été reçue et traitée par le Conseil d'arbitrage.

ACTIVITÉS RELATIVES À LA CONCILIATION ET À L'ARBITRAGE DES COMPTES

Dossier de conciliation ouvert en début d'exercice (au 1 ^{er} avril 2011)	1
Demandes reçues pendant l'exercice	11
rejetée pour non-respect du délai	0
ayant conduit à une entente	2
n'ayant pas conduit à une entente	2
régérées avant la conciliation	2
en cours de traitement	6
Audience du Conseil d'arbitrage	1
Demande d'arbitrage reçue	1
Sentence arbitrale rendue	1
le compte en litige a été diminué	1
le compte en litige a été maintenu	0

COMITÉ DE RÉVISION

Conformément à l'article 123.3 du Code des professions, un comité de révision est constitué au sein de chacun des ordres professionnels.

Le Comité de révision de l'Ordre est composé de quatre ingénieurs et de deux représentants du public. Il siège en formation de trois membres. Il a pour fonction de donner à toute personne qui le lui demande, et qui avait au préalable demandé au syndic de tenir une enquête, un avis relativement à la décision d'un syndic de ne pas porter plainte contre un membre de l'Ordre devant le Conseil de discipline. Durant le présent exercice, le Comité de révision a reçu 15 nouvelles demandes d'avis et a tenu 9 réunions.

Le Comité de révision a rendu neuf décisions et cinq demandes d'avis sont à l'étude en date du 31 mars 2012. Dans sept dossiers, le Comité a conclu qu'il n'y avait pas lieu de porter plainte devant le Conseil de discipline.

COMITÉ DE RÉVISION

Dossier actif au 1 ^{er} avril 2011	0
Dossiers ouverts au cours de l'exercice 2011-2012	15
Avis présentés hors délai	1
Avis rendus par le Comité	9
pas lieu de porter plainte	7
suggérer au syndic de compléter l'enquête	2
nomination d'un syndic ad hoc	0
référé au Comité d'inspection professionnelle	0
Dossiers en traitement au 31 mars 2012	5

INFRACTIONS JUDICIAIRES ET DISCIPLINAIRES

L'un des mandats du Comité exécutif est d'étudier les décisions judiciaires ou disciplinaires, puis de statuer sur ces décisions, conformément aux articles 45, 45.1, 45.2, 55.1 et 55.2 du Code des professions.

Le Conseil d'administration a ainsi délégué au Comité exécutif les pouvoirs qui lui sont conférés en vertu des articles 45 et 55.1 du Code des professions. L'article 45.2 du Code des professions prévoit que toute personne doit, dans sa demande de permis, d'inscription au tableau ou dans tout autre document qu'elle remplit aux fins de poser sa candidature à l'exercice de la profession, selon le cas, informer le Conseil d'administration qu'elle fait ou a fait l'objet d'une décision judiciaire ou disciplinaire visée à l'article 45 ou 45.1. Le Conseil d'administration peut, après avoir donné au professionnel l'occasion de présenter ses observations, refuser la délivrance du permis ou l'inscription au tableau, et limiter ou suspendre son droit d'exercer des activités professionnelles.

De même, en vertu de l'article 55.1 du Code des professions, le Conseil d'administration peut, après avoir donné au professionnel l'occasion de présenter ses observations, le radier provisoirement ou limiter ou suspendre provisoirement son droit d'exercer des activités professionnelles, lorsque ce professionnel a fait l'objet d'une décision judiciaire visée aux paragraphes 1°, 2°, 5° ou 6° du premier alinéa de l'article 45.

L'Ordre a reçu 82 divulgations d'infractions : 34 d'entre elles ont été soumises au Comité exécutif pour décision et les 22 autres ont été fermées après analyse parce que le Comité exécutif n'avait pas compétence en la matière. Sur les 34 dossiers soumis, 12 concernaient des personnes candidates à l'exercice de la profession et 22 des membres de l'Ordre. Pour les 34 dossiers soumis au Comité exécutif, il a été décidé que les infractions criminelles commises n'étaient pas liées à l'exercice de la profession d'ingénieur. Dans 26 cas, l'étude du dossier est toujours en cours au 31 mars 2012.

ACTIVITÉS DU COMITÉ EXÉCUTIF RELATIVES À L'APPLICATION DES ARTICLES 45, 45.1, 45.2, 55.1 ET 55.2 DU CODE DES PROFESSIONS

Dossiers soumis au Comité exécutif au 31 mars 2012	34
personnes candidates à l'exercice	12
membres de l'Ordre	22
Décisions rendues par le Comité exécutif au 31 mars 2012	34
En cours de traitement au 31 mars 2012	26

CONSEIL DE DISCIPLINE

Le Conseil de discipline est formé d'un président, avocat désigné par le gouvernement, et de 17 ingénieurs nommés par le Conseil d'administration. La liste des membres se trouve à la page 13. Le Conseil siège en division de trois membres, soit le président et deux ingénieurs. Au cours du présent exercice, le Conseil de discipline a tenu 24 jours d'audience, 9 conférences téléphoniques et 18 gestions d'instance.

PLAINTES

Au cours de l'exercice 2011-2012, le Conseil de discipline a été saisi de 11 nouvelles plaintes, en plus des 19 plaintes présentées au cours des exercices antérieurs, totalisant 243 chefs d'accusation. Neuf de ces nouvelles plaintes proviennent de la syndique ou de l'un de ses adjoints. Quant aux deux autres, ces plaintes sont dites privées et ont été portées par un membre du public.

En fin d'exercice, 18 dossiers sont toujours à l'étude et se répartissent comme suit : 2 en attente d'une décision du Conseil ; 13 en attente d'être entendus par le Conseil ; 1 en attente d'être entendu par la Cour supérieure relativement à une requête en révision judiciaire d'un jugement du Tribunal des professions ; 1 en attente d'une décision de la Cour supérieure relativement à une requête en évocation d'une décision du président du Conseil sur la révision d'un mémoire de frais. Dans le cas du dernier dossier, une requête pour permission d'en appeler d'un jugement de la Cour supérieure a été adressée à la Cour d'appel.

BILAN DES ACTIVITÉS

Dossiers actifs au 1 ^{er} avril 2011 (début d'exercice)	19
Dossiers ouverts pendant l'exercice	11
Dossiers traités pendant l'exercice	30
Dossiers fermés pendant l'exercice	12
Dossiers actifs au 31 mars 2012 (fin d'exercice)	18

DÉCISIONS

Depuis le 1^{er} avril 2011, 12 dossiers ont été fermés :

- 8 ont fait l'objet d'un plaidoyer de culpabilité auprès du Conseil ;
- 1 retrait de plainte a été autorisé par le Conseil ;
- 1 acquittement a été prononcé par le Conseil ;
- 1 cas dont l'intimé a été sanctionné par le Tribunal des professions ;
- 1 cas où les parties se sont désistées de leur requête en révision judiciaire d'un jugement du Tribunal des professions.

Il est important de souligner qu'au cours de cette période, le Conseil a rendu 10 décisions : 1 relative à une radiation provisoire, 3 sur la culpabilité et 6 portant sur la sanction. Il est à noter que 8 décisions ont été rendues dans les 90 jours de la prise en délibéré.

SANCTIONS IMPOSÉES À L'ENDROIT DE 11 INGÉNIEURS' (DOSSIERS FERMÉS²)

En nombre de chefs d'accusation

Révocation du permis	4
Radiation permanente	0
Radiation temporaire (variant de 7 jours à 6 mois)	15
Recommandation au Conseil d'administration	0
Amende de 600 \$	8
Amende de 1 000 \$ et plus (variant de 1 000 \$ à 3 000 \$)	23
Réprimande	30

1. Un membre peut faire l'objet de plus d'une sanction.

2. Bien que 12 dossiers aient été fermés, 2 impliquaient le même ingénieur.

DÉCISIONS DU CONSEIL DE DISCIPLINE

Autorisant le retrait de la plainte	1
Rejetant la plainte	0
Acquittant l'intimé	1
Déclarant l'intimé coupable	1
Acquittant partiellement l'intimé et déclarant l'intimé coupable sur certains chefs	0
Déclarant l'intimé coupable et imposant une sanction	6
Imposant une sanction	1

DÉCISIONS DU TRIBUNAL DES PROFESSIONS

Décision du Conseil portée en appel auprès du Tribunal des professions	0
Appel sur la culpabilité ou sur la sanction dont l'audience par le Tribunal des professions est terminée	0
Décision rendue par le Tribunal des professions	1

NATURE DES INFRACTIONS REPROCHÉES DANS LES 30 PLAINTES TRAITÉES

	Nombre total de chefs d'accusation	Déclaration de culpabilité	Retrait	Acquittement	Arrêt des procédures	À traiter
Droits et obligations envers le public [art. 2.01 et 2.04 du Code de déontologie des ingénieurs]	46	28	2	8	3	5
Droits et obligations envers le client [art. 3.01.01, 3.01.03, 3.02.01, 3.02.02, 3.02.04, 3.02.06, 3.02.07, 3.02.08, 3.03.01, 3.04.01, 3.04.02, 3.05.01, 3.05.03, 3.05.04, 3.06.01, 3.06.02, 3.06.03, 3.06.04, 3.07.01, 3.07.06, 3.08.01 et 3.08.02 du Code de déontologie des ingénieurs]	101	37	20	8	4	32
Droits et obligations envers la profession [art. 4.01.01 a), 4.02.02, 4.02.03 a) et b) et 4.02.04 du Code de déontologie des ingénieurs]	22	7	1	2	1	11
Obligations relatives à la publicité et à la représentation professionnelles ainsi qu'au nom des sociétés d'ingénieurs [art. 5.01.01 et 5.01.02 du Code de déontologie des ingénieurs]	3	1	2	–	–	–
Divers [art. 2.01 a), b) et c) et 2.04 du Règlement sur la tenue des dossiers et des cabinets de consultation des ingénieurs; art. 39 du Règlement sur les affaires du Conseil d'administration, le comité exécutif et les assemblées générales de l'Ordre des ingénieurs du Québec; art. 8 du Règlement sur les autres conditions et modalités de délivrance des permis de l'Ordre des ingénieurs du Québec; art. 4.05 du Règlement sur les stages de perfectionnement des ingénieurs, ainsi que les art. 58, 59, 59.2, 60, 60.2 et 114 du Code des professions]	71	9	26	6	1	29
	243	82	51	24	9	77

SURVEILLANCE DE LA PRATIQUE ILLÉGALE

En 2011-2012, les activités du Service de la surveillance de la pratique illégale (SSPI) ont été réalisées conformément aux orientations pour 2011-2013, présentées au Conseil d'administration le 16 juin 2011 (CDA-2011-151.1).

VISITES DE CHANTIERS

En matière de contrôle, le SSPI a poursuivi ses visites de sites des travaux visés dans l'article 2 de la Loi sur les ingénieurs. Au cours des interventions, l'enquêteur s'assure que les plans et devis des travaux sont signés et scellés par des ingénieurs membres de l'Ordre ou par des titulaires d'un permis temporaire.

RÉPARTITION DES VISITES DE CHANTIERS SELON LES SECTIONS RÉGIONALES

Section régionale	Chantiers
Abitibi-Témiscamingue	0
Bas-Saint-Laurent-Gaspésie	0
Cantons-de-l'Est	12
Drummond	8
Lanaudière	8
Laval-Laurentides	7
Manicouagan	0
Mauricie	5
Mingan	0
Outaouais	13
Plein-Sud	33
Québec et Chaudière-Appalaches	17
Montréal	27
Richelieu	0
Saguenay-Lac-Saint-Jean	0
TOTAL	130

VIGIE DU RECRUTEMENT

Le processus de vigie des offres d'emploi s'est poursuivi par des recherches sur Internet (sites spécialisés d'emplois) et dans les grands quotidiens du Québec. L'objectif est de s'assurer que les annonces d'offres d'emploi visant les ingénieurs mentionnent l'exigence d'être membre de l'Ordre et que les employeurs sont sensibilisés à cette exigence. Sur 207 annonces vérifiées, seulement 3 interventions ont été effectuées auprès d'employeurs pour l'année 2011-2012. Cela représente moins de 1,5 % de toutes les vérifications effectuées au cours de cet exercice. Il s'agit d'une réduction considérable des interventions par rapport au début de cette activité il y a plus de 10 ans, ce qui démontre l'efficacité de cette démarche de prévention.

INFORMATION ET SENSIBILISATION

Au cours de l'année, le SSPI a répondu à 466 demandes de renseignements en rapport direct avec la pratique illégale ou l'usurpation de titre. Dans ces demandes, les questions les plus fréquentes portaient sur les sujets suivants :

- champ de pratique des ingénieurs ;
- usage du titre d'ingénieur ;
- dénomination sociale des entreprises ;
- exercice de la pratique en société (incorporation).

Par ailleurs, il est à noter que le SSPI reçoit et traite des demandes d'informations qui ne concernent pas directement la pratique illégale, mais qui ont trait à l'application plus générale de la Loi sur les ingénieurs. Cette année, le SSPI a répondu à plus de 477 de ces demandes.

L'Ordre a tenu un kiosque d'information pour les visiteurs des congrès annuels de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ), de la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ), de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et du chapitre du Québec de l'Association des travaux publics d'Amérique (ATPA). Des brochures et des dépliants ont été distribués, et nos représentants ont répondu aux questions des nombreux intervenants ou ont donné des renseignements aux participants sur différents sujets relative-ment à la pratique du génie dans leur milieu respectif. De plus, 38 municipalités et leurs inspecteurs ont été sensibilisés à la Loi sur les ingénieurs et à son application au domaine municipal.

PROJET DE PRÉVENTION

Les Orientations d'interventions aux fins de la surveillance de la pratique illégale 2011-2013, adoptées en juin 2011, prévoient un programme d'activités et un projet d'intervention en prévention qui vise à contrer la pratique illégale à la source. Ce programme, échelonné sur deux ans, comprend plusieurs étapes, dont la désignation des domaines qui semblent plus à risque selon certains critères (ex. : taux de signalements, sécurité du public) et la désignation des intervenants ou des organismes clés dans chacun des domaines retenus. Pour chaque domaine, le SSPI cerner les problématiques et les activités à risque, les particularités, les pistes d'intervention et les organismes clés ou les personnes-ressources les plus susceptibles de collaborer avec l'Ordre et d'avoir une influence positive sur leur milieu lors de l'application du projet d'intervention. Ces domaines seront soumis au Comité sur la surveillance de la pratique illégale au début de l'exercice 2012-2013. Dans la 2^e étape de ce plan, le SSPI proposera un plan d'intervention et de communication approprié à ces domaines.

ENQUÊTES

Les enquêtes du SSPI résultent pour une part des signalements formulés à l'Ordre par les membres ou par le public, ou des avis reçus d'autres services de l'Ordre. Elles sont également ouvertes à l'initiative du personnel du service lui-même.

Au cours du présent exercice, 57 nouvelles enquêtes ont été ouvertes et s'ajoutent ainsi aux 86 enquêtes actives au 31 mars 2011 ; 80 enquêtes ont été fermées. Sur les 57 enquêtes ouvertes en 2011-2012, 1 concernait une demande du Bureau du syndic, tandis que 2 découlaient des visites de chantier.

Sur les 80 enquêtes fermées, 19 l'ont été parce qu'une sentence pénale a été rendue dans des poursuites qui en avaient découlé; 1 dossier impliquant une fraude documentaire a été transmis à un service de police. En outre, 52 enquêtes ont été arrêtées, notamment 24 par l'envoi d'une mise en demeure aux défendeurs, 2 à cause de l'écoulement du délai de prescription; 2 signalements d'enquête se sont avérés non fondés et 24 enquêtes ont été fermées par suite de la découverte de faits en cours d'enquête, ce qui a amené à arrêter le processus (p. ex., présence d'un ingénieur au dossier, cessation d'activité de l'entreprise, existence de plans conformes, etc.). Finalement, 8 enquêtes ont entraîné des mesures correctrices appropriées à la suite de l'intervention de l'Ordre. Sur les 63 enquêtes qui sont toujours actives au 31 mars 2012, 28 en sont maintenant à l'étape des poursuites pénales et sont toujours en cours au 31 mars 2012.

RÉPARTITION DES ENQUÊTES SELON LA NATURE DES INFRACTIONS

	A	B	C	D
22.1 – Exercice illégal	6	5	10	1
22.2 – Usurpation de titre	38	32	40	30
22.4 – Fausse représentation	1	0	0	1
24 – Plans, devis non conformes	16	1	3	14
5 i) – Travaux effectués sans ingénieur	2	7	4	5
26 – Dénomination sociale illégale	11	3	4	10
Combinaison de plusieurs infractions	12	9	19	2
TOTAL	86	57	80	63

A – Actives au 1^{er} avril 2011.
 B – Ouvertes en 2011-2012.
 C – Fermées en 2011-2012.
 D – Actives au 31 mars 2012.

POURSUITES PÉNALES

Au 31 mars 2011, 33 poursuites étaient actives pour des infractions alléguées par l'Ordre à la Loi sur les ingénieurs ou au Code des professions. Au cours de l'exercice débutant le 1^{er} avril 2011, 19 poursuites pénales ont été intentées à la suite de l'autorisation du Comité exécutif. Au 31 mars 2012, un jugement a été prononcé dans 25 poursuites et 27 poursuites demeurent en attente d'un jugement.

SOMMAIRE DES POURSUITES SELON LA NATURE DES INFRACTIONS

	A	B	C	D
22.1 – Exercice illégal	9	0	5	4
22.2 – Usurpation de titre	11	3	12	2
24 – Plans, devis non conformes	3	0	2	1
5 i) – Travaux effectués sans ingénieur	1	1	2	0
188.1.3 – Encourager une pratique illégale	1	0	1	0
Combinaison de plusieurs infractions	8	15	3	20
TOTAL	33	19	25	27

A – Actives au 1^{er} avril 2011.
 B – Intentées en 2011-2012.
 C – Jugées (fermées) en 2011-2012.
 D – Actives au 31 mars 2012.

RÉPARTITION DES INFRACTIONS DANS LES 25 POURSUITES PÉNALES JUGÉES EN 2011-2012

(Note : une poursuite peut regrouper plusieurs chefs d'infraction.)

	Non coupable	Coupable
22.1 – Exercice illégal		5
22.2 – Usurpation de titre		20
22.3 – Publicité illégale		0
24 – Plans, devis non conformes		2
5 i) – Travaux effectués sans ingénieur		0
188.1.3 – Encourager une pratique illégale		3
TOTAL		30

Montant des amendes imposées : 49 100 \$

MANDAT

La Direction des affaires professionnelles est responsable de l'ensemble des dossiers qui visent à valoriser l'intégrité et la qualité de l'exercice de la profession, notamment les activités d'encadrement et de contrôle de l'exercice de la profession, à l'exception de la discipline.

À cet effet, la Direction des affaires professionnelles voit à l'élaboration des mesures administratives et de contrôle qui lui permettront de bien assumer son mandat.

ADMISSION ET PERMIS

ADMISSION DES CANDIDATS

Afin d'obtenir le droit d'exercer au Québec, les candidats à la profession d'ingénieur doivent soit montrer qu'ils sont titulaires d'un diplôme reconnu par le gouvernement, soit démontrer qu'ils ont reçu une formation ou qu'ils sont titulaires d'un diplôme jugés équivalents, ou encore faire la preuve qu'ils détiennent une autorisation légale d'exercer dans une autre province ou dans un territoire au Canada. Pour les titulaires d'un diplôme reconnu ou d'une autorisation légale d'exercer ailleurs au Canada, les demandes de permis sont traitées par le Service de l'admission et des permis. Dans les autres cas, c'est le Comité des examinateurs qui étudie chacun des dossiers constitués par le Service de l'admission et des permis et qui fait les recommandations appropriées au Comité exécutif.

Un diplôme peut être reconnu équivalent s'il a été accordé au terme d'un programme agréé par le Bureau canadien d'agrément des programmes de génie (BCAPG) ou par un organisme dont les normes respectent celles du BCAPG. Par ailleurs, dans l'appréciation d'une demande d'équivalence de formation, le Comité des examinateurs tient compte notamment des cours suivis, de l'expérience pertinente et de la réussite des examens prescrits.

NOUVELLES DEMANDES DE PERMIS

Cette année, l'Ordre a reçu 3 393 nouvelles demandes de permis. Parmi celles-ci, 2 263 provenaient de diplômés en génie du Québec, dont 2 101 étaient titulaires d'un diplôme reconnu par le gouvernement. Par ailleurs, 113 de ces nouvelles demandes provenaient de diplômés en génie d'autres provinces du Canada, et 1 017, de diplômés en génie de l'étranger ou de non-diplômés en génie. Mentionnons que 38 nouvelles demandes d'admission à l'Ordre étaient des demandes provenant de détenteurs de permis délivrés par une autre association canadienne d'ingénieurs.

COMITÉ DES EXAMINATEURS

Cette année, 1 232 demandes de permis ont fait l'objet d'une étude en vue d'une recommandation de la part du Comité des examinateurs. De ce nombre, 365 demandes ont fait l'objet d'une recommandation d'équivalence de diplôme et 493, d'une recommandation d'équivalence de formation.

Au cours des 11 séances tenues durant l'année, le Comité a en outre procédé à 739 révisions de dossiers et à 1 211 études de résultats aux examens.

EXAMENS D'ADMISSION

L'Ordre tient deux séances d'examens d'admission par année, l'une en mai et l'autre en novembre. Au cours de l'exercice écoulé, 508 candidats à l'admission se sont présentés à 677 examens à la session de mai, et 428 candidats se sont présentés à 534 examens à celle de novembre. L'ensemble de ces candidats a passé 232 examens différents, et le taux de réussite a été de 68 %.

MESURES VISANT À FACILITER L'INTÉGRATION DES PERSONNES FORMÉES À L'ÉTRANGER

Les ententes de reconnaissance mutuelle

Les demandeurs qui ne sont pas titulaires d'un diplôme reconnu par le gouvernement comme donnant accès au permis de l'Ordre doivent, pour se qualifier, obtenir au préalable une équivalence de diplôme ou de formation. En vertu du Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme et de formation pour la délivrance d'un permis de l'Ordre des ingénieurs du Québec, les titulaires d'un diplôme agréé par un organisme dont les normes et procédures respectent celles du BCAPG et avec lequel une entente a été conclue peuvent, à certaines conditions, obtenir une équivalence de diplôme sans avoir à passer d'examens d'admission. L'Ordre participe à trois ententes de cette nature : l'entente avec la Commission des Titres d'Ingénieur (CTI), de France, l'entente avec l'Accreditation Board for Engineering and Technology, des États-Unis, et l'Accord de Washington. En 2011-2012, 294 demandeurs ont bénéficié de cette disposition.

Les programmes d'aide

L'Ordre collabore à deux programmes d'aide à l'intégration à des personnes formées en génie à l'étranger. Le premier s'applique aux candidats sélectionnés par Emploi-Québec et les organismes désignés par celui-ci, et auxquels un soutien est offert dans le cadre du Programme de perfectionnement en ingénierie des diplômés en génie de l'étranger. L'un des principaux objectifs de ce programme est de faciliter la réussite des examens d'admission. Le second, coordonné par le Centre R.I.R.E. 2000 de Québec, vise également la préparation, sous la forme de tutorat, des candidats aux examens d'admission à l'Ordre. En 2011-2012, 161 personnes ont bénéficié de ces programmes.

Le programme d'accompagnement des professionnels formés à l'étranger

À la suite de la signature d'un deuxième protocole d'entente entre l'Ordre des ingénieurs du Québec et le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles du Québec (MICC) en novembre 2011, la Direction des affaires professionnelles a mis en œuvre un nouveau programme pour aider les professionnels formés à l'étranger (PFÉ).

Ce programme est majoritairement financé par la contribution du MICC et s'étend jusqu'à la fin de 2013. Il vise à mieux informer et à accompagner les PFÉ. Il met à leur disposition deux outils :

- un outil d'autoappréciation de la candidature des PFÉ pour le permis d'ingénieur;
- un dossier en ligne pour les candidats aux permis.

DÉLIVRANCE DE PERMIS D'INGÉNIEUR JUNIOR

Cette année, le Comité exécutif a délivré 2 939 permis d'ingénieur junior. Parmi les nouveaux titulaires de permis, 2 103 avaient un diplôme reconnu par le gouvernement, et 280, un diplôme reconnu équivalent, tandis que 556 avaient reçu une formation jugée équivalente. Parmi ces derniers, 117 étaient diplômés de programmes agréés, mais non encore reconnus par le gouvernement, 394 avaient réussi les examens de contrôle (368) ou de formation prescrits (26); les 45 autres candidats ont été jugés admissibles sans examens, du fait de leurs études supérieures et de leur expérience.

ENCADREMENT DES INGÉNIEURS JUNIORS

Au 31 mars 2012, le Service de l'admission et des permis comptait 13 174 dossiers d'ingénieurs juniors et 1 075 dossiers d'ingénieurs stagiaires, pour un total de 14 249.

Les dispositions du Règlement sur les autres conditions et modalités de délivrance des permis de l'Ordre des ingénieurs du Québec stipulent que tous les ingénieurs juniors doivent remplir, entre autres, deux conditions afin que le Comité exécutif leur délivre un permis d'ingénieur. Ces conditions sont la réussite de l'examen professionnel et l'acquisition d'une expérience pertinente en génie de 36 mois. Pour obtenir le permis conférant le plein droit d'exercer, les ingénieurs juniors doivent aussi démontrer, à l'instar des autres professionnels du Québec, qu'ils ont une connaissance appropriée du français.

EXAMEN PROFESSIONNEL

Au cours de l'exercice écoulé, 3 393 demandes d'inscription à l'examen professionnel ont été reçues. Cet examen se déroule dans 9 villes du Québec. Au total, 3 154 ingénieurs juniors ont réussi l'examen professionnel.

DÉLIVRANCE DU PERMIS D'INGÉNIEUR

Au cours de l'exercice, 2 093 ingénieurs juniors et 67 ingénieurs stagiaires ont obtenu leur permis d'ingénieur. De plus, 21 permis ont été délivrés, à la faveur de l'Entente sur la mobilité des ingénieurs à l'intérieur du Canada, à des personnes venant des autres associations d'ingénieurs canadiennes.

SÉANCES D'INFORMATION SUR LA PROFESSION

Comme par le passé, l'Ordre a invité tous les futurs diplômés des 12 établissements universitaires québécois qui offrent des programmes en génie à des séances d'information sur l'exercice de la profession d'ingénieur au Québec. Durant l'année universitaire 2011-2012, une série de séances d'information s'est déroulée dans les établissements universitaires québécois. Un total de 2 300 étudiants ont été informés et sensibilisés.

INSCRIPTION

Le Service de l'inscription est responsable du tableau des membres. Les tableaux qui suivent (1 à 8 a) fournissent des statistiques sur certaines caractéristiques des membres de l'Ordre et sur des activités du Service de l'inscription au 31 mars 2012.

TABLEAU 1

RÉPARTITION DES MEMBRES INSCRITS AU TABLEAU

	Nombre de membres	% du total
Exerçant leur profession		
Ingénieurs	42 970	69,1
Ingénieurs juniors / ingénieurs stagiaires	14 195	22,8
Membres temporaires pour un an ¹	48	0,1
Permis restrictifs	3	0,0
Total	57 216	92,0
N'exerçant pas leur profession		
Invalité permanente	85	0,1
À vie	38	0,1
À la retraite	4 851	7,8
Total	4 974	8,0
TOTAL DES MEMBRES	62 190	100,0

1. Des permis temporaires valables pour une période d'un an peuvent être délivrés par le Conseil d'administration de l'Ordre, en vertu de l'article 37 de la Charte de la langue française, aux personnes venant de l'extérieur du Québec qui sont déclarées aptes à exercer leur profession, mais qui ne remplissent pas les exigences de l'article 35 de la Charte. Ces permis peuvent être renouvelés au maximum trois fois si l'Office québécois de la langue française l'autorise.

TABLEAU 2

RÉPARTITION DES NOUVELLES INSCRIPTIONS AU TABLEAU

	Femmes	Hommes	Nombre	% du groupe
Ingénieurs juniors				
Diplômés des établissements du Québec et des autres provinces	402	1 958	2 360	78,1
Diplômés en génie d'établissements étrangers	143	492	635	21,0
Non-diplômés en génie, après examens	8	18	26	0,9
Total des ingénieurs juniors	553	2 468	3 021	100,0
Ingénieurs stagiaires				
Diplômés des établissements du Québec et des autres provinces	0	0	0	0
Diplômés en génie d'établissements étrangers	0	0	0	0
Non-diplômés en génie, après examens	1	0	1	0
Total des ingénieurs stagiaires	1	0	1	100,0
Ingénieurs				
Diplômés des établissements du Québec et des autres provinces	9	12	21	61,8
Diplômés en génie d'établissements étrangers	2	11	13	38,2
Total des ingénieurs	11	23	34	100,0
TOTAL DES INSCRIPTIONS POUR L'ANNÉE	565	2 491	3 056	

TABLEAU 3

A. MOUVEMENTS DES INSCRIPTIONS AU TABLEAU

	Inscriptions	%	Réinscriptions	%	Retraits*	%
Ingénieurs juniors	3 021	98,9	509	29,1	1 028	32,3
Ingénieurs stagiaires	1	0,0	62	3,5	109	3,4
Ingénieurs	34	1,1	1 181	67,4	2 050	64,3
TOTAL	3 056	100,0	1 752	100,0	3 187	100,0
	Ingénieurs	Ingénieurs juniors	Ingénieurs stagiaires			
* Motifs des retraits						
Démissions	210	65	3			
Retraits pour non-paiement	1 764	962	105			
Radiations pour cause disciplinaire	8	0	0			
Radiations pour non conformité au Règlement sur l'assurance-responsabilité professionnelle	1	0	0			
Suspensions et radiations pour méconnaissance du français	5	0	0			
Décès	62	1	1			
TOTAL	2 050	1 028	109	3 187		

B. PERMIS TEMPORAIRES¹

	Accordés	Renouvelés
Ingénieurs du Canada	178	97
Ingénieurs de l'étranger	28	35

1. Des permis temporaires sont accordés à des ingénieurs qualifiés qui ne résident pas au Québec, en vertu des articles 18 et 19 de la Loi sur les ingénieurs. Ils sont accordés pour une période de 12 mois, après quoi ils doivent être renouvelés si la réalisation du projet n'est pas terminée.

TABLEAU 4

RÉPARTITION DES MEMBRES SELON LES RÉGIONS ÉLECTORALES ET LE DOMICILE

	2011-2012		
	Nombre de membres	% du total des membres	% de variation par rapport à 2010-2011
Selon les régions électorales			
Montréal	39 789	64,0	2,6
Québec	8 487	13,6	3,5
Mauricie–Bois-Francs–Centre du Québec	2 733	4,4	2,6
Estrie	2 097	3,4	5,1
Saguenay–Lac-Saint-Jean	1 903	3,1	4,8
Outaouais	1 462	2,4	7,4
Est-du-Québec	1 383	2,2	0,1
Abitibi-Témiscamingue	894	1,4	6,7
TOTAL	58 748	94,5	3,0
Selon le domicile			
Membres domiciliés au Québec	58 748	94,5	
Membres domiciliés hors du Québec			
Ontario	1 563	2,5	-1,5
Alberta	251	0,4	-4,5
Colombie-Britannique	199	0,3	7,0
Autres provinces et territoires	203	0,3	0,0
États-Unis	628	1,0	-5,3
Autres pays	598	1,0	-2,4
Total des membres domiciliés hors du Québec	3 442	5,5	-2,2
EFFECTIF TOTAL	62 190	100	2,7

TABLEAU 5

RÉPARTITION DES MEMBRES SELON LES SECTIONS RÉGIONALES

	Ingénieurs	Ingénieurs juniors	Ingénieurs stagiaires	Membres à vie, retraités, invalides permanents	2011-2012		2010-2011		Variation	% de variation
					Total	% du total des membres	Total	% du total des membres		
Montréal (RIM)	11 619	5 421	311	1 305	18 656	29,9	18 229	30,2	427	2,3
Plein-Sud	7 610	1 684	178	921	10 393	16,7	10 138	16,7	255	2,5
Québec et Chaudière-Appalaches	5 886	1 624	124	806	8 440	13,6	8 148	13,5	292	3,6
Laval-Laurentides	5 112	1 390	163	505	7 170	11,5	6 936	11,5	234	3,4
Cantons-de-l'Est	2 199	574	67	273	3 113	5,0	2 994	4,9	119	4,0
Saguenay–Lac-Saint-Jean	1 432	335	19	117	1 903	3,1	1 816	3,0	87	4,8
Lanaudière	1 404	348	33	145	1 930	3,1	1 876	3,1	54	2,9
Mauricie	1 366	304	24	227	1 921	3,1	1 889	3,1	32	1,7
Outaouais	1 029	246	33	127	1 435	2,3	1 410	2,3	25	1,8
Drummond	816	214	21	66	1 117	1,8	1 083	1,8	34	3,1
Abitibi-Témiscamingue	655	205	11	23	894	1,4	838	1,4	56	6,7
Bas-Saint-Laurent–Gaspésie	565	145	13	62	785	1,3	759	1,3	26	3,4
Richelieu	271	62	5	46	384	0,6	370	0,6	14	3,8
Mingan	264	95	5	9	373	0,6	324	0,5	49	15,1
Manicouagan	165	37	4	12	218	0,4	211	0,3	7	3,3
Aucune Régionale ¹	2 628	437	63	330	3 458	5,6	3 519	5,8	-61	-1,7
TOTAL	43 021	13 121	1 074	4 974	62 190	100,0	60 540	100,0	1 650	2,7

TABLEAU 6

RÉPARTITION DES MEMBRES SELON LES RÉGIONS ADMINISTRATIVES DE LEUR EMPLOYEUR¹

	Femmes	Hommes	Nombre	% du groupe
Régions administratives de l'employeur¹				
Bas-Saint-Laurent	62	571	633	1,3
Saguenay–Lac-Saint-Jean	225	1 388	1 613	3,3
Capitale-Nationale	741	4 634	5 375	10,9
Mauricie	116	1 004	1 120	2,3
Estrie	195	1 433	1 628	3,3
Montréal	3 183	18 075	21 258	43,2
Outaouais	128	642	770	1,6
Abitibi-Témiscamingue	125	735	860	1,8
Côte-Nord	83	521	604	1,2
Nord-du-Québec	15	64	79	0,2
Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine	17	112	129	0,3
Chaudière-Appalaches	170	1 326	1 496	3,0
Laval	266	1 799	2 065	4,2
Lanaudière	77	713	790	1,6
Laurentides	215	1 685	1 900	3,9
Montréal	1 012	6 688	7 700	15,7
Centre-du-Québec	129	965	1 094	2,2
TOTAL	6 759	42 355	49 114	100,00

1. Ne tient pas compte des membres ayant un employeur hors Québec, ni des membres sans emploi ou à la retraite.

TABLEAU 7
RÉPARTITION DES MEMBRES SELON DIVERSES CARACTÉRISTIQUES

	2011-2012		2010-2011			
	Nombre	%	Nombre	%		
Selon le sexe						
Femmes	8 017	12,9	7 612	12,6		
Hommes	54 173	87,1	52 928	87,4		
TOTAL	62 190	100	60 540	100		
	Femmes		Hommes		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Selon l'âge et le sexe						
29 ans et moins	1 253	15,6	5 499	10,2	6 752	10,9
De 30 à 39 ans	3 136	39,1	14 475	26,7	17 611	28,3
De 40 à 49 ans	2 664	33,3	13 780	25,4	16 444	26,4
De 50 à 59 ans	809	10,1	11 256	20,8	12 065	19,4
60 ans et plus	155	1,9	9 163	16,9	9 318	15,0
TOTAL	8 017	100,0	54 173	100,0	62 190	100,0
	Francophones		Anglophones		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Selon l'âge et la langue						
29 ans et moins	6 315	11,1	437	7,9	6 752	10,9
De 30 à 39 ans	16 554	29,2	1 057	19,2	17 611	28,3
De 40 à 49 ans	15 405	27,2	1 039	18,8	16 444	26,4
De 50 à 59 ans	11 005	19,4	1 060	19,2	12 065	19,4
60 ans et plus	7 399	13,1	1 919	34,9	9 318	15,0
TOTAL	56 678	100,0	5 512	100,0	62 190	100,0
	Francophones		Anglophones		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Selon le statut, le sexe, le domicile et la langue						
Ingénieurs	43 533	76,8	4 408	80,0	47 941	77,1
Ingénieurs juniors	12 133	21,4	1 041	18,9	13 174	21,2
Ingénieurs stagiaires	1 012	1,8	63	1,1	1 075	1,7
TOTAL	56 678	100,0	5 512	100,0	62 190	100,0
Femmes	7 440	13,1	577	10,5	8 017	12,9
Hommes	49 238	86,9	4 935	89,5	54 173	87,1
TOTAL	56 678	100,0	5 512	100,0	62 190	100,0
Domiciliés au Québec	54 393	96,0	4 355	79,0	58 748	94,5
Domiciliés hors du Québec	2 285	4,0	1 157	21,0	3 442	5,5
TOTAL	56 678	100,0	5 512	100,0	62 190	100,0

TABLEAU 8

RÉPARTITION DES MEMBRES SELON LE SECTEUR D'ACTIVITÉ DE L'EMPLOYEUR
Selon le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN)

	Nombre	% du total des membres
Secteurs public et parapublic		
Administration publique fédérale	1 574	2,4
Administrations publiques provinciales et territoriales	4 443	7,1
Administrations publiques locales, municipales et régionales	1 298	2,1
TOTAL	7 315	11,7
Secteur de la consultation		
Services de génie	11 419	18,4
TOTAL	11 419	18,4
Secteur de l'éducation		
Services d'enseignement	2 550	4,1
TOTAL	2 550	4,1
Autres secteurs		
Agriculture, foresterie, pêche et chasse	31	0,0
Extraction minière et extraction de pétrole et de gaz	554	0,9
Services publics	247	0,4
Construction	1 797	2,9
Fabrication (voir le détail au tableau 8 a) ci-contre)	13 908	22,4
Commerce de gros	1 948	3,1
Commerce de détail	177	0,3
Transport et entreposage	297	0,5
Industrie de l'information et industrie culturelle	1 676	2,7
Finance et assurances	293	0,5
Services immobiliers et services de location et de location à bail	126	0,2
Services professionnels, scientifiques et techniques	6 250	10,0
Gestion de sociétés et d'entreprises	161	0,3
Services administratifs, services de soutien, services de gestion des déchets	330	0,5
Soins de santé et assistance sociale	292	0,5
Arts, spectacles et loisirs	34	0,1
Hébergement et services de restauration	145	0,2
TOTAL	28 266	45,5
Secteurs d'activité en cours de classification	4 789	7,7
Sans emploi, aux études, invalides ou à la retraite	7 851	12,6
EFFECTIF TOTAL	62 190	100,0

TABLEAU 8 a)

RÉPARTITION DES MEMBRES SELON LE SECTEUR D'ACTIVITÉ DE L'EMPLOYEUR

	Nombre	% du groupe
Détails du secteur fabrication		
Fabrication d'aliments	294	2,1
Fabrication de boissons et de produits du tabac	107	0,8
Usines de textiles	50	0,3
Usines de produits textiles	22	0,2
Fabrication de vêtements	28	0,2
Fabrication de produits en cuir et de produits analogues	17	0,1
Fabrication de produits en bois	235	1,7
Fabrication du papier	628	4,5
Impression et activités connexes de soutien	50	0,4
Fabrication de produits du pétrole et du charbon	1 532	11,0
Fabrication de produits chimiques	730	5,2
Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique	625	4,5
Fabrication de produits minéraux non métalliques	11	0,1
Première transformation de métaux	1 032	7,4
Fabrication de produits métalliques	1 120	8,1
Fabrication de machines	2 120	15,2
Fabrication de produits informatiques et électroniques	1 265	9,1
Fabrication de matériel, d'appareils et de composants électriques	904	6,5
Fabrication de matériel de transport	2 954	21,2
Fabrication de meubles et de produits connexes	162	1,2
Activités diverses de fabrication	22	0,2
TOTAL	13 908	100,0

ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE

En vertu du Règlement sur l'assurance responsabilité professionnelle des membres de l'Ordre des ingénieurs du Québec, les membres de l'Ordre souscrivent obligatoirement à l'assurance responsabilité professionnelle collective, quel que soit le type d'activité qu'ils exercent. Ceux qui exercent la profession en pratique privée doivent, de plus, souscrire à une assurance responsabilité professionnelle (ARP) d'un assureur spécialisé à cet effet.

On trouvera aux tableaux suivants la répartition des membres de l'Ordre au 31 mars 2012 par types d'activités et selon le moyen de garantie.

STATISTIQUES SUR L'ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE PAR TYPES D'ACTIVITÉS

	Nombre	%	ARP collective	ARP privée
Pratique privée en génie	11 700	18,8	✓	✓
Entreprise du secteur privé	29 258	47,1	✓	
Organisme public ou parapublic	10 105	16,2	✓	
À la retraite	5 306	8,5	✓	
Pratique privée hors génie	1 163	1,9	✓	
Autres	4 658	7,5	✓	
TOTAL	62 190	100,0		

Le montant prévu de la garantie collective est de 100 000 \$ par sinistre et de 250 000 \$ pour l'ensemble des sinistres découlant des services professionnels à l'égard d'un projet. Le contrat d'ARP privée doit prévoir un montant minimal de garantie de 250 000 \$ par sinistre et de 500 000 \$ pour l'ensemble des sinistres qui surviennent au cours de la période de garantie. Ces montants minimums sont respectivement de 500 000 \$ et de 1 000 000 \$ s'il s'agit d'une assurance souscrite par des membres, des sociétés ou des personnes morales pour d'autres membres à leur service ou qui en sont administrateurs, dirigeants ou actionnaires, dans le cas d'une personne morale, ou associés, dans le cas d'une société.

RÉPARTITION DES MEMBRES INSCRITS À LA FIN DE LA PÉRIODE ET MONTANT PRÉVU DE LA GARANTIE SELON LE MOYEN DE GARANTIE

Moyen de garantie	Nombre de membres	Montant prévu de la garantie	
		Par sinistre	Pour l'ensemble des sinistres
ARP collective	62 190	100 000 \$	10 000 000 \$
ARP privée, si en pratique privée	11 700	250 000 \$ ou 500 000 \$	500 000 \$ ou 1 000 000 \$

Au cours de la période allant du 1^{er} avril 2011 au 31 mars 2012, le Service de l'inscription a dû intervenir pour assurer le respect de son règlement sur l'ARP. Ainsi, l'annulation de la police d'assurance avant le terme requis ou le fait qu'un membre en pratique privée n'ait pas de contrat d'assurance sont deux cas

qui peuvent entraîner sa radiation du tableau, s'il refuse de se conformer au Règlement. La plupart des membres en pratique privée ne s'étant pas conformés au Règlement voient à corriger promptement leur situation à la suite de l'intervention de l'Ordre auprès de l'un d'entre eux. Quatre-vingt-treize suivis de dossier concernant l'exigence de détenir une assurance responsabilité professionnelle supplémentaire ont été effectués. Cette année, l'Ordre a radié un seul membre pour non-conformité au règlement sur l'ARP, en vertu de l'article 85.3, paragraphe 2^o du Code des professions.

EXERCICE AU SEIN D'UNE SOCIÉTÉ EN NOM COLLECTIF

L'Ordre n'a pas encore de règlement en application du paragraphe p de l'article 94 du Code des professions autorisant les membres de l'Ordre à exercer leurs activités professionnelles au sein d'une société en nom collectif à responsabilité limitée ou d'une société par actions.

RENSEIGNEMENTS ADDITIONNELS EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LE RAPPORT ANNUEL D'UN ORDRE PROFESSIONNEL

DEMANDES DE RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE D'UN DIPLÔME DÉLIVRÉ PAR UN ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT SITUÉ HORS DU QUÉBEC

	Nombre de demandes				Reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
	Reçues ¹	Acceptées	Refusées		
Au Canada	75	76	0		2
Hors du Canada	279	272	0		4

NOMBRE DE CANDIDATS À L'EXERCICE DE LA PROFESSION CONCERNÉS PAR LES DEMANDES DE RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE D'UN DIPLÔME DÉLIVRÉ PAR UN ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT SITUÉ HORS DU QUÉBEC

Candidats	360
-----------	-----

DEMANDES DE RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE DE LA FORMATION ACQUISE HORS DU QUÉBEC PAR UNE PERSONNE QUI NE DÉTIENT PAS UN DIPLÔME REQUIS

	Nombre de demandes					Reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
	Reçues ¹	Acceptées en totalité	Acceptées en partie	Refusées		
Au Canada	2	2	0	0		0
Hors du Canada	822	644	612	7		93

1. Il s'agit des demandes effectuées conformément à la procédure établie par le Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme et de formation pour la délivrance d'un permis de l'Ordre des ingénieurs du Québec, c'est-à-dire les demandes comportant tous les documents requis et accompagnées du paiement des frais exigibles.

NOMBRE DE CANDIDATS À L'EXERCICE DE LA PROFESSION CONCERNÉS PAR LES DEMANDES DE RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE DE LA FORMATION ACQUISE HORS DU QUÉBEC PAR UNE PERSONNE QUI NE DÉTIENT PAS UN DIPLÔME REQUIS

Candidats	1 356
-----------	-------

ACTIVITÉS RELATIVES À LA DÉLIVRANCE DES PERMIS D'INGÉNIEUR

Le tableau ci-contre présente le nombre de demandes fondées sur la détention d'un diplôme déterminé en application du premier alinéa de l'article 184 du Code des professions et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités.

DIPLÔMES RECONNUS

Demandes de permis d'ingénieur	
reçues ¹	2 298
acceptées ²	1 763
refusées ³	0
reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période ⁴	2 287

Le tableau qui suit indique le nombre de demandes fondées sur la reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec aux fins de la délivrance d'un permis et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités.

ÉQUIVALENCE DE DIPLÔMES

Demandes de permis d'ingénieur	
reçues ¹	329
acceptées ²	168
refusées ³	0
reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période ⁴	310

Le tableau suivant présente le nombre de demandes fondées sur la reconnaissance de l'équivalence de la formation d'une personne qui ne détient pas un diplôme requis aux fins de la délivrance d'un permis et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités.

ÉQUIVALENCE DE LA FORMATION

Demandes de permis d'ingénieur	
reçues ¹	452
acceptées ²	250
refusées ³	0
reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période ⁴	424

AUTRES CONDITIONS ET MODALITÉS DE DÉLIVRANCE DES PERMIS

Ingénieurs juniors	
ayant satisfait aux autres conditions et modalités ⁵	2 181
ayant commencé le processus ⁶	14 249

- Inscriptions au tableau à titre d'ingénieur junior durant l'année.
- Inscriptions au tableau à titre d'ingénieur (permis d'ingénieur délivré) durant l'année; l'inscription au tableau à titre d'ingénieur junior peut avoir été faite durant l'année en cours ou dans des années antérieures.
- Les ingénieurs juniors n'ont pas de temps limite pour satisfaire aux autres conditions.
- Toutes les inscriptions au tableau à titre d'ingénieur junior, moins les personnes qui sont devenues ingénieurs durant l'année.
- Total des inscriptions au tableau à titre d'ingénieur durant l'année.
- Nombre d'ingénieurs juniors inscrits au tableau à la fin de l'année.

DEMANDES DE PERMIS TEMPORAIRE

	Nouvelles demandes reçues	Demandes acceptées	Permis actifs	Renouvellement refusé par l'OQLF	Demandes reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
Permis temporaire en vertu de l'article 37 de la Charte de la langue française	43	43	48	0	0

PERMIS DÉLIVRÉS SELON LA CATÉGORIE

Ingénieurs juniors (inscriptions au tableau)	3 021
Ingénieur stagiaire (inscriptions au tableau)	1
Ingénieur (nouveaux permis et reclassements)	2 221

AUTORISATIONS SPÉCIALES

Accordées	206
Renouvelées	132

L'Ordre n'a pas de conditions ni de formalités de délivrance d'un certificat d'immatriculation.

ACTIVITÉS RELATIVES À LA DÉLIVRANCE DES CERTIFICATS DE SPÉCIALISTE

L'Ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe de l'article 94 du Code des professions définissant les différentes classes de spécialités au sein de la profession.

MEMBRES INSCRITS AU TABLEAU À LA FIN DE LA PÉRIODE ET MONTANT DE LA COTISATION ANNUELLE SELON LA CLASSE DE MEMBRES ÉTABLIE AUX FINS DE LA COTISATION

Classe de membres établie aux fins de la cotisation annuelle 2011-2012	Nombre de membres	Montant
Ingénieurs	43 002	280 \$
Anciens présidents	19	0 \$
Juniors ou stagiaires 1 an et plus	8 698	280 \$
Juniors ou stagiaires première cotisation ¹	3 021	0 \$
Juniors ou stagiaires moins de 1 an ²	2 476	Prorata de 280 \$
Juniors ou stagiaires retraités	47	95 \$
Juniors ou stagiaires invalides permanents	7	95 \$
Ingénieurs retraités	4 804	95 \$
Ingénieurs invalides permanents	78	95 \$
Membres à vie	38	0 \$

- L'ingénieur junior qui s'est inscrit au tableau entre le 1^{er} avril 2011 et le 31 mars 2012 a bénéficié de la gratuité pour sa première cotisation.
- L'ingénieur inscrit depuis moins de 1 an paie, lors de son renouvellement, un prorata qui varie en fonction du nombre de mois après le premier anniversaire de son inscription au tableau (nombre de mois / 12 x 280 \$). Le prorata est calculé de façon à ce que le membre junior bénéficie de 1 an complet de gratuité.

MEMBRES INSCRITS AU TABLEAU À LA FIN DE LA PÉRIODE ET DÉTENANT UN PERMIS SELON LA CATÉGORIE

Ingénieurs juniors	13 174
Ingénieurs stagiaires	1 075
Ingénieurs	47 941

INSCRIPTIONS AU TABLEAU AVEC LIMITATION OU SUSPENSION

Avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	77
Avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	3

MEMBRES INSCRITS AU TABLEAU À LA FIN DE LA PÉRIODE, SELON LA RÉGION ADMINISTRATIVE DE LEUR DOMICILE PROFESSIONNEL

01 Bas-Saint-Laurent	709
02 Saguenay–Lac-Saint-Jean	1 772
03 Capitale-Nationale	6 315
04 Mauricie	1 376
05 Estrie	1 915
06 Montréal	23 383
07 Outaouais	972
08 Abitibi-Témiscamingue	896
09 Côte-Nord	636
10 Nord-du-Québec	77
11 Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	144
12 Chaudière-Appalaches	1 706
13 Laval	2 518
14 Lanaudière	1 017
15 Laurentides	2 269
16 Montérégie	9 359
17 Centre-du-Québec	1 194
99 Hors du Québec	5 932

SURVEILLANCE DE L'EXERCICE

L'article 23 du Code des professions stipule que chaque ordre professionnel a pour principale fonction d'assurer la protection du public et qu'à cette fin, il doit notamment contrôler l'exercice de la profession par ses membres.

Ce contrôle s'exerce d'abord au moment de l'admission des nouveaux membres; par la suite, c'est presque exclusivement au Service de la surveillance de l'exercice qu'incombe cette responsabilité afin de s'assurer que les membres de l'Ordre rendent des services professionnels de qualité.

L'inspection professionnelle, au-delà de sa fonction première, vise à améliorer la pratique du génie en informant les ingénieurs de leurs droits, devoirs et obligations envers le public, le client et la profession. À cet effet, l'Ordre renseigne ses membres sur les lois et règlements gouvernant l'exercice de leur profession; ces renseignements concernent notamment le Code des professions et la Loi sur les ingénieurs. L'Ordre signifie également à ses membres ses attentes quant à l'excellence des services professionnels qu'ils rendent à la collectivité.

COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

Le Code des professions prévoit l'institution d'un comité d'inspection professionnelle (CIP) au sein de chaque ordre. Le CIP de l'Ordre des ingénieurs du Québec est présentement formé de 15 ingénieurs nommés par le Conseil d'administration. On trouve le nom des membres de ce comité à la page 13 du présent rapport annuel. Chacun d'eux possède une expertise dans un domaine du génie (électricité, mécanique, protection incendie, charpentes, fondations, installations septiques, géotechnique, génie agricole, etc.).

Le mandat du CIP consiste à :

- effectuer une surveillance générale de l'exercice de la profession suivant un programme qu'il établit annuellement et que le Conseil d'administration de l'Ordre approuve;

- procéder à des inspections portant expressément sur la compétence de tout membre lorsque des motifs le justifient.

Tout en conservant le caractère universel de l'inspection professionnelle, il a été notamment décidé de porter une attention particulière aux membres qui accomplissent des actes ayant un lien avec l'ingénierie ou pouvant mettre en cause l'intérêt public, tout particulièrement la santé et la sécurité des bénéficiaires directs et indirects de leurs travaux, sans égard au secteur d'activité.

Les 1 530 visites d'inspection effectuées sont réparties entre les ingénieurs exerçant en pratique privée, les ingénieurs exerçant au sein d'une entreprise, compagnie ou coopérative du secteur privé, et les ingénieurs exerçant au sein d'un organisme public ou parapublic.

ACTIVITÉS RELATIVES À L'INSPECTION PROFESSIONNELLE

Nombre de membres du Comité d'inspection professionnelle	15
Nombre de réunions du Comité d'inspection professionnelle	54
Nombre	
Membres visités	1 530
Questionnaires transmis aux membres	0
Questionnaires retournés au Comité d'inspection professionnelle et analysés	3 000
Rapports de vérification dressés à la suite d'une visite	1 484
Rapports de vérification dressés à la suite de la transmission d'un formulaire ou d'un questionnaire	616

INSPECTIONS PORTANT SUR LA COMPÉTENCE

Nombre	
Membres ayant fait l'objet d'une inspection portant sur la compétence	35
Rapports d'inspection portant sur la compétence dressés	25

RECOMMANDATIONS DU COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION D'OBLIGER UN MEMBRE À SUIVRE AVEC SUCCÈS DES STAGES OU DES COURS

Nombre	
Un stage sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	4
Un stage avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	4
Un cours de perfectionnement avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Un stage et un cours de perfectionnement sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	1

DÉCISIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nombre	
Approuvant, en totalité, les recommandations du Comité d'inspection professionnelle	41
Rejetant, en totalité ou en partie, les recommandations du Comité d'inspection professionnelle	11

Au cours de l'exercice, 42 membres ont fait l'objet de la transmission d'une information au syndic en application du cinquième alinéa de l'article 112 du Code des professions.

PROGRAMME DE SURVEILLANCE GÉNÉRALE DE L'EXERCICE DE LA PROFESSION 2011-2012

Ce programme a pris effet le 1^{er} avril 2011 et s'est terminé le 31 mars 2012.

A. Le Code des professions

L'inspection professionnelle est un des trois mécanismes prévus au Code des professions afin d'assurer la protection du public; les deux autres sont la discipline et l'admission.

L'article 112 du Code des professions prévoit les dispositions suivantes :

« Le comité surveille l'exercice de la profession par les membres de l'ordre. Il procède notamment à l'inspection de leurs dossiers, livres, registres, médicaments, poisons, produits, substances, appareils et équipements relatifs à cet exercice ainsi qu'à la vérification des biens qui leur sont confiés par leurs clients ou une autre personne.

À la demande du Conseil d'administration, le comité ou un de ses membres procède à une inspection portant sur la compétence professionnelle de tout membre de l'ordre; le comité ou un de ses membres peut aussi agir de sa propre initiative, à cet égard.

Le comité ou un de ses membres peut être assisté d'inspecteurs ou d'experts que le comité nomme selon les modalités déterminées, le cas échéant, dans un règlement pris en vertu de l'article 90. Les inspecteurs doivent être membres de l'ordre.

Le comité transmet au Conseil d'administration :

1. tout rapport d'inspection qu'il lui demande et sur lequel se fondent des recommandations devant donner lieu à une décision du Conseil;
2. tout rapport faisant suite à une demande particulière du Conseil de procéder à une inspection;
3. tout autre rapport d'inspection qu'il requiert.

De sa propre initiative ou sur demande du Conseil d'administration, le comité lui fait rapport de ses activités avec les recommandations qu'il juge appropriées.

De plus, le comité informe le syndic lorsqu'il y a des motifs raisonnables de croire qu'un professionnel a commis une infraction visée au deuxième alinéa de l'article 116.

Le comité peut également, dans les cas où il le juge pertinent, de sa propre initiative ou sur demande d'un syndic, lui divulguer tout renseignement pour assurer la protection du public.»

Les articles 8 et 9 du Règlement sur le comité d'inspection professionnelle de l'Ordre des ingénieurs du Québec indiquent que :

« 8. Le comité constitue et tient à jour un dossier professionnel pour chaque ingénieur qui fait l'objet d'une inspection. »

« 9. Le dossier professionnel de l'ingénieur contient un résumé de sa formation et de son expérience à titre d'ingénieur ainsi que l'ensemble des documents relatifs à une inspection dont il a fait l'objet. »

L'article 12 du Règlement sur le comité d'inspection professionnelle de l'Ordre des ingénieurs du Québec indique que : « Chaque année, le Conseil d'administration fait parvenir aux membres de l'Ordre le programme de surveillance générale du comité. »

B. Les principes de l'inspection professionnelle

L'inspection professionnelle se base sur les principes suivants :

- protéger le public en voyant au maintien de l'éthique et du professionnalisme chez les ingénieurs dans leur pratique professionnelle;
- maintenir la confiance du public envers la profession et ses membres;
- assurer les volets prévention et amélioration de la pratique;
- traiter les membres équitablement et avec transparence.

C. Le programme de surveillance générale de l'exercice de la profession

Chaque année, le Programme de surveillance générale de l'exercice de la profession est préparé par le Comité d'inspection professionnelle (CIP), adopté annuellement par le Conseil d'administration et diffusé aux membres de l'Ordre.

D. Les orientations du programme

L'inspection professionnelle vise à :

1. Surveiller l'exercice de la profession par les membres de l'Ordre tant du point de vue de la compétence que du respect de la législation qui régit la profession;
2. Promouvoir les valeurs fondamentales de la profession : la compétence, le sens de l'éthique, la responsabilité et l'engagement social;
3. Sensibiliser les membres à leurs devoirs et obligations envers le public, leurs clients et confrères, sans égard à leur milieu de travail ou à leurs fonctions;
4. Informer les membres de ce qu'est l'exercice illégal de la profession;
5. Inciter les membres à se doter d'un plan personnel de maintien et de développement de leurs compétences professionnelles;
6. Relever, le cas échéant, les déficiences et carences dans la pratique des membres et tenter avec ces derniers d'identifier les mesures correctives qui s'imposent;
7. Cerner les contraintes de la profession pour être en mesure de proposer des solutions aux difficultés éprouvées par les ingénieurs;
8. Inciter les membres à utiliser le *Guide de pratique professionnelle* et le *Guide de développement des compétences*.

E. Les activités du programme

Deux activités distinctes composent le programme de surveillance soient les suivantes :

- les visites d'inspection chez les ingénieurs effectuées par des inspecteurs. 1 500 visites sont prévues;
- la sensibilisation par l'envoi de questionnaires d'inspection professionnelle. Cet envoi de questionnaires sert également au ciblage d'une partie des visites d'inspection. 3 000 questionnaires sont prévus.

F. La répartition des visites d'inspections professionnelles

La répartition des 1 500 visites d'inspection est la suivante :

- 950 visites de membres qui exercent la profession d'ingénieur en pratique privée dont :
- 650 de ces visites se feront dans des entreprises de génie-conseil de 1 à 20 ingénieurs ;
- 300 de ces visites se feront dans des entreprises de génie-conseil de plus de 20 ingénieurs ;
- 300 visites de membres qui exercent la profession d'ingénieur à l'emploi d'une entreprise, compagnie ou coopérative du secteur privé ;
- 200 visites de membres qui exercent la profession d'ingénieur à l'emploi d'un organisme du secteur public ou parapublic ;
- 50 visites – Cas spéciaux, par exemple une plainte du public ou une inscription au tableau des membres après une absence de trois ans.

Les préoccupations du CIP dans la pratique privée, incluant la conception, l'inspection et la surveillance des travaux, ont été identifiées comme étant le cas les membres exerçant dans :

- charpentes et fondations,
- mécanique du bâtiment,
- électricité du bâtiment,
- protection incendie,
- installations septiques,
- génie municipal,
- géotechnique,
- plus d'un domaine d'exercice.

G. La visite d'inspection professionnelle

Une inspection se déroule sous la forme d'une rencontre entre l'inspecteur et le membre sur les lieux de travail. L'inspecteur procède en premier lieu à une séance d'information et de formation qui porte sur des sujets tels que : la responsabilité civile professionnelle, le Code des professions, la Loi sur les ingénieurs et autres règlements afférents qui gouvernent la profession, le *Guide de pratique professionnelle*, la formation continue et la gestion de la qualité. Lorsqu'il y a plus d'un ingénieur, cette première étape se fait en groupe et est suivie de rencontres individuelles. Dans le cas où le membre pose des actes nécessitant l'application de principes d'ingénierie ou que ceux-ci s'inscrivent dans le cadre de travaux d'ingénierie, que ce soit de façon ponctuelle ou continue, dans ses activités professionnelles principales ou secondaires, l'inspecteur analyse un certain nombre de dossiers du membre. Il vérifie si le membre connaît bien la nature et la portée de ses mandats ; s'assure qu'il s'est doté de moyens et d'outils appropriés pour élaborer les solutions et atteindre les résultats recherchés. Cette vérification du processus de réalisation des mandats s'effectue notamment au moyen des critères d'excellence établis dans le *Guide de pratique professionnelle*.

Il vérifie l'existence et la nature des procédures de gestion de la qualité que les membres appliquent dans leur milieu de travail respectif. Il vérifie systématiquement le plan de développement des compétences du membre inspecté. Le membre doit remettre le résumé de sa formation et de son expérience à l'inspecteur au début de leur rencontre.

Il vérifie que les membres se conforment aux lois et règlements qui régissent la profession, soit : le Code des

professions, la Loi sur les ingénieurs ou les règlements qui en découlent.

Chaque membre inspecté reçoit par écrit les résultats de son inspection. L'Ordre assure un suivi des décisions prises à l'endroit d'un membre, y compris, le cas échéant, l'une ou l'autre des mesures particulières prévues à l'article 112 du Code des professions.

H. La documentation

L'inspection professionnelle s'accomplit notamment au moyen :

1. du Recueil des lois et règlements édité par l'Ordre (principaux textes légaux régissant les activités des ingénieurs en leur qualité de membres d'un ordre professionnel) ;
2. du Guide de pratique professionnelle, également édité par l'Ordre ;
3. le Questionnaire d'inspection professionnelle complété par les membres avant l'inspection professionnelle à titre d'outil de ciblage ;
4. du Formulaire d'inspection professionnelle complété par les membres avant l'inspection. Ce formulaire vise à préparer les membres en vue de l'inspection, en plus de susciter une prise de conscience de leur propre comportement en relation avec les lois et règlements qui régissent la profession et le Guide de pratique professionnelle ;
5. de brochures explicatives remises à chaque ingénieur inspecté ainsi qu'à leur employeur ;
6. du Guide de développement des compétences ;
7. des Lignes directrices concernant les documents d'ingénierie.

GUIDE DE PRATIQUE PROFESSIONNELLE

L'Ordre a procédé à la refonte complète du *Guide de pratique professionnelle*. Ce guide est accessible sur son site Internet depuis mai 2011. Il est divisé en cinq thèmes, soit :

- le travail de l'ingénieur ;
- les lois et l'encadrement de la profession ;
- le professionnalisme, l'éthique et la déontologie ;
- les documents d'ingénierie ;
- le développement professionnel.

LIGNES DIRECTRICES CONCERNANT LES DOCUMENTS D'INGÉNIEURIE

Les *Lignes directrices concernant les documents d'ingénierie* ont été mises à jour durant l'année et ont été adoptées par le Conseil d'administration le 25 novembre 2011. Elles se trouvent dans le *Guide de pratique professionnelle* (dans la partie « Documents d'ingénierie ») sur le site de l'Ordre.

PROFILS DE COMPÉTENCES

Afin de soutenir les membres dans leur pratique professionnelle, l'Ordre utilise un outil connu sous le nom de « Profils de compétences ». Ces profils sont directement liés aux domaines d'exercice les plus souvent mentionnés dans les dossiers que traite chaque année le CIP, soit :

- l'électricité du bâtiment ;
- la mécanique du bâtiment ;
- les installations septiques ;
- la protection contre l'incendie ;
- structures – secteur du bâtiment ;
- le génie municipal.

Ces profils sont intégrés au *Guide de pratique professionnelle*.

MANDAT

En matière de développement professionnel, l'Ordre des ingénieurs du Québec vise trois objectifs : assurer la qualité et l'efficacité des services professionnels rendus par les ingénieurs ; favoriser l'adaptation de la profession au changement continu survenant sur les plans socioéconomique, technologique et environnemental ; renforcer la responsabilisation de l'ingénieur par rapport à son propre développement professionnel.

DOMAINES D'INTERVENTION

Les activités de la Direction du développement professionnel ont porté principalement sur la préparation et l'implantation d'initiatives favorisant la compréhension et l'interprétation du Règlement sur la formation continue obligatoire des ingénieurs. Cette nouvelle obligation, dont la première période de référence a commencé le 1^{er} avril 2011, confirme l'importance pour l'ingénieur de considérer la notion de développement professionnel comme un élément au cœur de sa croissance professionnelle et de sa carrière. Avec un changement de direction et l'ajout de ressources humaines, un nouveau plan d'action a été élaboré ; celui-ci définit le champ d'action et les multiples stratégies à déployer tout en respectant quatre rôles distincts de la Direction du développement professionnel, lesquels consistent à : faire la promotion du développement professionnel, aider les membres à se conformer aux exigences du Règlement sur la formation continue obligatoire des ingénieurs, élaborer des stratégies afin de combler les besoins et assumer la responsabilité de l'offre de services.

PROMOTION DU DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL

Le *Guide de développement des compétences de l'ingénieur*, intégré dans le *Guide de pratique professionnelle*, est un outil qui met à la portée de tout ingénieur les meilleures pratiques en matière de développement professionnel. Il a pour but d'aider les ingénieurs à planifier le développement de leurs compétences, à faire le suivi de leur plan et à évaluer les progrès réalisés. De plus, le *Répertoire des compétences communes de la profession d'ingénieur* expose les compétences de base que requiert l'exercice du génie ; il sert de soutien à la planification du développement des compétences et favorise une réflexion à long terme.

Par ailleurs, afin de présenter aux membres le Règlement sur la formation continue obligatoire, la présidente a fait cette année une tournée des Sections régionales. Cette démarche a permis de sensibiliser près de 2 000 ingénieurs, au cours d'une quinzaine de séances d'information, à l'importance d'une bonne planification du développement professionnel pour répondre à l'obligation du Règlement sur la formation continue.

MOYENS POUR AIDER LES MEMBRES À SE CONFORMER AU RÈGLEMENT

L'instauration du Règlement sur la formation continue obligatoire des ingénieurs se justifie par l'évolution rapide et constante des compétences requises de la part des ingénieurs pour exercer leurs activités professionnelles. La compréhension et

l'interprétation des articles du Règlement ont nécessité de multiples interventions et des séances d'information auprès des membres. Les différents outils de communication de l'Ordre ont été d'excellentes tribunes pour sensibiliser les membres et leur donner des précisions au sujet du Règlement : dossier consacré au développement des compétences dans le numéro de janvier-février de la revue *PLAN*, articles dans les bulletins mensuels destinés aux membres, foire aux questions sur le site Web, sans oublier les nombreuses informations transmises par courriel ou par téléphone. La responsabilisation demeure au centre du message que la Direction du développement professionnel souhaite transmettre aux membres, afin que ces derniers prennent en main leur développement professionnel.

Bien que le formulaire de déclaration des activités de formation et la procédure de dispense aient été mis en ligne, nous constatons que les ingénieurs tardent à se conformer au Règlement ou, du moins, repoussent l'enregistrement de leurs activités à échéance. La Direction du développement professionnel entend adopter une approche concertée pour mettre en œuvre des stratégies de communication soulignant l'obligation qu'ont les ingénieurs de se conformer au Règlement. En complément aux nombreuses actions accomplies durant la dernière année, d'autres interventions insisteront sur le fait que la formation continue doit être vue comme une démarche logique qui va au-delà d'une obligation réglementaire.

STRATÉGIES POUR COMBLER LES BESOINS

Afin de soutenir les membres dans leur pratique professionnelle, l'Ordre a conduit un sondage auprès de ses membres pour connaître leurs besoins en matière de formation. Le taux de participation a été très élevé (8 361 membres). Les résultats ont dissipé certaines interrogations et, surtout, permis de bien orienter les efforts de l'Ordre, de ses partenaires et des fournisseurs de formations de manière à offrir des activités de formation qui répondent aux exigences du Règlement. Le sondage indique que, globalement, les ingénieurs accordent autant d'importance à l'acquisition de connaissances ou de compétences dans des domaines directement liés au génie que dans celui de la gestion.

Dans un autre ordre d'idées, l'Ordre met à la disposition de ses membres les « Profils de compétences » ; chacun de ces profils concerne les domaines d'exercice les plus souvent mentionnés dans les dossiers que traite chaque année le Comité d'inspection professionnelle. Cette année, grâce au travail d'une équipe d'ingénieurs, un nouveau profil a été ajouté à la série déjà publiée : le génie municipal. Au même titre que les autres profils de compétences, ce dernier profil est un outil de référence dans le domaine. La constante évolution du génie amènera la Direction à concevoir de nouveaux profils pour d'autres secteurs. Les profils de compétences sont intégrés au *Guide de pratique professionnelle*.

OFFRE D'ACTIVITÉS DE FORMATION

La visibilité des activités de formation offertes et leur accessibilité partout au Québec fut sans contredit un projet qui a nécessité beaucoup d'énergie. Un catalogue des activités de

formation a été mis en ligne dans le but de promouvoir les activités de formation données par des partenaires et des fournisseurs, et d'aider ainsi les ingénieurs à faire leur choix. Le contenu du catalogue se renouvelle constamment.

COLLOQUE ANNUEL 2011 ET ACTIVITÉS DE FORMATION

La Direction du développement professionnel et la Direction des communications et des affaires publiques ont été les maîtres d'œuvre de l'organisation du Colloque annuel 2011 de l'Ordre, en concertation avec la Direction des affaires professionnelles, la Direction de l'administration-finances et la Direction des technologies de l'information. Le thème du Colloque de 2011 était « L'ingénieur, de concepteur à leader ! ». Les présentations des conférenciers ont vivement intéressé les participants, qui ont accordé au Colloque une note de 3,4/4; les dîners-conférences ont en outre été l'occasion d'explorer différentes facettes de la profession. Chantal Petitclerc, l'une des deux conférencières, a profité de la tribune qui lui était offerte pour montrer comment son attitude, sa passion et sa détermination l'ont soutenue dans sa quête de dépassement. Le Colloque 2011 s'est tenu les 12 et 13 mai à Montréal, avec la participation de bénévoles de la Régionale des ingénieurs de Montréal. Le Gala de l'excellence, dont l'animation était assurée par le magicien Alain Choquette, a souligné le talent d'ingénieurs et d'étudiants; de nombreux prix et bourses ont été remis à cette occasion.

D'autres activités de formation ont été offertes au cours de l'année : huit séances de formation inspirées des meilleurs ateliers du Colloque 2011 ont été données à Québec et Montréal, cinq cours sur le professionnalisme et l'éthique à l'intention des professionnels formés à l'étranger ont eu lieu à Québec et à Montréal et deux cours sur le professionnalisme et l'éthique à l'intention des professeurs ont eu lieu à Trois-Rivières et à Chicoutimi. Dans le but d'accroître l'accessibilité aux cours pour tous les membres, des activités de formation se dérouleront dans plusieurs régions du Québec.

ACTIVITÉS DE FORMATION CONTINUE FACULTATIVES

L'Ordre a proposé à ses membres diverses activités de développement professionnel.

ACTIVITÉS DE FORMATION CONTINUE FACULTATIVES ORGANISÉES PAR L'ORDRE

Nom de l'activité	Nombre d'heures par activité	Nombre de membres qui ont suivi l'activité
Colloque 2011 (total : 18 ateliers)	3	651
Meilleures formations du Colloque 2011	3	583
Cours sur le professionnalisme et l'éthique à l'intention des professionnels formés à l'étranger	22	102
Cours sur le professionnalisme et l'éthique à l'intention des professeurs	7	43

MANDAT

La Direction des communications et des affaires publiques a pour mandat d'assurer la qualité et la cohésion de la communication de l'Ordre en fournissant les expertises et les connaissances requises pour doter l'organisation des stratégies communicationnelles nécessaires à la réalisation de sa mission.

Dans le cadre de son mandat, la Direction des communications et des affaires publiques s'acquitte de quatre fonctions : s'occuper des communications institutionnelles et des affaires publiques, faire la promotion de la profession, organiser les activités et assurer l'édition des documents (éditions traditionnelles et électroniques).

La Direction des communications et des affaires publiques offre son savoir-faire et travaille en étroite collaboration avec les autres directions de l'Ordre dans différentes opérations d'information, de publicité et de relations publiques.

FAITS SAILLANTS

LA VISIBILITÉ DE L'ORDRE SUR LA PLACE PUBLIQUE

La Direction des communications et des affaires publiques assure l'encadrement des porte-parole chargés des relations avec les médias ou officiellement délégués. Elle a répondu à quelque 240 appels des médias, qui ont donné lieu à 130 entrevues. En cette année où l'actualité a interpellé la profession à de nombreuses reprises, la Direction des communications et des affaires publiques a exercé son rôle de conseillère et a étroitement participé au rayonnement des prises de position de l'Ordre. Elle a collaboré à l'élaboration de 2 avis, de 54 discours, de plusieurs communiqués, ainsi que de 3 lettres ouvertes, la première portant sur l'attribution des mandats d'ingénierie par les municipalités, la deuxième sur le remplacement du pont Champlain et la troisième sur la politique de l'eau de la Ville de Montréal.

LES AFFAIRES PUBLIQUES ET LES PRISES DE POSITION

L'Ordre a poursuivi ses relations avec les médias et avec les pouvoirs publics pour faire valoir son point de vue par des représentations de la présidente et des membres du Conseil d'administration. Ces représentations ont notamment porté sur la Loi sur les ingénieurs, la surveillance des travaux, l'éthique et la déontologie de l'ingénieur et la saine gestion des infrastructures publiques, particulièrement en ce qui concerne le projet de remplacement du pont Champlain et la nouvelle stratégie de l'eau de la Ville de Montréal (avis présenté à la Commission permanente sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs de la Ville de Montréal). L'Ordre a également présenté un avis sur le Plan Nord au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, et a participé à la rédaction du rapport du groupe de travail sur l'utilisation du bois dans la construction au Québec.

LA CAMPAGNE DE VALORISATION DE LA PROFESSION

L'année 2011 a marqué le coup d'envoi d'une vaste campagne de valorisation de la profession d'ingénieur. L'objectif était de faire connaître la profession sous ses différentes facettes.

L'annonce télévisée résumée par le slogan « Une profession. Des idées. Un engagement » met en relief les valeurs qui caractérisent les ingénieurs, soit la compétence, le sens de l'éthique, la responsabilité et l'engagement social. L'engagement des ingénieurs consiste à contribuer au bien-être de notre société. Cette publicité télévisée, appuyée par un placement média sur le Web et dans certains magazines, fut diffusée durant les mois de novembre 2011 et mars 2012. Les différents données que nous avons recueillies à ce sujet indiquent que tant les membres que le grand public ont apprécié la campagne publicitaire télévisée.

LA REVUE PLAN

Au cours de l'année financière 2011-2012, neuf numéros de la revue *PLAN* ont été publiés. À la suite du projet pilote qui a consisté à diffuser deux numéros de la revue uniquement en version électronique en 2010-2011, l'Ordre a décidé d'offrir aux membres le choix de recevoir *PLAN* en version papier ou électronique. Entre le 1^{er} avril 2011 et le 31 mars 2012, 45,1 % des membres ont opté pour la version électronique, tandis que 54,9 % ont choisi de continuer à recevoir la version papier.

Afin de souligner le Mois national du génie, *PLAN* a fait appel aux membres de l'Ordre pour illustrer dans le numéro de mars la diversité de la profession d'ingénieur. En outre, à la suite de l'adoption du Règlement sur la formation continue obligatoire des ingénieurs, une nouvelle chronique traitant du développement professionnel a été ajoutée aux chroniques « Éthique et déontologie », « Encadrement professionnel », « Instances décisionnelles », « Vie universitaire » et « Femmes et génie ».

LA REFORME DU BULLETIN DESTINÉ AUX MEMBRES

Après la mise en ligne du nouveau site de l'Ordre, une refonte visuelle et ergonomique du *Bulletin* destiné aux membres a été réalisée par la Direction des communications et des affaires publiques. Le *Bulletin* propose maintenant des offres de formation et d'emplois, ainsi qu'une meilleure connectivité avec les médias sociaux. Des sondages ont été réalisés auprès des membres afin de trouver des sujets d'intérêt qui permettront de diversifier les thèmes abordés à l'avenir.

LA REFORME DES SITES DES SECTIONS RÉGIONALES

Dans le cadre de la refonte des communications électroniques à l'Ordre, la Direction des communications et des affaires publiques a appuyé la Direction des technologies de l'information dans le développement des sites et des systèmes de gestion de l'information des 15 Sections régionales. La mise en ligne de ces sites se fera de façon progressive en 2012.

RÉALISATIONS PARTICULIÈRES

LA SOIRÉE SIGNATURE INGÉNIEUR(E)

Dans le cadre du Mois national du génie 2012, l'Ordre a organisé la deuxième Soirée signature ingénieur(e) pour les nouveaux membres qui ont obtenu le statut d'ingénieur de plein titre entre le 1^{er} février 2011 et le 1^{er} février 2012. Une cérémonie s'est déroulée au Centre des sciences de Montréal, le 15 mars 2012.

L'activité a également eu lieu pour la première fois à Québec au Musée de la civilisation, le 1^{er} mars 2012.

LA PROMOTION DE LA PROFESSION AUPRÈS DES JEUNES

Contribuer au développement de la relève de la profession est l'un des objectifs de la planification stratégique 2010-2015 ; la Direction des communications et des affaires publiques a donc poursuivi sa campagne visant à faire découvrir aux jeunes la profession d'ingénieur. Différents moyens de communication ont été mis à contribution : Internet, médias sociaux, affiches-dépliants, stands, concours. Le microsite conçu spécialement pour les jeunes (placepourtoi.ca) a été bonifié avec l'arrivée d'un nouveau jeu « Il y a du génie là-dessous ». Ce site accueille également des portraits d'ingénieurs et d'ingénieures auxquels les jeunes peuvent s'identifier, et présente des réalisations d'ingénieurs et d'ingénieures démontrant la fulgurante évolution du génie.

De plus, des partenariats ont été conclus, notamment avec Télé-Québec dans le cadre de l'émission *Génial!*, de même qu'avec le Centre des sciences de Montréal et Fusion Jeunesse, organisateur du concours Robotique First Québec. Cette compétition vise à promouvoir la persévérance scolaire tout en faisant la promotion du génie. La finale a eu lieu le 15 mars 2012 au stade Uniprix de Montréal et a réuni quelque 2 000 étudiants du secondaire.

L'Ordre a également participé au Festival Eurêka!, organisé par le Centre des sciences de Montréal. La participation de l'Ordre a su rallier différentes écoles et les facultés de génie autour de cette initiative ainsi que des organismes partageant le même objectif de promotion de la profession. Les 17, 18 et 19 juin 2011, des milliers d'élèves du secondaire et des enfants du primaire ont participé aux diverses activités mises en place pour démythifier le génie. L'Ordre a saisi plusieurs autres occasions de promouvoir la profession : le Salon national de l'éducation de Montréal, le Salon Éducation Emploi de Québec, la Semaine des professionnels, le Mois national du génie, etc.

AUTRES RÉALISATIONS RÉCURRENTES

LA VALORISATION DE L'EXCELLENCE

C'est au cours du Colloque annuel que se déroule le Gala de l'excellence. Le Grand Prix d'excellence souligne la carrière exceptionnelle d'un ingénieur qui est un modèle pour la profession. En 2011, il a été décerné à feu M. l'ingénieur Robert L. Papineau.

Le Prix Génie innovation a été remis à l'entreprise Newtrax Technologies, représentée M. l'ingénieur Alexandre Cervinka, président-directeur général et fondateur, pour le projet du positionneur souterrain MineTrax. Au même titre que le GPS à la surface de la Terre, le positionneur MineTrax contribue à l'avancement des technologies dans les mines souterraines. Ce produit vise à améliorer la santé et la sécurité des travailleurs, et à accélérer les opérations de sauvetage en cas d'accidents, tout en réduisant l'impact environnemental.

L'Hommage reconnaissance pour contribution exceptionnelle remis par l'Ordre à un membre entrepreneur a été décerné à M^{me} l'ingénieure Hélène Brisebois, présidente de SDK et Associés, alors que M^{me} l'ingénieure Dominique Anglade, consultante chez McKinsey & Company, a reçu l'Hommage reconnaissance pour contribution exceptionnelle envers la profession en raison de son engagement social. L'Hommage

reconnaissance pour contribution exceptionnelle envers la profession, catégorie « membre en recherche ou en enseignant », est revenu à M. l'ingénieur Brahim Benmokrane, professeur à Université de Sherbrooke. Finalement, M. Charles Tisseyre, animateur de l'émission *Découverte*, diffusée à la télévision de Radio-Canada, s'est vu décerner ce même hommage pour la catégorie « personne non-ingénieur ».

Chez les étudiants en génie, le lauréat de la Bourse d'excellence aux études supérieures est M. Louis-Alexis Allen Demers, étudiant en génie mécanique à l'Université Laval.

Le premier Prix universitaire du mérite a été attribué à M^{me} Martine Blouin, étudiante en génie biomédical à l'École Polytechnique de Montréal. M. Jonathan Verrett, étudiant en génie chimique et environnemental à l'Université McGill, a remporté le deuxième Prix universitaire du mérite. Enfin, le troisième Prix universitaire du mérite a été remis à M. Pierre-Luc Paradis, étudiant en génie mécanique à l'Université du Québec à Rimouski.

LES ÉDITIONS ET LA FONCTION DE CONSEIL

La Direction des communications et des affaires publiques a travaillé de concert avec la Direction des affaires professionnelles afin de réaliser divers mandats d'édition. Ainsi, le *Guide sur les examens d'admission* a été totalement refait, en français et en anglais. Afin de mieux guider les membres et les candidats dans leur recherche d'informations, deux répertoires des divers services qui leur sont offerts ont également été créés.

Dans le cadre de sa fonction de conseil, la Direction des communications et des affaires publiques a contribué à plusieurs projets. Ainsi, de nombreux plans de communication ont été conçus et réalisés afin d'appuyer l'Ordre dans la diffusion de messages et dans la promotion de différents projets, notamment : l'inscription aux meilleurs ateliers du Colloque 2011, en reprise ; le site Génie emploi, avec le concours Alerte-Ô-Génie ; la mise à jour des lignes directrices du *Guide de pratique professionnelle* ; la campagne sur l'importance de la mise à jour des coordonnées ; l'inscription annuelle 2012-2013 et la campagne de sensibilisation au virage Web ; les sessions d'information pour les professionnels formés à l'étranger.

La Direction des communications et des affaires publiques a également contribué activement au Colloque 2011 en appuyant la nouvelle Direction du développement professionnel dans l'organisation de celui-ci.

LES COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES AUX MEMBRES

Le *Bulletin électronique* a été produit à 12 reprises et 280 autres communications ont été envoyées aux membres de l'Ordre, dont 217 provenant des Sections régionales. Les communications électroniques de l'Ordre touchaient à des sujets divers, comme les relances pour le Colloque 2011, l'inscription en ligne, des sondages ou encore la promotion de différentes formations ou activités de l'Ordre.

LA PRÉSENCE DE L'ORDRE SUR LES MÉDIAS SOCIAUX

Afin d'accroître la présence de l'Ordre sur différents réseaux sociaux, la Direction des communications et des affaires publiques diffuse régulièrement de l'information sur LinkedIn, Facebook et Twitter, ce qui a entraîné une hausse notable des adhérents dans les derniers mois.

MANDAT

La Direction de l'administration-finances assure la direction de la planification financière, de la trésorerie, du contrôle financier, de la comptabilité générale, des services auxiliaires et de la gestion des espaces locatifs.

FAITS SAILLANTS

L'année financière 2011-2012 a été marquée par :

- a) l'amélioration de la présentation de l'information financière ;
- b) l'amélioration des processus administratifs de facturation et de recouvrement des sommes à recevoir ;
- c) l'implantation d'un nouveau système de paye et de feuille de temps pour tous les employés de l'Ordre ;
- d) la révision des grilles tarifaires de l'Ordre ;
- e) la gestion du nouveau programme de bourses de la Fondation de l'Ordre des ingénieurs du Québec ;
- f) l'adoption d'une politique de gestion de risques et la planification de son application ;
- g) l'étude et la proposition d'une cotisation spéciale.

FINANCES

Ce service est responsable du contrôle et de la perception des cotisations et des autres revenus de l'Ordre. Il assume la responsabilité du paiement des dépenses engendrées par les opérations, selon les politiques établies, et procède au versement des salaires. Il est aussi chargé de produire les états financiers mensuels et trimestriels ; d'analyser les résultats financiers pour éclairer les décisions des gestionnaires de l'organisation ; de verser les subsides aux Sections régionales et de les contrôler ; d'élaborer les prévisions et les paramètres budgétaires en fonction des décisions des instances et des besoins opérationnels de l'organisation ; de gérer la trésorerie de l'Ordre ; de voir à l'application adéquate des politiques financières de l'Ordre, dont font partie la Politique de placement du fonds de roulement et du surplus accumulé ainsi que la Politique d'utilisation des surplus budgétaires non affectés.

COMITÉ DES FINANCES ET DE VÉRIFICATION

Présidé par le vice-président aux Finances et trésorier, le Comité des finances et de vérification a comme principaux mandats de vérifier et d'auditer les résultats financiers de toutes les instances et de tous les fonds de l'Ordre et de faire rapport au Conseil d'administration sur la situation financière comparée au budget ; de collaborer à la préparation et à la révision du budget annuel ; de réviser et de surveiller l'application des politiques financières ; d'étudier les projets à incidence financière que lui confient les instances.

Pour atteindre ses objectifs, la Direction de l'administration-finances collabore étroitement avec le Comité des finances et de vérification en assumant la responsabilité de l'analyse et de la préparation des différents dossiers, et en assurant la coordination et le soutien nécessaires aux réunions du Comité.

SERVICES AUXILIAIRES

Les Services auxiliaires répondent aux besoins logistiques de fonctionnement de l'Ordre pour les activités d'imprimerie, de reprographie, d'envois postaux et de courriers électroniques, de messagerie, de triage du courrier, ainsi que d'approvisionnement en fournitures de bureau.

ADMINISTRATION

Les activités administratives regroupent, entre autres, la gestion et la sécurité des espaces locatifs ; les relations et les suivis avec le propriétaire de l'immeuble, ainsi que les couvertures d'assurance.

Rapport de l'auditeur indépendant

AUX MEMBRES DE L'ORDRE DES INGÉNIEURS DU QUÉBEC

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'Ordre des ingénieurs du Québec, qui comprennent le bilan au 31 mars 2012, les états des produits et des charges, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie pour l'exercice à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION POUR LES ÉTATS FINANCIERS

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

RESPONSABILITÉ DE L'AUDITEUR

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues au Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

OPINION

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre des ingénieurs du Québec au 31 mars 2012 ainsi que des résultats de ses activités et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

*Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C.R.L.*¹

Montréal, le 25 mai 2012

¹ Eric Bergeron, CPA auditeur, CA permis n° A116823

Bilan

Au 31 mars 2012

	2012	2011
	\$	\$
Actif		
Actif à court terme		
Encaisse	2 643 373	3 180 859
Encaisse – Sections régionales	251 385	203 697
Encaisse – Fonds d'assurance responsabilité professionnelle	406	-
Encaisse – Fonds de défense en matière déontologique	6 803	2 074
Fonds de gestion de la trésorerie (note 4)	19 389 970	15 617 813
Débiteurs (note 5)	1 076 457	862 030
Frais payés d'avance	276 963	224 813
Portion réalisable à court terme des placements (note 6)	-	108 834
	23 645 357	20 200 120
Placements (note 6)	4 209 094	4 983 368
Immobilisations (note 7)	3 823 720	3 296 262
	31 678 171	28 479 750
Passif et soldes de fonds		
Passif à court terme		
Créditeurs (note 8)	6 568 971	5 351 353
Produits perçus d'avance	16 280 744	14 870 879
	22 849 715	20 222 232
Provision pour indemnités de départ (note 9)	220 350	230 942
Avantages incitatifs reportés (note 10)	623 664	706 819
	23 693 729	21 159 993
Soldes de fonds		
Investis en immobilisations	3 823 720	3 296 262
Affectations d'origine interne		
Fonds de défense en matière déontologique	305 270	305 648
Fonds d'assurance responsabilité professionnelle	213 930	-
Fonds de prévoyance	2 093 144	2 032 179
Non affectés	1 548 378	1 685 668
	7 984 442	7 319 757
	31 678 171	28 479 750

Pour le Conseil d'administration,

 Maud Cohen, ing.
 Administratrice

 Stéphane Bilodeau, ing.
 Administrateur

État des produits et des charges

Exercice terminé le 31 mars 2012

	2012 Budget (non audité) \$	2012 Réel \$	2011 Réel \$
Fonds d'opérations courantes			
Produits			
Cotisations des membres	15 490 000	15 377 852	13 071 329
Cotisations spéciales – Campagne de valorisation de la profession	-	1 418 783	-
Émission de permis	238 500	195 115	212 375
Droits d'admission et d'inscription	1 968 500	2 154 222	2 087 801
Droits d'examens	499 600	542 877	637 501
Assurance responsabilité professionnelle	750 000	856 515	796 823
Publicité et publications	1 168 250	1 286 707	971 075
Produits de services administratifs et autres	666 300	707 161	797 938
Formation	953 000	158 335	72 120
Colloque annuel	226 500	363 747	171 451
Subvention – Programme d'accompagnement des candidats formés à l'étranger	-	-	68 848
Produits de placements	200 000	246 559	228 822
Variations de la juste valeur des actifs financiers désignés comme étant détenus à des fins de transaction	-	55 869	50 528
Amendes et frais recouvrés	116 600	105 501	114 438
Excédent des activités des Sections régionales	-	79 884	65 095
	22 277 250	23 549 127	19 346 144
Charges			
Salaires et charges sociales	10 666 750	10 083 349	8 956 555
Formation	125 000	144 140	92 001
Comités	654 005	587 107	546 778
Déplacements et frais de représentation	414 200	555 347	390 979
Colloque annuel	253 230	283 590	178 021
Campagne de valorisation de la profession	-	1 418 783	-
Honoraires professionnels et frais juridiques	3 739 380	3 717 810	3 653 430
Cotisations et affiliations	687 500	681 335	648 807
Subsides aux Sections régionales	220 000	213 340	216 714
Charges locatives	1 041 000	1 052 215	961 780
Assurances	537 000	549 934	579 720
Dépenses générales de bureau	916 535	933 656	973 616
Impression et reproduction	346 000	268 816	283 060
Publicité et promotion	761 866	753 180	624 094
Équipements et logiciels	137 400	164 625	122 011
Frais financiers	401 500	471 220	373 051
Amortissements des immobilisations	948 000	1 005 617	689 296
	21 849 366	22 884 064	19 289 913
Excédent des produits par rapport aux charges	427 884	665 063	56 231
Fonds de défense en matière déontologique			
Produits			
Produits de placements		9 247	9 738
Variation de la juste valeur des actifs financiers désignés comme étant détenus à des fins de transaction		(2 375)	(1 575)
Charges			
Frais juridiques		7 250	16 731
Insuffisance des produits par rapport aux charges		(378)	(8 568)
Total de l'excédent des produits par rapport aux charges		664 685	47 663

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

État de l'évolution des soldes de fonds

Exercice terminé le 31 mars 2012

2012							
	Fonds d'opérations courantes			Fonds de prévoyance	Fonds d'assurance responsabilité professionnelle	Fonds de défense en matière déontologique	Total
	Non affectés	Investis en immobilisation	Total				
	\$	\$	\$				
Solde au début de l'exercice	1 685 668	3 296 262	4 981 930	2 032 179	–	305 648	7 319 757
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	1 670 680	(1 005 617)	665 063	–	–	(378)	664 685
Affectation d'origine interne	(274 895)	–	(274 895)	60 965	213 930	–	–
Acquisitions d'immobilisations	(1 533 075)	1 533 075	–	–	–	–	–
Solde à la fin de l'exercice	1 548 378	3 823 720	5 372 098	2 093 144	213 930	305 270	7 984 442

2011							
	Fonds d'opérations courantes			Fonds de prévoyance	Fonds d'assurance responsabilité professionnelle	Fonds de défense en matière déontologique	Total
	Non affectés	Investis en immobilisation	Total				
	\$	\$	\$				
Solde au début de l'exercice	2 614 265	2 337 513	4 951 778	2 006 100	–	314 216	7 272 094
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	745 527	(689 296)	56 231	–	–	(8 568)	47 663
Affectation d'origine interne	(26 079)	–	(26 079)	26 079	–	–	–
Acquisitions d'immobilisations	(1 648 045)	1 648 045	–	–	–	–	–
Solde à la fin de l'exercice	1 685 668	3 296 262	4 981 930	2 032 179	–	305 648	7 319 757

État des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 mars 2012

	2012 \$	2011 \$
Activités de fonctionnement		
Excédent des produits par rapport aux charges	664 685	47 663
Variation de la juste valeur des actifs financiers désignés comme étant détenus à des fins de transaction	(53 494)	(48 953)
Amortissement des immobilisations	1 005 617	689 296
Amortissement des avantages incitatifs reportés	(83 155)	(80 796)
Variation de la provision pour indemnités de départ	(10 592)	(8 705)
Variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	2 066 471	2 526 472
Rentrées nettes de fonds	3 589 532	3 124 977
Activités de financement		
Avantages incitatifs reportés	-	87 300
Rentrées nettes de fonds	-	87 300
Activités d'investissement		
Disposition de fonds de gestion de la trésorerie	17 211 465	22 631 961
Acquisition de fonds de gestion de la trésorerie	(20 885 971)	(21 681 612)
Disposition de placements à long terme	1 084 056	2 103 777
Acquisition de placements à long terme	(245 105)	(2 614 593)
Acquisition d'immobilisations	(1 238 640)	(1 648 045)
Sorties nettes de fonds	(4 071 195)	(1 208 512)
Variation nette de la trésorerie	(484 663)	2 003 765
Trésorerie au début de l'exercice	3 386 630	1 382 865
Trésorerie à la fin de l'exercice	2 901 967	3 386 630
La trésorerie est constituée des éléments suivants :		
Encaisse	2 643 373	3 180 859
Encaisse – Sections régionales	251 385	203 697
Encaisse – Fonds d'assurance responsabilité professionnelle	406	-
Encaisse – Fonds de défense en matière déontologique	6 803	2 074
	2 901 967	3 386 630

Notes complémentaires afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars 2012

1. Statuts et objectifs de l'organisme

L'Ordre des ingénieurs du Québec, « l'Ordre », est constitué en vertu de la Loi sur les ingénieurs (Québec) et est régi par le Code des professions. Sa principale fonction est d'assurer la protection du public, notamment en contrôlant l'exercice de la profession d'ingénieur. L'Ordre est un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

2. Budget

L'état des produits et des charges présente, à la colonne budget, les prévisions budgétaires approuvées par le Conseil d'administration pour le Fonds des opérations courantes. Ces chiffres sont présentés à titre d'information uniquement et ne sont pas audités.

3. Principales méthodes comptables

a) Base de représentation

Les états financiers sont préparés selon la méthode du coût historique, à l'exception de certains instruments financiers qui sont comptabilisés à la juste valeur. Aucune information sur la juste valeur n'est présentée lorsque la valeur correspond à une approximation raisonnable de la juste valeur.

b) Comptabilité par fonds

Le Fonds d'opérations courantes est utilisé pour toutes les activités courantes de l'Ordre. Les produits et charges afférents à la prestation de services et à l'administration sont présentés dans ce fonds. Ce fonds présente les actifs, passifs, produits et charges afférents aux immobilisations, ainsi que les ressources non affectées.

Le Fonds de prévoyance a été créé pour pallier les événements extraordinaires, non récurrents et difficilement prévisibles.

Le Fonds de défense en matière déontologique présente les actifs, passifs, produits et charges servant à accorder un appui financier à tout ingénieur qui fait l'objet de représailles mettant en cause ses devoirs déontologiques et la protection du public.

Le Fonds d'assurance responsabilité professionnelle a été créé afin de contribuer à la mise sur pied d'un fonds de régularisation et de prévention à l'intention des membres à même les surplus générés par les primes reliées à l'assurance collective de responsabilité professionnelle.

d) Estimations comptables

Pour dresser des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada, la direction de l'Ordre doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'Ordre pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

d) Actifs et passifs financiers

L'Ordre a choisi d'appliquer les recommandations du chapitre 3861, « Instruments financiers – information à fournir et présentation », du *Manuel de l'ICCA* relativement à la présentation et à l'information afférente aux instruments financiers à fournir.

Lors de la comptabilisation initiale, tous les actifs et les passifs financiers sont évalués et comptabilisés à leur juste valeur, à l'exception des actifs et des passifs financiers qui découlent de certaines opérations entre apparentés. Les coûts de transaction liés aux actifs financiers détenus à des fins de transaction sont comptabilisés à l'état des produits et des charges. Les achats et les cessions d'actifs financiers avec un délai normal de livraison sont comptabilisés à la date de transaction.

Par la suite, les actifs et les passifs financiers sont évalués et comptabilisés comme il est décrit ci-après.

Actifs financiers détenus à des fins de transaction

Les actifs financiers détenus à des fins de transaction sont évalués à leur juste valeur et les variations qui en découlent sont comptabilisées à l'état des produits et des charges. Les variations de la juste valeur comptabilisées à l'état des produits et des charges incluent les gains ou pertes réalisés et non réalisés, et sont présentées au poste « Variations de la juste valeur des actifs financiers désignés comme étant détenus à des fins de transaction ». Les revenus d'intérêts et les revenus réinvestis sur les fonds communs de placement sont présentés au poste « Produits de placements ».

L'encaisse, les placements et le fonds de gestion de la trésorerie sont classés comme actifs détenus à des fins de transaction. Les placements et le fonds de gestion de la trésorerie sont classés dans cette catégorie au moyen d'une désignation effectuée par l'Ordre parce que la direction juge que l'information financière fournie par ce classement est plus pertinente.

Notes complémentaires afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars 2012

3. Principales méthodes comptables (suite)

d) Actifs et passifs financiers (suite)

Prêts et créances, et autres passifs financiers

Les prêts et créances ainsi que les autres passifs financiers sont évalués au coût après amortissement calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers).

Les intérêts calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif sont présentés à l'état des produits et des charges au poste « Produits de placements ». Les débiteurs sont classés comme prêts et créances. Les créditeurs sont classés comme autres passifs financiers.

e) Constatation des produits

L'Ordre applique la méthode du report pour constater les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et constatés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

En règle générale, les produits sont constatés lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord;
- la livraison a eu lieu et les services ont été rendus;
- le prix de vente est déterminé ou déterminable;
- le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les cotisations des membres, les cotisations d'admission et les assurances responsabilité professionnelle sont comptabilisées selon la méthode de comptabilité d'exercice. Les cotisations et les assurances responsabilité professionnelle perçues pour l'exercice subséquent à la date des états financiers sont présentées comme produits perçus d'avance.

Les cotisations spéciales pour la campagne de valorisation de la profession sont comptabilisées dans l'exercice où les charges ont été engagées.

Les ventes de publicité et de publication sont constatées au moment de la publication de la revue de l'Ordre.

Les frais de formation, d'admission, d'évaluation, d'inscription, d'examens et les ententes commerciales sont constatés lorsque le service a été rendu.

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de l'opération, et les produits qui en découlent sont constatés selon la méthode de comptabilité d'exercice. Les produits d'intérêts sont comptabilisés d'après le nombre de jours de détention du placement au cours de l'exercice. Les gains ou les pertes sur la cession des placements sont établis selon la méthode du coût moyen. Les frais de transaction associés à l'acquisition ou à la cession de placements sont imputés directement aux résultats nets.

f) Amortissement

Les immobilisations sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire, les taux annuels et périodes suivants :

Élément d'actif	Taux/période
Mobilier de bureau	10 %
Équipement d'imprimerie	10 % et 20 %
Matériel de bureau et système téléphonique	20 %
Matériel informatique et logiciels	25 %
Améliorations locatives	durée résiduelle du bail, 7 ans 6 mois

4. Fonds de gestion de la trésorerie

	2012	2011
	\$	\$
Fonds d'opérations courantes		
Lettre de crédit – Banque Nationale du Canada, renouvelable annuellement (taux de 1,125 % pour 2012 et de 1,225 % pour 2011)	134 793	134 894
Fonds de marché monétaire	19 248 657	15 476 399
Placements divers – Sections régionales	6 520	6 520
	19 389 970	15 617 813

Notes complémentaires afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars 2012

5. Débiteurs

	2012	2011
	\$	\$
Fonds d'opérations courantes		
Comptes clients	629 505	698 299
À recevoir des employés	146 033	-
À recevoir des membres et des candidats	300 919	163 731
	1 076 457	862 030

6. Placements

2012	Valeur marchande \$	Coût \$
Fonds d'opérations courantes		
Fonds de marché monétaire (9 %)	350 638	350 852
Fonds d'obligations canadiennes (70 %)	2 780 713	2 621 477
Fonds d'actions canadiennes (14 %)	563 663	507 135
Fonds d'actions mondiales (6 %)	215 612	191 807
	3 910 626	3 671 271
Fonds de défense en matière déontologique		
Fonds de marché monétaire (19 %)	56 632	56 669
Fonds d'obligations canadiennes (71 %)	211 577	208 186
Fonds d'actions canadiennes (10 %)	30 258	28 834
	298 468	293 689
	4 209 094	3 967 960

2011	Valeur marchande \$	Coût \$
Fonds d'opérations courantes		
Fonds de marché monétaire (11 %)	524 950	521 832
Fonds d'obligations canadiennes (68 %)	3 250 002	3 161 326
Fonds d'actions canadiennes (16 %)	795 202	606 098
Fonds d'actions mondiales (5 %)	220 601	195 184
	4 790 755	4 484 440
Fonds de défense en matière déontologique		
Fonds de marché monétaire (20 %)	59 697	59 243
Fonds d'obligations canadiennes (33 %)	100 069	100 129
Fonds d'actions canadiennes (11 %)	32 847	25 628
Obligations réalisables à court terme (36 %) (taux de 4,58 %)	108 834	90 317
	301 447	275 317
	5 092 202	4 759 757

Notes complémentaires afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars 2012

7. Immobilisations

			2012	2011
			\$	\$
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
	\$	\$	\$	\$
Mobilier de bureau	725 844	400 970	324 874	337 575
Équipement d'imprimerie	24 876	24 876	-	425
Matériel de bureau	27 564	24 854	2 710	4 860
Système téléphonique	179 700	153 104	26 596	40 314
Matériel informatique	1 125 523	760 738	364 785	194 647
Logiciels d'application	3 332 704	1 436 399	1 896 305	1 442 842
Améliorations locatives	1 942 184	733 734	1 208 450	1 276 599
	7 358 395	3 534 675	3 823 720	3 296 262

Des acquisitions totales de l'exercice de 294 435 \$ sont incluses dans les crédateurs au 31 mars 2012.

8. Crédateurs

	2012	2011
	\$	\$
Fonds d'opérations courantes		
Comptes fournisseurs et charges à payer	2 624 127	1 646 972
Office des professions du Québec à payer	1 185 960	1 364 864
Rémunération et avantages sociaux à payer	1 389 643	999 484
Taxes à la consommation	1 369 241	1 340 033
	6 568 971	5 351 353

9. Provision pour indemnités de départ

Les instances de l'Ordre ont approuvé une politique d'octroi d'indemnités de départ à verser aux employés embauchés avant le 1^{er} avril 1995. À cet effet, une provision est enregistrée aux livres au montant de 220 350 \$ au 31 mars 2012, représentée par 230 942 \$ d'indemnités cumulées au cours des exercices antérieurs, auxquelles sont ajoutées les indemnités cumulées de l'exercice de 8 571 \$, soustrait des versements de 19 163 \$.

10. Avantages incitatifs reportés

Le 1^{er} octobre 2004, une allocation de 1 105 760 \$ a été accordée à l'Ordre pour emménager dans les locaux de la Gare Windsor. Cette allocation est amortie selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée du bail, soit 15 ans.

En plus, au cours de l'exercice 2010-2011, une allocation de 87 300 \$ a également été accordée par le locateur à l'Ordre pour des espaces locatifs supplémentaires à partir du 1^{er} juillet 2010 jusqu'à la fin du bail, soit le 30 septembre 2019. Cette allocation sera amortie selon la même méthode d'amortissement sur cette durée.

Au cours de l'exercice, un montant de 83 155 \$ (80 796 \$ en 2011) a donc été amorti et imputé en diminution de la charge de loyer.

11. Engagements

L'Ordre s'est engagé, par des contrats de location échéant à différentes dates jusqu'au 30 septembre 2019, à verser des loyers totalisant approximativement 8 337 000 \$, soit 8 093 000 \$ correspondant à la charge de loyer pour l'espace locatif et 244 000\$, à la charge de location d'équipements et de logiciels. Les paiements minimums exigibles pour les cinq prochains exercices, incluant les frais d'exploitation, s'élèvent à :

	Espace locatif	Équipements	Total
	\$	\$	\$
2013	1 034 000	92 000	1 126 000
2014	1 034 000	87 000	1 121 000
2015	1 067 000	26 000	1 093 000
2016	1 101 000	23 000	1 124 000
2017	1 101 000	16 000	1 117 000

L'Ordre a consenti au bailleur une garantie par une hypothèque mobilière à l'égard de l'universalité de tous les équipements, machineries et biens meubles de toutes sortes, présents et futurs, de tous les biens inscrits dans l'inventaire et situés à l'intérieur des lieux loués, jusqu'à concurrence de 1 057 289 \$, conformément à son accord de bail.

Notes complémentaires afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars 2012

12. Éventualités

Au 31 mars 2012, dix-sept requêtes en dommages et intérêts sont en cours contre l'Ordre, dont cinq avec réclamation, au cours de l'exercice terminé à cette date.

À ce jour, la direction estime que l'issue de ces requêtes ainsi que les montants pouvant être déboursés relativement à ces sinistres sont impossibles à déterminer; l'Ordre entend défendre ses intérêts avec vigueur et diligence. Aucune provision n'a été comptabilisée aux états financiers. Toutefois, l'Ordre dispose d'une assurance responsabilité de 10 000 000 \$ pour parer à d'éventuels déboursés.

13. Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur des placements et du Fonds de gestion de trésorerie a été établie selon le dernier cours acheteur.

14. Instruments financiers

Risque de crédit

L'Ordre consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. Des évaluations de crédit sont effectuées de façon continue et le bilan tient compte d'une provision pour mauvaises créances au 31 mars 2012.

Risque de taux d'intérêt

L'Ordre gère son portefeuille de placements en fonction de ses besoins de trésorerie et selon la politique de placements établie par le Conseil d'administration et ce, de façon à optimiser ses revenus d'intérêts.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la valeur d'un placement fluctue en raison des variations des prix du marché, que ces variations soient causées par des facteurs propres au titre lui-même ou à son émetteur, ou par des facteurs intéressant tous les titres négociés sur le marché.

L'Ordre a adopté en mai 2009 sa politique de « Placement du fonds de roulement et du surplus accumulé » ayant pour objectif de fournir des lignes directrices afin d'assurer une gestion prudente et efficace des actifs du fonds de roulement et du surplus accumulé.

15. Politiques et procédures de gestion du capital

L'Ordre considère à titre de capital le montant inscrit au solde de fonds à son bilan. Au 31 mars 2012, le capital de l'Ordre s'élevait à 7 984 442 \$.

En matière de gestion du capital, les objectifs de l'Ordre sont les suivants :

- préserver sa capacité à poursuivre ses activités;
- acquitter ses obligations financières.

Pour ce faire, l'Ordre fixe le montant des cotisations des membres proportionnellement au niveau des dépenses prévues.

Afin de maintenir ou de rajuster sa structure de capital, l'Ordre peut être amené à modifier ses dépenses ou à prélever une cotisation spéciale dans le but d'effectuer des représentations particulières.

L'Ordre n'est pas soumis, en vertu de règles extérieures, à des exigences concernant son capital.

Les objectifs et la gestion de la structure de capital de l'Ordre décrits précédemment sont restés essentiellement les mêmes au cours des deux derniers exercices financiers. Ces objectifs sont revus annuellement.

Notes complémentaires afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars 2012

16. Opérations entre apparentés

- a) Depuis l'exercice 2008-2009, l'Ordre a transféré la gestion des montants reliés à son fonds de gestion de la trésorerie et à ses placements à moyen et long termes auprès de la Corporation Gestion FÉRIQUE, corporation sans but lucratif constituée selon la partie II de la Loi sur les corporations canadiennes. Cette corporation, dont la mission est de contribuer à la santé financière des ingénieurs canadiens, des entreprises qu'ils contrôlent et de leur famille, a un conseil d'administration composé de neuf membres; quatre de ces administrateurs sont recommandés par l'Ordre.
- b) Depuis l'exercice 2010-2011, la Fondation de l'Ordre des ingénieurs du Québec a été constituée en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec. Elle a pour mission de promouvoir les études dans le domaine de l'ingénierie et de contribuer à l'enseignement du génie de même qu'au développement de l'expertise en génie.

L'Ordre des ingénieurs du Québec et la Fondation de l'Ordre des ingénieurs du Québec sont des apparentés en raison du degré d'influence exercé par l'Ordre sur la Fondation.

Les membres du Conseil d'administration de la Fondation sont nommés par les membres élus du Conseil d'administration de l'Ordre. Deux membres du Conseil d'administration de l'Ordre ainsi qu'un permanent siègent au Conseil d'administration de la Fondation, qui compte cinq administrateurs. L'Ordre fournit gracieusement des locaux et un soutien administratif à la Fondation. En raison de la difficulté à déterminer la juste valeur de ces services, ceux-ci ne sont pas comptabilisés dans les états financiers.

Les opérations courantes suivantes ont eu lieu entre l'Ordre et ces deux entités :

	2012		2011	
	Gestion FÉRIQUE	Fondation de l'Ordre des ingénieurs du Québec	Gestion FÉRIQUE	Fondation de l'Ordre des ingénieurs du Québec
Produits de publicité	64 102 \$	- \$	69 420 \$	- \$
Produits de commandites	54 000 \$	- \$	5 000 \$	- \$
Produits d'intérêts	- \$	- \$	- \$	- \$
Produits de services administratifs	- \$	26 178 \$	18 281 \$	2 400 \$

Ces opérations ont eu lieu dans le cours normal des activités et sont mesurées à la valeur d'échange, soit la valeur établie et acceptée par les parties.

Au 31 mars 2012, l'Ordre avait un solde à recevoir de 62 314 \$ de Gestion FÉRIQUE ainsi que de 19 674 \$ pour des avances à la Fondation de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

17. Chiffres comparatifs

Certains chiffres comparatifs de l'exercice 2011 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice courant.

Renseignements supplémentaires

Exercice terminé le 31 mars 2012

FONDS D'OPÉRATIONS COURANTES

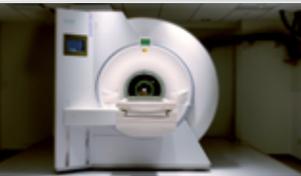
Charges par activité

	2012 Budget (non audité) \$	2012 Réel \$	2011 Réel \$
Conseil d'administration et Comité exécutif	391 725	378 907	332 579
Jetons de présence	173 925	133 829	145 593
<i>Déplacements et autres</i>	217 800	245 078	186 986
Activités de la présidence ¹	129 780	178 612	138 344
Jetons de présence	89 280	137 825	98 922
<i>Déplacements et autres</i>	40 500	40 787	39 422
Direction générale et secrétariat	1 848 290	2 014 008	1 692 634
Conseil de discipline	133 740	31 998	44 020
Conciliation et arbitrage et Comité de révision	19 760	6 225	6 037
Affaires juridiques	925 300	786 838	841 941
Surveillance de la pratique illégale	645 400	514 476	612 286
Bureau du syndic	2 724 750	2 516 355	2 099 602
Développement professionnel	911 500	657 188	507 766
Inspection professionnelle et enquête	2 414 550	2 576 117	2 550 587
Comité d'inspection professionnelle	48 000	83 368	53 526
Admission, inscription et soutien aux nouveaux membres	2 719 250	2 544 265	2 565 329
Promotion de la profession	371 360	457 659	353 217
Campagne de valorisation de la profession	-	1 418 783	-
Sections régionales	603 500	596 956	576 870
<i>Subsides</i>	220 000	213 340	216 714
<i>Autres</i>	383 500	383 616	360 156
Communications et affaires publiques	1 914 966	1 849 337	1 636 490
Colloque annuel	253 230	283 590	178 095
Revue <i>PLAN</i>	543 065	447 380	505 884
Services administratifs	5 251 200	5 542 002	4 594 706
	21 849 366	22 884 064	19 289 913

Jetons de présence/administrateurs

Président		131 630	105 672
Membres du Comité exécutif (sauf le président)		63 875	60 331
Autres administrateurs		76 149	70 747
		271 654	236 750

¹ Les activités de présidence excluent celles qui sont reliées au Conseil d'administration et au Comité exécutif.



DIRECTION

Daniel Boismenu

CHEF DES ÉDITIONS

Geneviève Terreault

COORDINATION

Sylvie Noiseux

CONCEPTION GRAPHIQUE

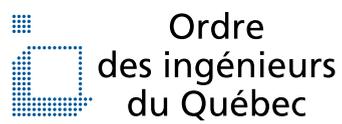
Michel Dubé

Dépôt légal 2012

Bibliothèque nationale du Québec

Bibliothèque nationale du Canada

ISSN 1198-595X



Gare Windsor, bureau 350
1100, avenue des Canadiens-de-Montréal
Montréal, QC, H3B 2S2
www.oiq.qc.ca